FATICK 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick

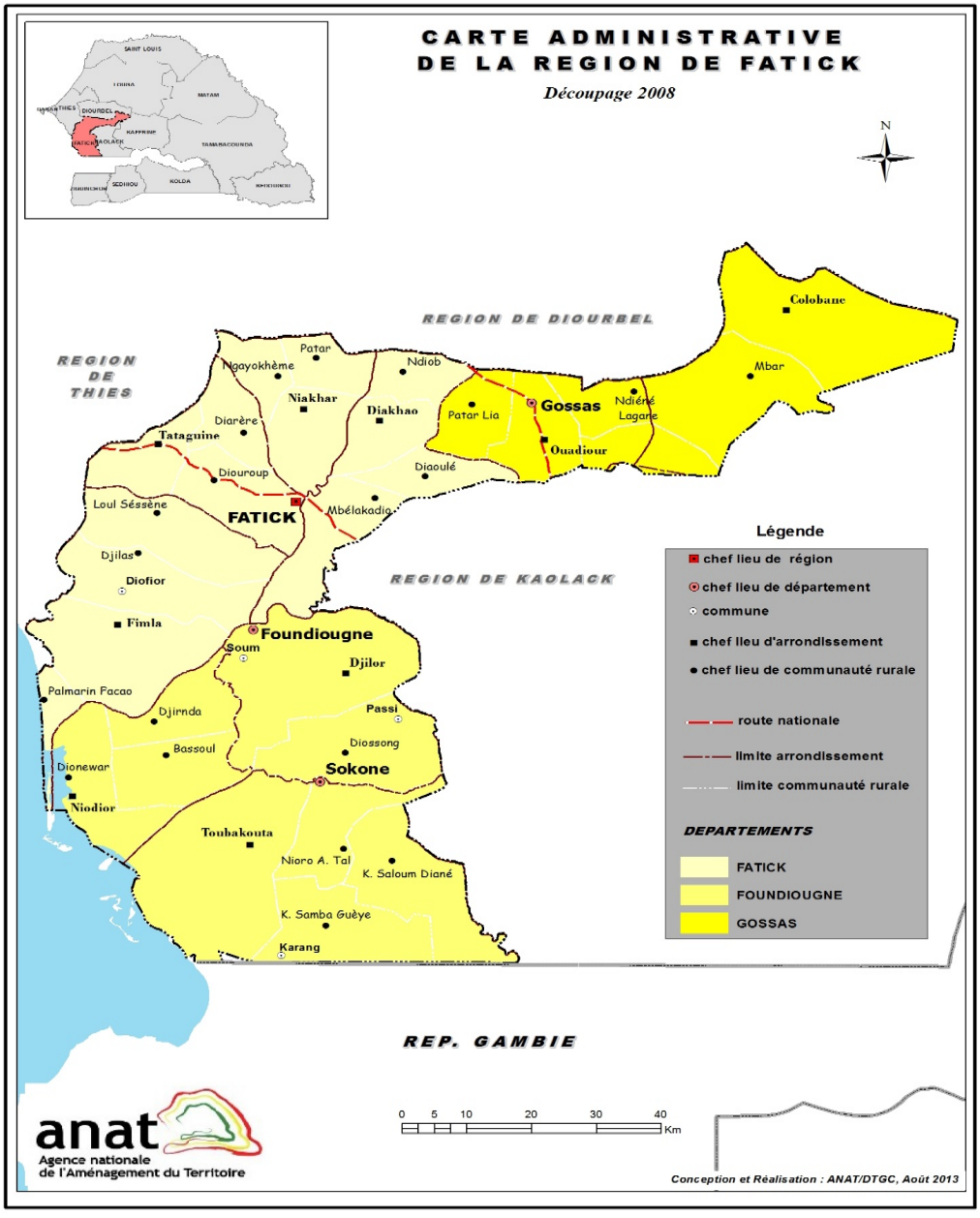

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Septembre 2019

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Moustapha DIENG
Adjointe au Chef du Service Régional	Fatou Bintou KEBE
Stagiaire	Elhadji LEYE
Stagiaire	Moise FAYE

COMITE DE LECTURE	
Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Modou Ndour FAYE	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Atoumane FALL	DSDS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick
Adresse : Quartier Fatick 2 Extension Lot n°1376 - BP 51
Tél. : (221) 33 949 10 56

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
LISTE DES TABLEAUX 4
LISTE DES GRAPHIQUES 8
SIGLES ET ABREVIATIONS 9
AVANT PROPOS 11
RESUME EXECUTIF 12
INTRODUCTION GENERALE 15
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 16
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 20
CHAPITRE III-URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 24
CHAPITRE IV : EDUCATION 28
CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 51
CHAPITRE VI : EMPLOI 66
CHAPITRE VII : JUSTICE 74
CHAPITRE VIII– AGRICULTURE 80
CHAPITRE IX - ELEVAGE 90
CHAPITRE X – PECHE 97
CHAPITRE XI – RESSOURCES NATURELLES 106
CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT 114
CHAPITRE XIII– COMMERCE ET ARTISANAT 118
CHAPITRE XIV- SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 123
CHAPITRE XV- TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région entre 1976 et l'année 2016..... 20
Tableau 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2015 22
Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe..... 22
Tableau 2.4 : Densités de population de la région de Fatick selon le département en 2016..... 23
Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe en 2016.... 24
Tableau 3.2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles..... 25
Tableau 3.3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire..... 26
Tableau 3.4 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative..... 26
Tableau 4.1 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative..... 28
Tableau 4.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 29
Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2016..... 30
Tableau 4.4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2016..... 31
Tableau 4.5 : Evolution des effectifs dans les établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative..... 32
Tableau 4.6 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016..... 33
Tableau 4.7 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)..... 34
Tableau 4.8 : Répartition de la population âgée de 6 à 11 ans en 2016..... 34
Tableau 4.9 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut..... 35
Tableau 4.10 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative..... 35
Tableau 4.11 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique .. 36
Tableau 4.12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative..... 37
Tableau 4.13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)..... 38
Tableau 4.14 : Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2016 (%)..... 39
Tableau 4.15 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 40
Tableau 4.16 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2016..... 40
Tableau 4.17 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative..... 41

Tableau 4.18 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe pour l'année 2016 42
Tableau 4.19 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative en 2016 43
Tableau 4.20 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2016 44
Tableau4.21 : Répartition des élèves selon le niveau et la série par sexe entre 2015 et 2016 45
Tableau 4.22 : Taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen selon la région 47
Tableau 4.23 : Taux brut de scolarisation au secondaire selon la région en 2016 47
Tableau 4.24 : Répartition du taux de réussite au baccalauréat en 2016 48
Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 51
Tableau 5.2 : Les normes de l'OMS 52
Tableau 5.3 Evolution de la couverture en personnel clé des structures de santé selon la qualification 52
Tableau 5.4 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 53
Tableau 5.5 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 54
Tableau 5.6 : Evolution des taux de couverture vaccinale selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés en 2014 et2015 55
Tableau 5.7 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district 56
Tableau 5.8 : Evolution du taux de détection de la tuberculose selon le district (%) 57
Tableau 5.9 : Evolution des indicateurs VIH/sida 57
Tableau 5.10 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 59
Tableau 5.11: Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016 59
Tableau 5.12 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.... 60
Tableau 5.13 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type, année 2016 61
Tableau 5.14 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 62
Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 74
Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2015 76
Tableau 7.3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions. 76
Tableau 7.4 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe 77
Tableau 8.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick. 80
Tableau 8.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Fatick en 2015. 82
Tableau 8.3 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 83
Tableau 8.4 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 85

Tableau 8.5 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 87
Tableau 9.1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 90
Tableau 9.2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative 91
Tableau 9.3 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 92
Tableau 9.4 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 93
Tableau10.1 : Répartition des services selon le department 97
Tableau 10.2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 97
Tableau 10.3 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 98
Tableau 10.4 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 99
Tableau 10.5 : Répartition des sites selon le type de pêche, par circonscription administrative 99
Tableau10.6 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale immatriculé selon le type, par circonscription administrative 100
Tableau 10.7 : Evolution des quantités produites et la valeur commerciale par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 101
Tableau 10.8 : Les espèces les plus débarquées de la région de Fatick 101
Tableau 10.9 : Volume mensuel des produits transformés - (TONNES) en 2016 102
Tableau 11.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 106
Tableau 11.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 107
Tableau 11.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 107
Tableau 12.4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 108
Tableau 11.5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 108
Tableau 11.6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département 109
Tableau 11.7 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 110
Tableau 11.8 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative111
Tableau 12.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe 114
Tableau 12.2 : Evolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative 115
Tableau 13.1 : Répartition des marchés selon le statut et le département 118
Tableau 13.2 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit (en tonne) 119
Tableau 13.3 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative 120

Tableau 13.4 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative en 2015 121
Tableau 14.1 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature 123
Tableau 14.2 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative 124
Tableau 14.3 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 125
Tableau 14.4 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 126
Tableau 14.5 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative 127
Tableau 14.6 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités (en million) 128
Tableau 15.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 130
Tableau 15.2: Répartition des touristes selon la nationalité (%) 132
Tableau 15.3: Répartition par la nationalité et par âge selon le principal motif de voyage (en %) ... 133
Tableau 15.4 : Durée moyenne de séjour selon la structure d'hébergement 135
Tableau 15.5 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative . 136
Tableau 15.6 : Liste des sites historiques de la région, par département 137
Tableau 15.7 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 138
Tableau 15.8 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2015 139

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2016 21
Graphique 4.1 Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2016 (%) 39
Graphique 4.2: Taux d'admission au BFEM (%) 47
Graphique 6.1 : Répartition de l'emploi selon branche d'activité 67
Graphique 6.2 : Répartition de l'emploi selon la forme juridique 67
Graphique 6.3 : Répartition de l'emploi des entreprises selon le département 68
Graphique 6.4 : Répartition de l'emploi par département selon la forme d'exploitation des entreprises 68
Graphique 6.5 : Répartition de l'emploi par département selon la forme d'exploitation des entreprises (%) 69
Graphique 6.6 : Répartition de l'emploi selon le sexe et le type (saisonnier, permanent) (%) 70
Graphique 6.7 : Répartition de l'emploi par taille selon la formalité (%) 70
Graphique 7.1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Fatick selon la classe d'âges en 2015 75
Graphique 7.2 : Répartition des mineurs selon la nature des infractions en 2016 78
Graphique 15.1: Durée moyenne de séjour selon la nationalité 134
Graphique 15.2: Durée moyenne de séjour des touristes par nationalité et par motif de voyage 136

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDEPS : Centre de Développement Populaire et Sportif
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CESCOFI : Comité Départemental pour la Scolarisation des Filles
CETF : Centre d'Enseignement Technique Féminin
CPN : Consultation Prénatale
CRETEF : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
CS : Centre de Santé
CSS : Caisse de Sécurité Sociale
DRDR : Direction Régionale du Développement Rural
DRS/SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EFI : Ecole de Formation d'Instituteurs
EQPT : Education Qualité Pour Tous
ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GPF : Groupement de Promotion Féminine
IDEN : Inspection Départementale de l'Enseignement
IEC : Information, Education et Communication
IRTSS : Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
MAC : Maison d'Arrêt et de Correction
OCB : Organisation Communautaire de Base
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation
PDEF : Programme de Développement de l'Education et de la Formation
PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PNDL : Programme National de Développement Local
PROGED : Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PROGEFOR : Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés
PS : Poste de Santé
REGEFOR : Recherche et Gestion Forestière
RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SA : Société Anonyme
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SDE : Sénégalaise Des Eaux
SFE : Sage-femme d'Etat
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel

TAP : Taux d'Achèvement Primaire
TBPS : Taux Brut de Prés-scolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TSGS : Technicien Supérieur en Génie Sanitaire
TSO : Technicien Supérieur en Odontologie

AVANT PROPOS

En conformité avec ses missions, l'ANSD, qui est chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national en plus de ses activités de production et de diffusion des données statistiques, réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD), figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2016, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette édition de l'année 2016 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Moustapha Dieng, chef du SRSD

RESUME EXECUTIF

Le caractère de la population de la région de Fatick met en évidence des enjeux **démographiques** importants. La croissance démographique reste encore assez élevée. Les caractéristiques de la population sont marquées par une forte disparité géographique, une ruralité importante et l'extrême jeunesse de la population.

Fatick reste dominée, comme la plupart des régions de l'intérieur du pays, par une espèce de morosité économique caractérisée par une timidité des activités. Celles-ci restent d'ailleurs dominées par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités, notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région.

L'agriculture 2016-2017 : Les cultures céréalières ont couvert près de 45,3% de l'ensemble des superficies cultivées (409 674 ha) et de 45% de la production (379 454 tonnes) au niveau régional. L'arachide, principale source de revenus monétaires, occupe 45,61% des surfaces emblavées et contribue à hauteur de 38% par rapport à la production totale obtenue et se situe à 69% concernant la production pour les cultures de rentes. Le mil, aliment de base des populations rurales, occupe à lui seul près de 76,35% des terres cultivées en céréales et 35% des superficies totales cultivées.

L'élevage, dans la région, a des atouts et des potentialités très importants. Cela s'explique en grande partie par la position géographique favorable de la région. Cependant, la contrainte majeure à la pratique de l'élevage dans la région de Fatick reste la réduction permanente des espaces pastoraux causée par la salinisation des terres. En 2016, le cheptel de la région connaît un accroissement relativement important. Cette hausse du bétail a été relevée dans tous les départements de la région entre les campagnes 2014/2015 et 2015/2016. Cela contribue fortement à la hausse de la production de la viande et également de la production contrôlée du lait et de peau.
Pour assurer le perfectionnement génétique des bovins et la sécurité alimentaire, la campagne d'insémination bovine est aujourd'hui pratiquée à grande échelle dans la région.

La pêche : Les débarquements de la région de Fatick se chiffrent à 10 499 tonnes en 2016 contre 14320 tonnes, soit une baisse de 27% par rapport à 2015, pour une valeur commerciale estimée à 6,352 milliards contre 9,457 milliards en 2015. La région représente 2,64 % des débarquements totaux du Sénégal et occupe la 5ème place. Il

faut noter que depuis 2014, une baisse continue est observée au niveau de la région avec une production passant de 16 474 tonnes en 2014 à 10 499 tonnes en 2016. Cette baisse est imputable en partie à la diminution des sorties à cause des alertes météo et à l'absence de collecte de données au niveau de certains postes de contrôle.

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. Il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par de nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. En effet, la région de Fatick enregistre 1872 lits, 929 chambres et 84 réceptifs en 2016. Il faut noter que le nombre de ces établissements a augmenté en 2016, comparé au nombre recensé en 2015.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la Chambre de Métiers. En 2016, le nombre d'inscrits à la Chambre de Métiers s'élève à 6647 artisans contre 5531 en 2015. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur.

Le commerce occupe une place relativement importante, mais la vente en gros est presque inexistante. On note cependant, en 2016, l'existence de 19 marchés hebdomadaires (loumas) et 27 marchés permanents où sont écoulés l'essentiel des produits agricoles. L'activité de commerce au niveau de la région en 2016 est essentiellement caractérisée par les produits de consommation.

En ce qui concerne **les services sociaux de base**, la région de Fatick a enregistré plusieurs efforts, même si dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire.

Par rapport à **la santé,** la région vient de disposer d'un hôpital régional. Elle compte selon les statistiques de 2016, 01 clinique, 07 postes de santé, 01 cabinet, 11 centres de soins infirmiers et 01 poste de santé d'entreprise.

Dans le secteur de **l'éducation,** la région compte 125 structures de prise en charge de la petite enfance (maternelle, cases des tout-petits, garderies), 685 écoles d'enseignement élémentaire, 142 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), 49 établissements d'enseignement secondaire général dont 43 établissements disposant du moyen et du secondaire.

Sur le plan financier, l'année 2016 est marquée par une hausse du nombre de structures du **Système Financier Décentralisé**. Toutefois, il est à noter que le nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés a augmenté en 2016.

De même, l'épargne collectée, les encours de crédits et les montants des crédits accordés ont aussi subi une augmentation. Il faut noter que les personnes physiques en sont les principales concernées. En ce qui concerne les secteurs d'activités, les entreprises de commerce, de restauration et d'hôtels sont les principales bénéficiaires de crédits dans la région en 2016.

INTRODUCTION GENERALE

La Situation Economique et Sociale (SES) de la région de Fatick, élaborée chaque année par le Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) figure en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elle constitue un instrument important de planification du développement économique et social régional, servant également d'outil d'aide à la décision aux niveaux régional et local. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elle constitue n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

Données physiques

La région de Fatick est née de la partition de l'ex-région du Sine Saloum en 1984. Elle est limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie. Il s'étend sur une superficie de 6685 km² et compte en 2015 une population de 761 713 habitants dont 384 562 femmes (projection du RGPHAE 2013). La densité de sa population est de 114 habitants/km².

Historique du peuplement

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. Après l'indépendance, Fatick était une entité de la région du Sine-Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 6685 km² contre 7535 km² avant le découpage.

Données climatologiques

La région baigne dans un environnement naturel caractérisé par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahélienne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Elle a un climat de type soudano-sahélien. Celui-ci a la particularité d'avoir une saison des pluies allant de juin-juillet à octobre et une saison sèche de 8 à 9 mois.

Les vents dominants dans la région sont les alizés maritimes et les alizés continentaux (ou harmattan), vents d'Est qui soufflent de février à mai et la mousson, vents du sud-ouest dont l'arrivée annonce le début de la saison pluvieuse (mi-juin). Cette situation tient à la dynamique de la circulation générale des vents qui prévaut en Afrique de l'Ouest, qui fait que le Sénégal est soumis à des zones de mousson en fin de saison sèche. Ces zones migrent lentement dans le sens Sud-Nord jusqu'en août et rapidement dans le sens inverse. Elles ont une forte influence sur la distribution des précipitations, sur les températures et sur le régime des vents.

S'agissant des températures, il a été relevé des moyennes annuelles minimales qui ont oscillé entre 21°C et un peu plus de 24°C de décembre à fin février, alors que celles

moyennes annuelles maximales oscillaient entre 35°C et un peu plus de 42°C, notamment de mars à juin.

Données hydrographiques

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss. Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal.

Organisation administrative

La région de Fatick est née de la partition de l'ex-région du Sine Saloum en 1984. Elle est limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie. Elle compte trois (03) départements (Fatick, Gossas, Foundiougne), neuf (09) arrondissements (Ndiob, Fimela, Niakhar, Tattaguine, Djilor, Niodior, Toubacouta, Colobane, Ouadiour), et quarante (40) communes depuis l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale. Elle couvre une superficie de 6685 km², soit 3,7% du territoire national.

Environnement économique

L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités, notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région.

L'Agriculture est la principale activité économique de la région (50% de la superficie régionale) et emploie près de 90% de la population active. Un tiers (1/3) des bas-fonds (26% de la superficie régionale) est mis en valeur grâce à la riziculture pluviale et au maraîchage. Le sous-secteur agricole se caractérise par des systèmes de production de type extensif dominés par les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé) et celles dites de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et fruitières). La diversification des cultures est une réalité et est favorisée entre autres par une pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et à plus de 1000 mm dans celui de Foundiougne.

L'élevage se caractérise par l'existence de techniques traditionnelles que sont l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. Mais la réduction de l'espace pastoral due à la progression des terres salées est un handicap majeur. Cependant, avec la création de GIE et d'associations villageoises appuyées par les ONG, un élevage de type moderne se développe de plus en plus dans la région.

La pêche est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, le domaine amphibie composé de trois grands groupes d'îles et le domaine maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. La façade maritime est marquée par un plateau continental regorgeant d'importants stocks de poissons, crustacés et mollusques.
Les potentialités de la zone portent sur un vaste réseau hydrographique bordé d'une importante forêt de mangrove et une diversité biologique (ichtyofaune et flore). Il faut également souligner l'existence d'un encadrement technique à renforcer de la part de l'administration et d'ONG, la disponibilité de quelques partenaires au développement intervenant dans la pêche durable surtout dans le Delta du Saloum et le savoir-faire traditionnel susceptible d'être perfectionné ont joué un rôle important pour le développement de la pêche dans la région de Fatick.

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques.
Le tissu des entreprises industrielles est faible au niveau de la région. Les quelques-unes qui y sont installées, s'occupent de la transformation des produits de la pêche, des produits agricoles et du traitement du sel.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la Chambre de Métiers. La région dispose d'un village artisanal. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur. Les producteurs tentent d'ailleurs de s'organiser autour des groupements et ont pu bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le commerce occupe une place relativement importante, mais celui de gros est presque inexistant. Cependant, il existe, en 2015, 23 marchés hebdomadaires (loumas) et 14 marchés permanents où sont écoulés l'essentiel des produits agricoles.

Le transport routier s'organise autour des gares routières qui existent dans la quasi-totalité des communes. Le transport urbain par taxi se développe timidement dans la commune de Fatick et celui des vélos-taxis prend de l'envergure au niveau de toutes les communes. On note également que dans les zones insulaires, le problème de déplacement constitue un handicap majeur pour le développement économique et l'interconnexion entre ces localités.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

II.1 INTRODUCTION

Dans le contexte de la décentralisation, les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement. Ce chapitre présente l'état, la structure et la répartition spatiale de la population de la région de Fatick.

II.2 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1 Niveau et évolution de la population

La population de la région de Fatick est estimée à 787036 habitants en 2016 avec un taux de croissance annuel de 3,3% supérieur à celui du national qui est 2,7%. Ce rythme de croissance de la population régionale est expliqué par sa forte natalité (Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 5,8) et une mortalité en constante baisse (taux brut de mortalité 8 pour mille). Avec ce rythme d'évolution, la population de Fatick risque de doubler en l'espace de 21 ans.

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région entre 1976 et l'année 2016

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2013	2014	2015	2016
Population résidente	408 657	509 702	615 558	714 389	737 480	761 713	787036
Taux d'accroissement en %		1,9	1,4	1,4	3,2	3,3	3,3

Source : *ANSD - RGPHAE 2013*

II.2.2 Structure par âge et par sexe

II.2.2.1 Analyse de la pyramide des âges

Dans un Sénégal caractérisé par la jeunesse de sa population, celle de la région de Fatick ne fait pas exception ; la moitié a moins de 15 ans et les 2/3 ont moins de 25 ans. En contrepartie, les 60 ans et plus représentent 5,49% de la population, proportion comparable à celle qu'on observe dans le même groupe d'âges au niveau national (5,22%). Il s'en suit un faible rapport de dépendance de ce groupe d'âges (11 pour 100 adultes de 15-60 ans, contre 10 au Sénégal) mais un rapport de dépendance des moins de 15 ans pour 100 adultes très élevé (82%). Cette extrême jeunesse de la

population régionale se traduit par un âge moyen et un âge médian en dessous des valeurs nationales. La forme triangulaire de la pyramide des âges (figure 2.1) illustre bien ce phénomène avec une part très importante des moins de 5 ans (17%). Selon les résultats de l'EDS 2016, cette situation est la résultante d'un recul de la mortalité (avec un quotient de mortalité juvénile de 38 pour 1 000 naissances vivantes) et également d'une fécondité toujours élevée (en moyenne 5,8 enfants par femme) (source : EDS 2016).

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2016

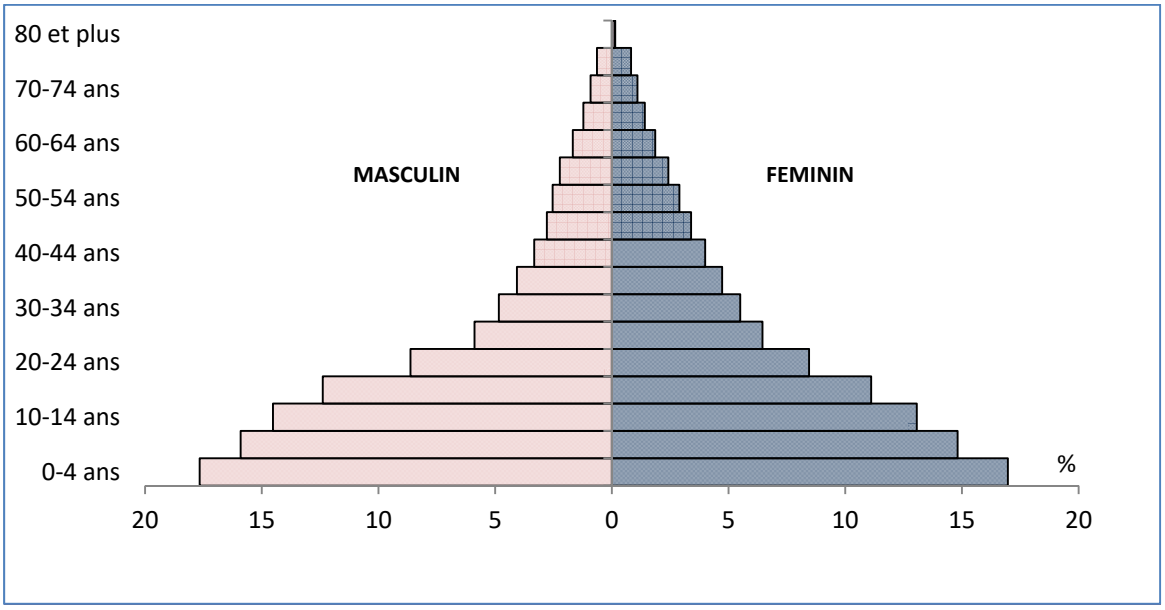

Source *: ANSD – RGPHAE 2013*

II.2.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

La population de la région compte une proportion un peu plus grande de femmes (50,4 %) que d'hommes (49,6 %). On compte un peu plus de garçons que de filles à la base de la pyramide, étant donné qu'il naît généralement environ 102 garçons pour 100 filles. Cette tendance s'inverse après 25 ans du fait que les hommes sont plus exposés à certains phénomènes démographiques tels que la mortalité ou la migration pour des raisons économiques. Après 60 ans, l'on assiste à une diminution progressive du nombre d'hommes, une situation qui s'accentue avec l'âge.

Tableau 2.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2015

Groupe d'âges	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)
0-4 ans	68 910	67 658	136 568	101,9
5-9 ans	60 917	58 103	119 020	104,8
10-14 ans	55 886	51 524	107 410	108,5
15-19 ans	48 606	44 213	92 819	109,9
20-24 ans	35 733	34 655	70 388	103,1
25-29 ans	23 301	25 711	49 012	90,6
30-34 ans	18 847	21 692	40 539	86,9
35-39 ans	15 880	18 686	34 566	85,0
40-44 ans	13 006	15 829	28 835	82,2
45-49 ans	10 766	13 391	24 157	80,4
50-54 ans	9 618	11 398	21 016	84,4
55-59 ans	8 619	9 563	18 182	90,1
60-64 ans	6 629	7 469	14 098	88,8
65-69 ans	4 702	5 528	10 230	85,1
70-74 ans	3 480	4 239	7 719	82,1
75-79 ans	2 398	3 120	5 518	76,9
80 et plus	3 022	3 937	6 959	76,8
TOTAL	**390 320**	**396 716**	**787 036**	98,4

Source : *ANSD – RGPHAE 2013*

II.2.3 Répartition spatiale et densité de la population

II.2.3.1 Répartition spatiale

La répartition géographique de la population présente des inégalités selon la circonscription administrative. En effet, le département de Fatick qui abrite la capitale administrative de la région renferme 47,5 % de l'ensemble de la population. Il est suivi de Foundiougne (39,1 %). Le département de Gossas est le moins peuplé de la région (13,4%).

Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Fatick	23 588	24 871	48 459	161 605	163 669	325 274	185 193	188 540	373 733
Foundiougne	29 013	30 262	59 275	122 240	126 333	248 573	151 253	156 595	307 848
Gossas	6 577	7 413	13 990	46 660	44 798	91 458	53 237	52 211	105 448
Région	59 178	62 546	121 724	330 505	334 800	665 305	389 683	397 346	787 029

Source : *ANSD – RGPHAE 2013*

La région de Fatick est la deuxième région la moins urbanisée du Sénégal avec un taux d'urbanisation de 15,5%.

II.2.3.2 Densités de population

En 2016, Fatick est parmi les régions les moins peuplées du pays, elle couvre une superficie de 6685 km² pour une population de 787 036 habitants, soit une densité moyenne de 118 habitants au km².

Tableau 2.4 : Densités de population de la région de Fatick selon le département en 2016

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
FATICK	2 646	373 734	141,
FOUNDIOUGNE	2 959	307 853	104
GOSSAS	1 080	105 449	98
REGION	**6 685**	**787 036**	118

Source : *ANSD – RGPHAE 2013*

Cette population est inégalement répartie dans l'espace régional. En effet, elle est particulièrement concentrée dans le département de Fatick, lequel est le plus densément peuplé avec 141 habitants au km². Par contre, les départements de Foundiougne et Gossas sont moins denses, puisqu'ils enregistrent respectivement 104 et 98 habitants par km².

II.3 CONCLUSION

La situation démographique de la région de Fatick de 2016 révèle une augmentation de la population et une légère supériorité du nombre de femmes. Les caractéristiques de la population sont marquées par une forte disparité géographique, une ruralité importante et l'extrême jeunesse de la population. Cette situation démographique constitue à la fois un atout pour la région et comporte aussi des problèmes de développement : un atout en termes d'élargissement du marché de consommation des biens et services et des problèmes de développement en termes de demande sociale à satisfaire (santé, éducation, emploi, protection sociale, etc.).

Pour rendre bénéfique cette richesse démographique de la région, il est impératif de mettre en place des politiques d'investissements conséquents sur le capital humain.

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

La région de Fatick, malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans le domaine de l'habitat, connaît toujours un important retard dans le domaine de l'urbanisation, notamment en matière de construction. En effet, le degré d'urbanisation et le type d'habitat constituent des facteurs déterminants pour apprécier le cadre de vie d'une localité donnée. Ils constituent également des indicateurs importants de développement pour une région. Ce chapitre tentera de dresser la situation au niveau des secteurs de l'urbanisme et de l'habitat.

IV.4 URBANISATION

IV.4.1 Répartition de la population urbaine

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les centres urbains. Dans la région de Fatick, la population urbaine réside dans les 9 communes que sont : Fatick, Diofior, Diakhao, Foundiougne, Passy, Sokone, Soum, Karang Poste et Gossas. Cette population s'établit à 121 725 habitants en 2016, soit un taux d'urbanisation de 15,5 %. Le département de Foundiougne concentre la majorité de la population vivant en milieu urbain (48,7%) contre 39,8% et 11,5% respectivement pour les départements de Fatick et de Gossas.

Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe en 2016

Localités	Homme	Femme	Ensemble
Région De Fatick	**59178**	**62546**	**121725**
Département Fatick	**23588**	**24871**	**48459**
Com. Fatick	15416	15735	31151
Com. Diofior	5974	6489	12462
Com. Diakhao	2198	2647	4845
Département Foundiougne	**29013**	**30262**	**59277**
Com. Foundiougne	3782	3733	7516
Com. Sokone	7640	8604	16244
Com. Passy	6465	7384	13849
Com. Karang Poste	8521	7590	16111
Com. Soum	2605	2951	5557
Département Gossas	**6577**	**7413**	**13990**
Commune Gossas	6577	7413	13989

Source : *ANSD - RGPHAE 2013*

IV.4.2 Les lotissements et distributions de parcelles

En 2016, la Division Régionale de l'Urbanisme de Fatick (DRUH) n'a enregistré aucune demande de lotissement contrairement à l'année 2015 ou la région avait enregistré le lotissement de 987 parcelles. Ces lotissements concernaient les départements de Fatick (900 parcelles) et de Gossas (87 parcelles).

Tableau 3.2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Foundiougne	**2015**	00	00	00
	2016	00	00	00
	Variation %	0	0	0
Gossas	**2015**	87	87	1
	2016	00	00	00
	Variation %	0	0	0
Fatick	**2015**	900	900	1
	2016	00	00	00
	Variation %	0	0	0
Région	**2015**	**987**	**987**	**2**
	2016	**00**	**00**	**00**
	Variation %	**0**	**0**	**0**

Source : DRUH Fatick

IV.5 CONSTRUCTION ET HABITAT

IV.5.1 Les autorisations de construire

En 2016, 76 demandes de construire ont été enregistrées à la Division Régionale de l'Urbanisme dont 57 autorisées, soit un taux d'acceptation de 75,0%. Le nombre de demandes, qui était de 50 en 2015, a subi une hausse 52% en 2016.

Tableau 3.3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Foundiougne	**2015**	9	2
	2016	4	1
	Variation %	-55,6	-50,0
Gossas	**2015**	0	0
	2016	1	0
	Variation %		
Fatick	**2015**	41	25
	2016	71	56
	Variation %	73,2	124,0
Région	**2015**	**50**	**27**
	2016	**76**	**57**
	Variation %	52,0	111,1

Source : DRUH Fatick

L'analyse selon les départements montre que l'essentiel des demandes a été enregistré dans le département de Fatick avec une proportion de 93,4% des demandes. Cette forte demande s'explique par les nombreux chantiers en cours dans la commune de Fatick. Cependant, par rapport au nombre de chantiers en cours d'exécution dans la région, le nombre de demandes enregistrées est très faible. Ceci est essentiellement dû par le fait que les populations n'accordent pas beaucoup d'importance aux normes de constructions et une méconnaissance de la règlementation.

Tableau 3.4 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Foundiougne		Gossas		Fatick		Région		
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Variation %
Lieux d'habitation	**Rez de chaussée**	1	0	0	0	18	28	19	28	47,4
	Etage	0	0	0	0	3	13	3	13	333,3
	Total	**1**	**0**	**0**	**0**	**21**	**41**	**22**	**41**	86,4
Etablissements commerciaux	**Rez de chaussée**	0	1	0	0	1	2	1	3	200
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	**0**	**1**	**0**	**0**	**1**	**2**	**1**	**3**	200
Lieux de culte	**Rez de chaussée**	0	0	0	0	2	9	2	9	350
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	

Destination		Foundiougne		Gossas		Fatick		Région		
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Variation %
	Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**9**	**2**	**9**	350
Etablissements touristiques	**Rez de chaussée**	0	0	0	0	0	3	0	3	
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3**	**0**	**3**	
Autres	**Rez de chaussée**	1	0	0	0	1	1	2	1	-50
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**2**	**1**	-50
Total	**Rez de chaussée**	2	1	0	0	22	43	24	44	83,3
	Etage	0	0	0	0	3	13	3	13	333,3
	Total	**2**	**1**	**0**	**0**	**25**	**56**	**27**	**57**	111,1

Source : DRUH de Fatick

Selon le type d'habitation, la demande d'autorisation de construire est composée en grande partie par les rez de chaussée avec une proportion de 77,2%, soit 44 demandes.

DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.4.1 Atouts

- Mise en place de la ZAC de Fatick ;
- Construction de logements sociaux sur 7 ha.

III.4.2 Contraintes

- L'absence de document de planification urbaine ;
- La présence d'un nombre élevé de parcelles en état d'abandon dans les centres villes, transformées en dépotoirs d'ordures ;
- L'existence de l'habitat spontané ;
- La présence de nombreuses zones inondables (« tanns ») ;
- Le défaut de viabilisation des lotissements ;
- L'inexistence de zones d'extension dans la plupart des anciennes grandes communes ;
- Non-respect des procédures d'instruction et d'application de lotissements ;
- Faible intervention des sociétés immobilières.

CHAPITRE IV : EDUCATION

IV.1 INTRODUCTION

L'éducation joue un rôle essentiel dans le développement économique et social, en ce sens qu'elle fournit des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux exigences du développement.

La région de Fatick est caractérisée par la jeunesse de sa population qui accroît considérablement la demande potentielle en éducation.

Après dix ans de mise en œuvre du PDEF, le système éducatif reste confronté à des problèmes d'efficacité et d'efficience. C'est ainsi, qu'à l'instar du pays, la région de Fatick est inscrite dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF). Cette nouvelle vision du développement de l'éducation et de la formation doit se traduire par le relèvement substantiel du niveau de scolarisation, l'amélioration des performances scolaires et de l'efficacité interne et externe du système éducatif, une plus grande équité dans l'accès aux services éducatifs et une meilleure gouvernance scolaire.
Le présent chapitre traite le développement intégré de la petite enfance, l'élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle et technique.

IV.2 LA PETITE ENFANCE

IV.2.1 Les infrastructures

Entre 2015 et 2016, le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance de la région est passé de 122 à 125 structures, soit un taux d'accroissement de 2,5%.

Tableau 4.1 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Ensemble
Case Communautaire	2014/2015	0	2	2	4
	2015/2016	1	2	1	4
	Variation en %		**0,0**	**-50,0**	**0,0**
Case des Tout Petits	2014/2015	26	14	4	44
	2015/2016	28	15	4	47

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Ensemble
	Variation en %	**7,7**	**7,1**	**0,0**	**6,8**
Classe préscolaire à l'élémentaire	2014/2015	7	4	1	12
	2015/2016	9	4		13
	Variation en %	**28,6**	**0,0**	**-100,0**	**8,3**
Ecole Maternelle	2014/2015	15	4	1	20
	2015/2016	15	2	1	18
	Variation en %	**0,0**	**-50,0**	**0,0**	**-10,0**
Garderie	2014/2015	28	11	3	42
	2015/2016	27	13	3	43
	Variation en %	**-3,6**	**18,2**	**0,0**	**2,4**
Total	**2014/2015**	**76**	**35**	**11**	**122**
	2015/2016	**80**	**36**	**9**	**125**
	Variation en %	**5,3**	**2,9**	**-18,2**	**2,5**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

En 2016, le réseau compte 125 structures dont 18 écoles maternelles, 43 garderies, 47 cases des tout-petits, 13 classes préscolaires à l'Elémentaire et 4 écoles communautaires.

La répartition de ces structures d'accueil est proportionnelle à la densité de la population suivant les circonscriptions administratives de la région. En effet, le département de Fatick englobe l'essentiel des structures (80 écoles) de prise en charge de la petite enfance, soit 64% des structures régionales contre 28,8% pour Foundiougne et 6,2% pour Gossas.

IV.2.2 Le personnel

En 2016, la région comptait 337 enseignants au préscolaire. Ce nombre, qui était de 463 en 2015, a subi une baisse de 27,2%.

Tableau 4.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Départements		Femme	Homme	Total général
Fatick	2016	185	25	210
	2015	230	42	272
	Variation (%)	**-19,6**	**-40,5**	**-22,8**

Départements		Femme	Homme	Total général
Foundiougne	2016	80	15	95
	2015	107	33	140
	Variation (%)	**-25,2**	**-54,5**	**-32,1**
Gossas	2016	24	8	32
	2015	38	13	51
	Variation (%)	**-36,8**	**-38,5**	**-37,3**
Région	2016	**289**	**48**	**337**
	2015	**375**	**88**	**463**
	Variation (%)	**-22,9**	**-45,5**	**-27,2**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

La répartition des enseignants selon le département est relative par rapport aux hommes et aux femmes. En effet, l'essentiel du personnel enseignant se concentre au niveau du département de Fatick avec un effectif de 210, soit 62,31%, suivi du département de Foundiougne (28,19) et celui de Gossas (9,5).
En plus de l'inégale répartition du personnel enseignant, on note que les femmes sont plus nombreuses que les hommes (289 contre 48). Cette supériorité est due au fait que les femmes sont plus à l'aise à s'occuper des enfants à bas âges. En effet, l'enseignement aux niveaux inférieurs, notamment dans le préscolaire, est fortement associé à la notion de soin qui se rapporte beaucoup plus aux femmes qu'aux hommes.

La répartition des enseignants au niveau des établissements de la petite enfance selon le diplôme obtenu et la fonction (tableau 4.3) montre que les éducateurs craie en main sont plus nombreux (71,5%).

Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Fonction	BAC	BFEM	CFEE	DEUG	Licence	Maitrîse/Master et P	Sans diplôme	Total général
Fatick	Directeur chargé	7	28	5					40
	Directeur déchargé	2	5	2	1				10
	Educateur craie en main	34	89	23	3			1	150
	Indéterminé	2	2						4
	Suppléant	1	1						2
	Autres		1					3	4
	Dpt Fatick	46	126	30	4			4	210

Circonscription administrative	Fonction	BAC	BFEM	CFEE	DEUG	Licence	Maitrîse/Master et P	Sans diplôme	Total général
Foundiougne	Directeur chargé	4	18	1					23
	Directeur déchargé	1	7				1		9
	Educateur craie en main	11	42	6	1		1		61
	Suppléant	1							1
	Autres		1						1
	Dpt Foundiougne	17	68	7	1		2		95
Gossas	Directeur déchargé	2							2
	Educateur craie en main	4	22	1		1		2	30
	Dpt Gossas	6	22	1		1		2	32
Région	**Directeur chargé**	**11**	**46**	**6**					**63**
	Directeur déchargé	**5**	**12**	**2**	**1**		**1**		**21**
	Educateur craie en main	**49**	**153**	**30**	**4**	**1**	**1**	**3**	**241**
	Indéterminé	**2**	**2**						**4**
	Suppléant	**2**	**1**						**3**
	Autres		**2**					**3**	**5**
	Total général	**69**	**216**	**38**	**5**	**1**	**2**	**6**	**337**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Selon le diplôme académique, on note que les enseignants titulaires du BFEM sont plus nombreux (64%) suivi de ceux qui ont eu le BAC (20%). Cette répartition est due au fait que ce type d'établissement ne nécessite pas de hauts diplômes de qualification, mais des formations spécifiquement adéquates.

Tableau 4.4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2016

Circonscription administrative	Statut	CAP/CAEP	CEAP	Sans diplôme	Total général
Fatick	**Public**	20	67	33	120
	Privé	1	3	86	90
	Total	**21**	**70**	**119**	**210**
Foundiougne	**Public**	15	31	11	57
	Privé			38	38
	Total	**15**	**31**	**49**	**95**
Gossas	**Public**	5	11	2	18
	Privé			14	14

Circonscription administrative	Statut	CAP/CAEP	CEAP	Sans diplôme	Total général
	Total	**5**	**11**	**16**	**32**
Région	**Public**	40	109	46	195
	Privé	1	3	138	142
	Total	**41**	**112**	**184**	**337**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Pour l'année 2016, l'effectif des enseignants sans diplôme professionnel est de 184, soit 55% de l'effectif total de la région, suivi de ceux qui ont le CEAP avec 33% et 12% pour les titulaires du CAP/CAEP. Cette même répartition est aussi observée dans les trois circonscriptions administratives. Cette situation ne peut être due qu'à un niveau de qualification qui est en adéquation par rapport à la formation dans ce type d'établissement.

IV.2.3 Les effectifs

Tableau 4.5 : Evolution des effectifs dans les établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total
Case Communautaire	2014/2015	0	182	52	**234**
	2015/2016	48	110	17	**175**
	Variation en %		-39,56	-67,31	-25,21
Case des Tout Petits	2014/2015	1815	916	227	**2958**
	2015/2016	2097	1018	224	**3339**
	Variation en %	15,54	11,14	-1,32	12,88
Classe préscolaire à l'élémentaire	2014/2015	264	143	35	**442**
	2015/2016	356	141		**497**
	Variation en %	34,85	-1,40		12,44
Ecole Maternelle	2014/2015	1549	416	116	**2081**
	2015/2016	1534	209	117	**1860**
	Variation en %	-0,97	-49,76	0,86	-10,62
Garderie	2014/2015	2113	768	246	**3127**
	2015/2016	2163	983	251	**3397**
	Variation en %	2,37	27,99	2,03	8,63
Région	**2014/2015**	**5741**	**2425**	**676**	**8842**
	2015/2016	**6198**	**2461**	**609**	**9268**
	Variation en %	**7,96**	**1,48**	**-9,91**	**4,82**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le nombre d'enfants dans les structures de prise en charge a connu une hausse dans la région et passe de 8 842 à 9 268 de 2015 à 2016, soit une augmentation de 4,82%. Cette hausse est imputable à l'augmentation enregistrée dans les départements de Fatick (7,96%) et Foundiougne (1,48%). En revanche, on observe pendant la même période une baisse des effectifs dans le département de Gossas (- 9,91%).

Tableau 4.6 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016

Type établissements	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens
Case Communautaire	26	22	48	59	51	110	125	8	133	112	122	234
Case des Tout Petits	929	1168	2097	469	549	1018	99	125	224	1369	1589	2958
Classe prépa Elémentaire	166	190	356	79	62	141				241	201	442
Ecole Maternelle	739	812	1551	86	123	209	63	54	117	980	1101	2081
Garderie	1042	1121	2163	513	470	983	111	140	251	1666	1731	3397
Total	2902	3313	6215	1206	1255	2461	398	327	725	4368	4744	9112
Pourcentage (%)	46,7	53,3	100	49,0	51,0	100	54,9	45,1	100	47,9	52,1	100

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Ce tableau montre que, selon le sexe, les filles sont plus nombreuses que les garçons (51,64% contre 48,26%). Cette supériorité s'explique par le fait que les filles sont plus nombreuses dans la tranche d'âge de 3 à 6 ans. Il convient de signaler que dans le département de Gossas, les effectifs des garçons restent dominants. L'analyse selon le type révèle que les garderies sont plus fréquentées.

IV.2.4 Intensité de la préscolarisation

La participation des enfants au système éducatif est couramment mesurée par le taux de préscolarisation qui est le principal indicateur. Ce taux représente la part de ceux qui sont scolarisés officiellement sur une tranche d'âge bien limitée par rapport à la demande d'éducation. Le tableau ci-dessous montre que le TBS global est passé de 10% en 2010 à 12,6% en 2016, soit un gain de 2 points de pourcentage. Si le TBS chez les filles a connu une hausse de 1,9 point, pour les garçons, son accroissement est de l'ordre de 2,1 points. Cette évolution du TBS est facilitée par la création de structures nouvelles (cases des tout-petits et classes préscolaires à l'élémentaire).

Tableau 4.7 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Fatick	2015/2016	16,2	16,5	16,4	98,1
Foundiougne	2015/2016	7,8	8,8	8,3	88,1
Gossas	2015/2016	6,2	8,6	7,4	71,6
Région	2014/2015	9,4	10,7	10,0	87,9
	2015/2016	11,5	12,6	12,0	91,9
	Variation en %	2,1	1,9	2,0	4,0

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le TBS est plus élevé dans le département de Fatick 16,4%, suivi de celui de Foundiougne pour 8,3% et de Gossas pour 7,4%. Les taux bruts de scolarisation des filles sont partout plus élevés que ceux des garçons.

IV.3 L'ELEMENTAIRE

Le Sénégal s'était engagé à donner une éducation primaire à la quasi-totalité de ses enfants, c'est-à-dire, à assurer, au plus tard en 2015, un cycle d'études primaires à plus de 90% des enfants âgés de 7 ans à 12 ans. L'examen des effectifs, des infrastructures, des taux d'admission, de scolarisation et d'achèvement du primaire permet d'apprécier les progrès réalisés.

IV.3.1 La demande potentielle d'éducation

La demande d'éducation correspond à la population en âge scolarisable et qui doit bénéficier des services de l'éducation. En 2016, l'inspection d'académie de la région a évalué l'effectif à 113415 enfants dont 57430 filles (50,66%) contre 55985 garçons (49,34%).

Tableau 4.8 **:** Répartition de la population âgée de 6 à 11 ans en 2016

Ages	Filles	Garçons	Ensemble
6 ans	5579	5487	11066
7 ans	11074	10828	21902
8 ans	10516	10288	20804
9 ans	10526	10643	21169
10 ans	10223	9962	20185
11 ans	9512	8777	18289
Total général	**57430**	**55985**	**113415**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

IV.3.2 Les infrastructures

Le nombre d'écoles fonctionnelles de la région de Fatick a progressé sensiblement, en passant de 673 en 2015 à 685 en 2016, soit un accroissement de 1,78%. En 2016, la part du public représente 94,3% des écoles.

Tableau 4.9 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscription administratives	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Fatick	284	29	313	293	28	321	3,2	-3,4	2,6
Foundiougne	231	5	236	234	6	240	1,3	20,0	1,7
Gossas	119	5	124	119	5	124	0,0	0,0	0,0
Région	**634**	**39**	**673**	**646**	**39**	**685**	1,8	0,0	1,8

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Au niveau départemental, Fatick enregistre une hausse du nombre d'établissements de 3,2% pour le public et une baisse pour le privé de 3,4%, alors que Foundiougne connait une augmentation du nombre d'établissements dans tous les secteurs. Quant au département de Gossas, sa situation reste stationnaire.

IV.3.3 Le personnel

Durant ces dernières années, pour répondre à la forte demande d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, l'Etat du Sénégal a opté pour le recrutement de contractuels et aussi à la formation des élèves-maîtres, afin de subvenir aux besoins en enseignants.

Tableau 4.10 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription Administrative	Sexe	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
		Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
Fatick	F	72	561	633	65	592	657	-9,7	5,5	3,8
	M	106	1355	1461	107	1418	1525	0,9	4,6	4,4
	Ens	**178**	**1916**	**2094**	**172**	**2010**	**2182**	-3,4	4,9	4,2
Foundiougne	F	14	298	312	12	318	330	-14,3	6,7	5,8
	M	23	1031	1054	31	1115	1146	34,8	8,1	8,7
	Ens	**37**	**1329**	**1366**	**43**	**1433**	**1476**	16,2	7,8	8,1
Gossas	F	7	148	155	6	150	156	-14,3	1,4	0,6
	M	19	454	473	22	467	489	15,8	2,9	3,4
	Ens	**26**	**602**	**628**	**28**	**617**	**645**	7,7	2,5	2,7

Circonscription Administrative	Sexe	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
		Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
Région	F	93	1007	1100	83	1060	1143	-10,8	5,3	3,9
	M	148	2840	2988	160	3000	3160	8,1	5,6	5,8
	Ens	241	3847	4088	243	4060	4303	0,8	5,5	5,3

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

En 2016, l'effectif du personnel enseignant s'élève à 4303 pour le public contre 4088 en 2015, soit un taux de progression annuel de 5,3%. On a constaté qu'une forte concentration s'est opérée au niveau public, cela peut s'expliquer par les efforts considérables consentis par l'Etat en terme de recrutement d'enseignants de l'élémentaire dans la région.

Par ailleurs, on observe dans chaque département, une augmentation du nombre d'enseignants. A partir de l'année 2011, une formation spécifique est exigée pour ceux qui ont eu le BAC après le CREM (concours de recrutement des élèves-maîtres) au niveau national. Cette formation a pour finalité l'obtention d'un diplôme professionnel sanctionné par le CAP.

Tableau 4.11 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

DIPLÔME ACADEMIQUE	2016		2015
	Nombre	Pourcentage	
Sans diplôme	40	0,9	35
CFEE	13	0,3	27
BFEM	1793	41,7	1 847
BAC	2168	50,4	1 979
DEUG / BAC+2	102	2,4	108
Licence	103	2,4	50
Maîtrise/Master1	56	1,3	14
Autre	28	0,7	28
Région	**4 303**	100	**4 088**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Les enseignants de l'élémentaire sont majoritairement diplômés du BAC (50,4%) suivi de ceux diplômés du BFEM (41,7). Les diplômés, titulaires du DEUG/BAC+2 et de la licence représentent chacun 2,4% et ceux qui ont la maîtrise ou le master ne représentent que 1,3%. Par ailleurs, on observe que les enseignants uniquement titulaires du CFEE (0,3%) et ceux qui n'ont aucun diplôme (0,9%) sont très faiblement représentés.

IV.3.4 Les effectifs

En 2016, l'enseignement élémentaire de la région de Fatick a enregistré 126 189 élèves inscrits dont 64 179 filles, soit 50,8%. Ces effectifs, qui étaient de 120 167 en 2015, ont connu une augmentation de 5,0% entre ces deux années.

Tableau 4.12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2014/2015			2015/2016			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Fatick	Public	32907	33419	66326	34780	35129	69909	5,7	5,1	5,4
	Privé	2345	2469	4814	2477	2462	4939	5,6	-0,3	2,6
	Total	35252	35888	71140	37257	37591	74848	5,7	4,8	5,2
Foundiougne	Public	16753	17060	33813	17407	18081	35488	3,9	6,0	5,0
	Privé	456	568	1024	560	618	1178	22,8	8,8	15,0
	Total	17209	17628	34837	17967	18699	36666	4,4	6,1	5,3
Gossas	Public	6390	7260	13650	6494	7621	14115	1,6	5,0	3,4
	Privé	284	256	540	292	268	560	2,8	4,7	3,7
	Total	6674	7516	14190	6786	7889	14675	1,7	5,0	3,4
Région	Public	56050	57739	113789	58681	60831	119512	4,7	5,4	5,0
	Privé	3085	3293	6378	3329	3348	6677	7,9	1,7	4,7
	Total	59135	61032	120167	62010	64179	126189	4,9	5,2	5,0

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

La part des filles dans les effectifs a franchi la barre des 50% depuis l'année 2014 (50,6%) et n'a cessé d'augmenter, atteignant 50,8% en 2015 et 50,9% en 2016. Ceci est le résultat des politiques axées sur l'accès des filles à l'école.

L'analyse des données selon le statut montre que la grande majorité des élèves sont dans les écoles publiques, soit 94,7%.

La répartition des effectifs selon le département met en évidence une concentration dans le département de Fatick. En effet, le département de Fatick concentre plus de la moitié des élèves inscrits au primaire, soit 59,3% (58,5% des effectifs du secteur public et 74% des effectifs du privé). Il est suivi par le département de Foundiougne, qui enregistre 29,1% des élèves de l'enseignement élémentaire. Par contre, Gossas concentre le plus petit nombre d'élèves du primaire, avec 11,6%.

IV.3.5 Intensité de la fréquentation scolaire et performances dans l'élémentaire

L'intensité de la fréquence scolaire est souvent mesurée par le TBS, alors que celle de la performance dans l'élémentaire l'est par le taux de réussite.

Tableau 4.13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)

Année	Garçons	Filles	Ensemble	Indice parité F/G
2015	85,4	94,7	89,9	1,1
2016	88,3	95,8	91,8	1,1

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

En 2016, le taux brut de scolarisation à l'enseignement élémentaire de la région est passé de 89,9% en 2015 à 91,8%, soit une légère hausse de 1,8 point de pourcentage. Le TBS des filles (95,8%) est nettement supérieur à celui des garçons (88,3%). Ainsi, l'indice de parité reste toujours en faveur des filles (1.1).

Les progrès enregistrés dans l'admission et la scolarisation au cycle primaire sont dus à un certain nombre de facteurs qui sont : l'extension continue de l'offre d'éducation avec un recrutement en grand nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation professionnelle, la construction de salles de classe par l'Etat, les partenaires et les communautés, les campagnes de sensibilisation pour l'inscription des enfants à la première année du primaire, une plus grande adaptation de l'offre à des demandes spécifiques à travers l'ouverture d'un nombre de plus en plus important d'écoles franco-arabes privées comme publiques. Par ailleurs, beaucoup d'initiatives ont été entreprises dans le sens d'amener les enfants issus de milieux défavorisés à accéder à l'école et à y rester. On peut citer entre autres : la gratuité des manuels scolaires, la politique de généralisation des cantines scolaires, les bourses familiales, la CMU et les bourses octroyées surtout aux filles issues de familles défavorisées.

IV.3.6 Résultats du Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE)

Les résultats du Certificat de Fin d'Études Élémentaires de la région de Fatick, entre 2011 et 2016, montrent d'importantes variations dans le temps comme l'illustre l'allure de la courbe. En effet, de 2011 à 2015, le taux de réussite a subi une nette baisse passant de 44,7% en 2011 à 24,1% en 2015. Ensuite, par rapport à 2015, les résultats à la session 2016 du CFEE ont connu une nette progression, en enregistrant plus de trente-cinq points de pourcentage jusqu'à atteindre 59,5%.

Graphique 4.1 : Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2016 (%)

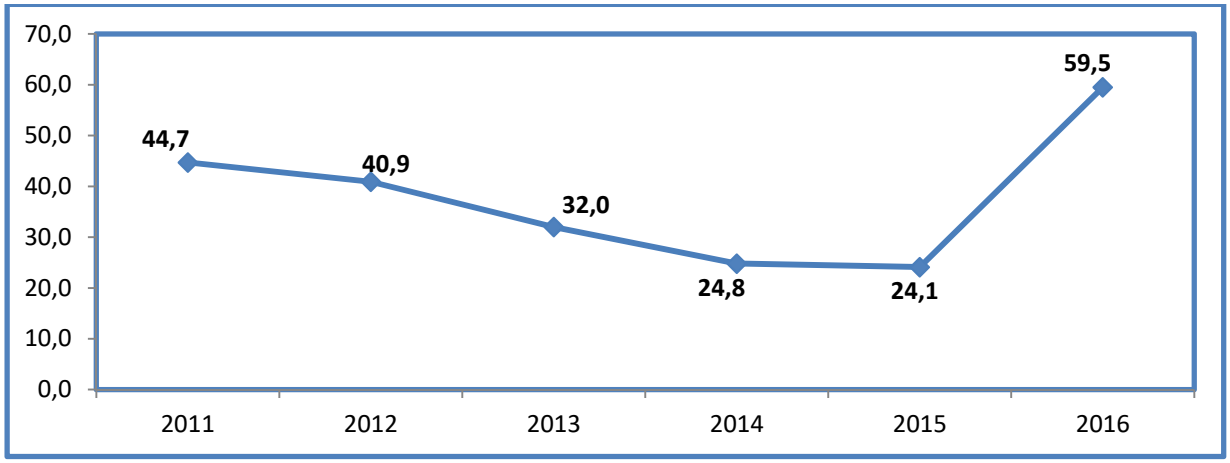

Source *: Inspection d'académie de Fatick*

L'analyse selon le sexe révèle que le taux de réussite des filles reste toujours dominé par celui des garçons. En 2016, le taux de réussite des garçons est de 59,9% contre 59,2% pour les filles (1,01 points de pourcentage). Cette situation atteste la nécessité d'adoption de mesures pertinentes pour corriger ce déséquilibre.

Tableau 4.14 : Evolution du taux de réussite au CFEE entre 2011 et 2016 (%)

Sexe	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Filles	41,6	39,5	30,3	23,3	22,9	59,2
Garçons	48,0	42,5	34,0	26,7	25,6	59,9
Ensemble	44,7	40,9	32,0	24,8	24,1	59,5
indice de parité (G/F)	1,15	1,08	1,12	1,15	1,12	1,01

Source *: Inspection d'académie de Fatick*

LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement secondaire général a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études et des formations supérieures adéquates. Le cycle moyen dure quatre années de la sixième à la troisième et est sanctionné par le Brevet de Fin d'études Moyennes (BFEM) alors que celui secondaire comprend trois années d'études de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options sanctionnées par le Baccalauréat.

IV.5.2 Les infrastructures

Le nombre d'établissements d'enseignement moyen s'est replié entre 2015 (102) et 2016 (99). Ce qui représente une diminution de trois CEM, soit -2,9%, imputable au département de Fatick (secteur privé) et à celui de Foundiougne (secteur privé). Toutefois, on observe une évolution positive du nombre de CEM publics dans le département du Foundiougne dont le réseau s'est enrichi d'une nouvelle création. Le

département de Gossas n'a pas connu d'évolution du nombre de ses établissements. Globalement, le nombre de structures accueillant les élèves de l'Enseignement Moyen Secondaire est passé de 147 en 2015 à 148 en 2016, ce qui correspond à un accroissement de 0,7%.

Tableau 4.15 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015			2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
CEM	42	16	58	40	16	56	-4,8	0,0	-3,4
LYCEE MIXTE	9	13	22	10	13	23	11,1	0,0	4,5
LYCEE	4	0	4	4	0	4	0,0	0,0	0,0
Dpt Fatick	**55**	**29**	**84**	**54**	**29**	**83**	**-1,8**	**0,0**	**-1,2**
CEM	33	4	37	34	2	36	3,0	-50,0	-2,7
LYCEE MIXTE	7	5	12	7	8	15	0,0	60,0	25,0
LYCEE	2		2	2		2	0,0	0,0	0,0
Dpt Foundiougne	**42**	**9**	**51**	**43**	**10**	**53**	**2,4**	**11,1**	**3,9**
CEM	6	1	7	6	1	7	0,0	0,0	0,0
LYCEE MIXTE	3	2	5	3	2	5	0,0	0,0	0,0
Dpt Gossas	**9**	**3**	**12**	**9**	**3**	**12**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
CEM	81	21	102	80	19	99	-1,2	-9,5	-2,9
LYCEE MIXTE	19	20	39	20	23	43	5,3	15,0	10,3
LYCEE	6	0	6	6	0	6	0,0	0,0	0,0
Total général	**106**	**41**	**147**	**106**	**42**	**148**	**0,0**	**2,4**	**0,7**

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Les efforts relatifs à la densification du réseau de l'enseignement moyen sont allés de pair avec l'amélioration de l'environnement scolaire. En 2016, 92% des CEM disposaient de l'eau courante, 66% de l'éclairage, 27% avaient une cantine, 57% étaient clôturés et 89% avaient des latrines en leur sein.

IV.5.3 Le personnel

Le personnel enseignant au niveau de l'enseignement moyen et secondaire est réparti en fonction de trois statuts : contractuel, fonctionnaire et vacataire. Il est celui chargé de faire les cours au niveau moyen ou secondaire et il est directement responsable de la formation.

Tableau 4.16 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2016

	Corps	Privé	Public	Total

Circonscription Administrative		F	H	Ens	F	H	Ens	F	H	Ens
Fatick	Contractuel	32	338	370	211	587	798	243	925	1168
	Fonctionnaire	2	11	13	70	341	411	72	352	424
	Vacataire	6	62	68		5	5	6	67	73
	Total	40	411	451	281	933	1214	321	1344	1665
Foundiougne	Contractuel	10	106	116	75	362	437	85	468	553
	Fonctionnaire		3	3	37	201	238	37	204	241
	Vacataire	6	44	50		3	3	6	47	53
	Total	16	153	169	112	566	678	128	719	847
Gossas	Contractuel	5	16	21	34	97	131	39	113	152
	Fonctionnaire	0	0	0	4	49	53	4	49	53
	Vacataire	0	0	0	1	1	2	1	1	2
	Total	5	16	21	39	147	186	44	163	207
Région	Contractuel	47	460	507	320	1046	1366	367	1506	1873
	Fonctionnaire	2	14	16	111	591	702	113	605	718
	Vacataire	12	106	118	1	9	10	13	115	128
	Total	61	580	641	432	1646	2078	493	2226	2719

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le corps enseignant des cycles moyen et secondaire de la région est composé de 2719 professeurs en 2016 dont 18,13% de femmes. Ces effectifs sont constitués en majorité de contractuels qui représentent 68,88% du personnel. Ils sont suivis par les fonctionnaires (26,40%) et les vacataires (4,70%).

Tableau 4.17 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscription Administrative	2014/2015			2015/2016			Variation (%)
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	
Fatick	466	1140	1606	451	1214	1665	3,7
Foundiougne	139	628	767	169	678	847	10,4
Gossas	33	188	221	21	186	207	-6,3
Région	**638**	**1956**	**2594**	**641**	**2078**	**2719**	4,8

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le nombre d'enseignants du moyen et secondaire de la région s'élève à 2719 en 2016 contre 2594 en 2015, soit une augmentation de 4,8%. Cette hausse est induite par

les efforts d'investissements dans le secteur de l'éducation. Le département de Fatick concentre plus de la moitié des effectifs d'enseignants.

Tableau 4.18 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe pour l'année 2016

DIPLÔME ACADEMIQUE	MOYEN ET SECONDAIRE			
	Femme	Homme	Ensemble	Pourcentage Femme (%)
BAC	271	786	1057	25,6
BFEM	19	118	137	13,9
DEUG	**63**	**354**	417	15,1
Licence	**65**	**551**	616	10,6
Maîtrise/Master et P	**75**	**417**	492	15,2
Total	**493**	**2226**	2719	18,1

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

La région de Fatick enregistre en 2016 2719 enseignants dont 81,86% sont des hommes et 18,13% des femmes. Au niveau de la répartition des diplômes académiques, on note que chaque niveau de diplôme correspond à un effectif bien déterminé que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. Ce tableau montre que ce sont les diplômés du BAC qui sont plus nombreux. Ils représentent 38,87% du total, suivi de ceux qui ont la Licence (616), la Maîtrise/Master (492), le DEUG/BAC+2 (417) et enfin les titulaires du BFEM avec un effectif très faible (137). La faiblesse de l'effectif des diplômés du BFEM est justifiée par le fait que depuis 2013, le concours de recrutement des élèves maîtres ne se fait plus par le niveau BFEM, mais plutôt par le BAC.

IV.5.4 Les effectifs

Les effectifs des élèves du moyen et du secondaire d'une année scolaire à une autre permettent de voir s'il y a une augmentation ou une diminution des élèves suivant les proportions entre garçons et filles.

La mesure de ces effectifs permet de faire une analyse comparative entre le cycle moyen et le secondaire, ou même entre l'évolution des effectifs du côté des filles et des garçons.

Tableau 4.19 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative en 2016

Circonscription Administrative	Statut	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
		Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
Département de Fatick									
2014/2015	Privé	1276	1270	2546	50,1	1037	844	1881	55,1
	Public	17195	15443	32638	52,7	4498	4856	9354	48,1
	Total	18471	16713	35184	52,5	5535	5700	11235	49,3
2015/2016	Privé	1313	1243	2556	51,4	1375	1072	2447	56,2
	Public	16665	14548	31213	53,4	5026	5343	10369	48,5
	Total	17978	15791	33769	53,2	6401	6415	12816	49,9
Variation en %	Privé	12	2,2	-0,4		32,6	27	30,1	
	Public	-3,1	-5,8	-4,4		11,7	10	10,9	
	Total	-2,7	-5,5	-4		15,7	12,5	14,1	
Département de Foundiougne									
2014/2015	Privé	729	605	1334	54,6	519	451	970	53,5
	Public	8216	7957	16173	50,8	2337	3080	5417	43,1
	Total	8945	8562	17507	51,1	2856	3531	6387	44,7
2015/2016	Privé	727	680	1407	51,7	579	568	1147	50,5
	Public	7376	7302	14678	50,3	2686	3053	5739	46,8
	Total	8103	7982	16085	50,4	3265	3621	6886	47,4
Variation en %	Privé	-0,3	12,4	5,5		11,6	25,9	18,2	
	Public	-10,2	-8,2	-9,2		14,9	-0,9	5,9	
	Total	-9,4	-6,8	-8,1		14,3	2,5	7,8	
Département de Gossas									
2014/2015	Privé	2495	2534	5029	49,6	56	72	128	43,8
	Public	2543	2652	5195	49,0	608	738	1346	45,2
	Total	5038	5186	10224	49,3	664	810	1474	45,0
2015/2016	Privé	73	124	197	37,1	92	99	191	48,2
	Public	2324	2418	4742	49,0	628	718	1346	46,7
	Total	2397	2542	4939	48,5	720	817	1537	46,8
Variation en %	Privé	-97,1	-95,1	-96,1		64,3	37,5	49,2	
	Public	-8,6	-8,8	-8,7		3,3	-2,7	0,0	
	Total	-52,4	-51,0	-51,7		8,4	0,9	4,3	
Région de Fatick									
2014/2015	Privé	2053	1993	4046	50,7	1612	1367	2979	54,1
	Public	27906	25934	53840	51,8	7443	8674	16117	46,2
	Total	29959	27927	57886	51,8	9055	10041	19096	47,4
2015/2016	Privé	2113	2047	4160	50,8	2046	1739	3785	54,1

Circonscription Administrative	Statut	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
		Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
	Public	26365	24268	50633	52,1	8340	9114	17454	47,8
	Total	28478	26315	54793	52,0	10386	10853	21239	48,9
Variation en %	Privé	2,9	2,7	2,8		26,9	27,2	27,1	
	Public	-5,5	-6,4	-6,0		12,1	5,1	8,3	
	Total	-4,9	-5,8	-5,3		14,7	8,1	11,2	

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Entre 2015 et 2016, l'effectif total des élèves dans le moyen est passé de 57886 à 54561, soit une baisse de 5,3%. Par ailleurs, seul le département de Foundiougne connaît une hausse de 3,4 durant cette période.

Pour le secondaire, la région de Fatick a enregistré une augmentation du nombre d'élèves. Les effectifs sont passés de 10041 à 10818 entre 2015 et 2016, soit 777 élèves de plus. Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'élèves dans ce type d'établissement pour chaque département.
En principe, la différence constatée entre l'évolution des effectifs pour ces deux types d'établissements est due aux contraintes liées à la pédagogie, à un déficit des professeurs ou du matériel didactique, parfois à un faible niveau des élèves dans le moyen. Par ailleurs, on a noté que les filles sont plus nombreux (57,39%) que les garçons dans les établissements moyens et inversement pour les établissements de type secondaire avec un taux de 48,9% pour les filles.

Tableau 4.20 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2016

Types	Niveaux	Privé		Public		Total			
		G	F	G	F	G	F	Total	% filles
Département de Fatick									
Séries Littéraires	Seconde	232	317	1568	1454	1800	1771	3571	49,6
	Première	227	290	1212	1229	1439	1519	2958	51,4
	Terminale	518	687	1191	1310	1709	1997	3706	53,9
Séries Scientifiques	Seconde	14	6	534	483	548	489	1037	47,7
	Première	16	28	367	278	383	306	689	44,4
	Terminale	65	47	471	272	536	319	855	37,3
Département de Foundiougne									
Séries Littéraires	Seconde	137	155	878	886	1015	1041	2056	50,6
	Première	151	169	769	695	920	864	1784	48,4
	Terminale	240	221	777	718	1017	939	1956	48,0

Types	Niveaux	Privé		Public		Total			
		G	F	G	F	G	F	Total	% filles
Séries Scientifiques	Seconde	0	0	182	145	182	145	327	44,3
	Première	0	0	253	149	253	149	402	37,1
	Terminale	5	1	194	145	199	146	345	42,3
Département de Gossas									
Séries Littéraires	Seconde	30	21	147	150	177	171	348	49,1
	Première	22	25	172	156	194	181	375	48,3
	Terminale	47	46	217	195	264	241	505	47,7
Séries Scientifiques	Seconde			92	64	92	64	156	41,0
	Première	0	0	67	38	67	38	105	36,2
	Terminale	0	0	23	25	23	25	48	52,1
Région de Fatick									
Séries Littéraires	Seconde	399	493	2593	2490	2992	2983	5975	49,92
	Première	400	484	2153	2080	2553	2564	5117	50,11
	Terminale	805	954	2185	2223	2990	3177	6167	51,52
Séries Scientifiques	Seconde	14	6	808	692	822	698	1520	41,22
	Première	16	28	687	465	703	493	1196	39,26
	Terminale	70	48	688	442	758	490	1248	49,03
Total général		1704	2013	9114	8392	10818	10405	21223	41,22

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Dans la région de Fatick, le nombre d'élèves s'élève à 21 223 dont 41,22% de filles. Les élèves dans les séries scientifiques sont moins nombreux que ceux inscris dans les séries littéraires. Cette tendance est aussi constatée au niveau de chaque département. Par ailleurs, on a un total de 25983 élèves dans les séries littéraires dont les 66,42% sont de filles, et les 33,58% sont des garçons. Par contre, dans les séries scientifiques, on observe une tendance inverse avec 4232 d'élèves dont 46% de filles. On peut dire donc que les garçons sont plus nombreux dans tous les types de séries.

Tableau4.21 : Répartition des élèves selon le niveau et la série par sexe entre 2015 et 2016

Série	Niveau	Année	Garçons	Filles	Total	% Filles
Littéraires	**Seconde**	2015	2474	2568	5042	50,93
		2016	3012	3002	6014	49,92
		Variation %	**21,8**	**16,9**	**19,3**	
	Première	2015	2271	2212	4483	49,34
		2016	2568	2578	5146	50,10

Série	Niveau	Année	Garçons	Filles	Total	% Filles
		Variation %	**13,1**	**16,6**	**14,8**	
	Terminale	2015	2358	2371	4729	50,14
		2016	2990	3177	6167	51,52
		Variation %	**26,8**	**34**	**30,4**	
Scientifiques	**Seconde**	2015	828	612	1440	42,50
		2016	822	698	1520	45,92
		Variation %	**-0,7**	**14,1**	**5,6**	
	Première	2015	263	142	405	35,06
		2016	703	493	1196	41,22
		Variation %	**167,3**	**247,2**	**195,3**	
	Terminale	2015	61	32	93	34,41
		2016	758	438	1196	36,62
		Variation %	**1142,6**	**1268,8**	**1186**	
Total général		2015	8255	7937	16192	49,02
		2016	10853	10386	21239	48,90
		Variation %	**31,5**	**30,9**	**31,2**	

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

La répartition des effectifs selon le sexe a montré que les filles sont moins nombreuses. Cette tendance s'est produite également en 2016, mais avec une légère baisse de 48,9% contre 51,1%. Entre 2015 et 2016, le nombre de garçons est passé de 8255 à 10853, soit une hausse de 31,5% et celui des filles passe de 7937 à 10386, soit une hausse de 30,9%.

En 2016 comme en 2015, l'effectif des filles dépasse légèrement celui des garçons dans les séries littéraires et en particulier dans les classes de seconde et terminale. En revanche, la part des filles dans les séries scientifiques est nettement en retrait par rapport à celle des garçons. L'écart (tableau 4.21) augmente même avec le niveau de la classe.

IV.5.5 Intensité de la fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

L'intensité de la fréquence scolaire est mesurée par le TBS (taux brut de scolarisation). Ce dernier est une grandeur qui permet de mesurer l'évolution de la fréquence scolaire. En principe, il donne une idée sur le niveau de la scolarisation par rapport à la demande

en éducation. En d'autres termes, ce taux est un indicateur souvent utilisé pour mesurer et pour aussi faire une comparaison sur deux ou plusieurs années scolaires.

Tableau 4.22 : Taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen selon la région

Années	Garçons (%)	Filles (%)	Total (%)
2016	62,2	74,1	67,8
2015	66	77,9	71,7
Variation (%)	-3,8	-3,8	-3,9

Source : *Inspection d'académie de Fatick/projection RGPHAE 2013*

Le TBS de l'enseignement moyen a connu une baisse entre 2015 et 2016, en passant de 71,7% à 67,8%. La répartition selon le sexe montre des disparités par rapport à la valeur régionale. On observe que l'écart (en faveur des filles) s'est creusé entre 2015 et 2016.

L'Enseignement secondaire général constitue la destination privilégiée des élèves en provenance des collèges, malgré l'existence du secondaire technique et des établissements de formation professionnelle.

Tableau 4.23 : Taux brut de scolarisation au secondaire selon la région en 2016

Années	Garçons (%)	Filles (%)	Total (%)
2016	38,6	40,5	39,5
2015	35,7	35,3	35,5
Variation	2,9	5,2	4

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le taux bruit de scolarisation de l'enseignement secondaire de la région de Fatick a évolué de 4 points de pourcentage entre 2015 et 2016, soit respectivement 35,5% et 39,5% entre ces deux années. L'analyse selon le sexe révèle que le taux des filles dépasse celui des garçons.

Les résultats de l'examen du BFEM session 2016

Graphique 4.2 : Taux d'admission au BFEM (%)

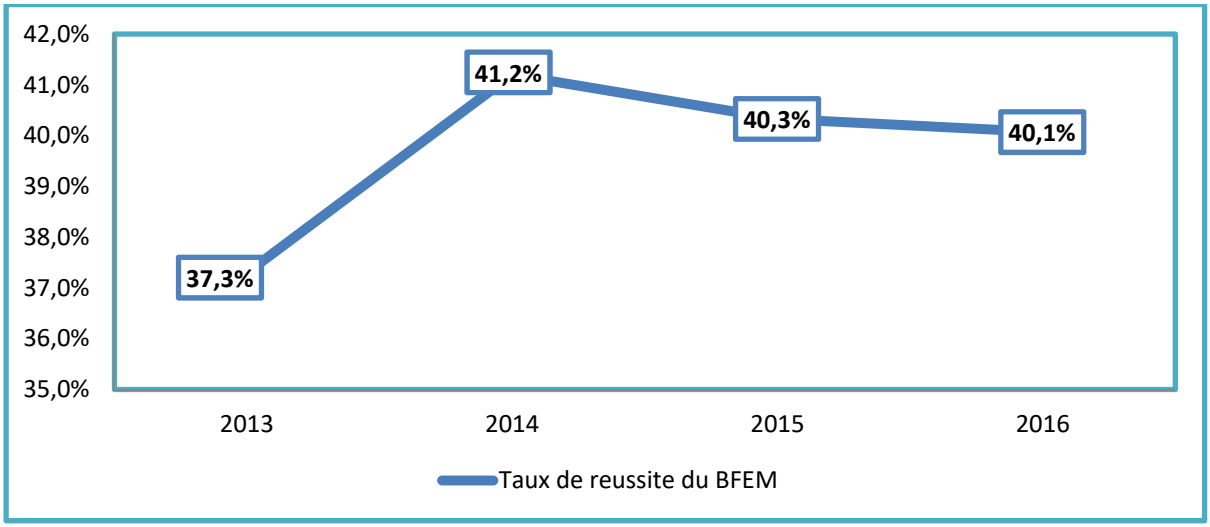

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

Le taux de réussite au BFEM en 2013 était de 37,3% ; mais en 2014, il a subi une hausse de 3,9%, soit 41,2%. Ce résultat peut être expliqué par les progrès consentis par le Ministère de l'Education nationale en termes d'allocation financière et matérielle. En plus, on a des programmes d'accompagnement au niveau de chaque département pour dynamiser l'enseignement au niveau des établissements moyens.

Entre 2015 et 2016, le taux a subi une légère baisse, passant de 41,2% à 40,1%. Il était de 40,2% pour l'année 2014. Cette baisse du taux est provoquée par les mouvements répétitifs de grèves des professeurs et parfois des perturbations engendrées par les élèves. Globalement, ce taux connaît une hausse de 2,8% par rapport à l'année 2013.

Les résultats de l'examen du baccalauréat session 2016

Les performances du secondaire, appréciées par le taux de réussite au Bac, ont évolué durant la période 2015-2016. En effet, le taux global de réussite au Bac est passé de 35,3% en 2015 à 36,1% en 2016, soit une hausse de 0,8 point de pourcentage. Malgré cette hausse, le niveau de réussite des garçons à baissé de 0,5 point de pourcentage durant cette même période. Cependant, le taux de réussite au Bac des garçons (39,3% en 2015 et 38,8% en 2016) demeure supérieur à celui des filles (30,9% en 2015 et 33,3% en 2016).

Tableau 4.24 : Répartition du taux de réussite au baccalauréat en 2016

Années	Filles	Garçons	Global
2016	33,3	38,8	36,1
2015	30,9	39,3	35,3
Variation (%)	2,4	-0,5	0,8

Source : *Inspection d'académie de Fatick*

IV.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.6.1 Contraintes

Le secteur de l'éducation est confronté à d'énormes difficultés qui peuvent se résumer ainsi :

- le déficit de formation des personnels enseignant et administratif ;
- le déficit du personnel enseignant surtout à l'élémentaire, d'où la persistance de classes spéciales dont la gestion pose des problèmes aux enseignants qui ne sont pas suffisamment outillés ;
- le déficit des infrastructures surtout pour le préscolaire ;
- la pléthore d'abris provisoires au niveau de l'élémentaire et du moyen ;
- l'offre éducative non adaptée à la demande (Gossas et Foundiougne) ;
- le déficit de fonctionnalité des comités et conseils de gestion (surtout à l'échelle départementale et communale) ;
- le déficit de moyens logistiques dans les IEF :
    - ✓ Besoins : 01 vedette à Foundiougne
    - ✓ 01 véhicule au moins dans chaque IEF.

IV.6.2 Perspectives

Les perspectives du secteur de l'éducation sont :

- l'organisation de séances d'animation pédagogique à l'élémentaire et au moyen secondaire ;
- le suivi-encadrement des maîtres et des professeurs ;
- le renforcement des capacités des directeurs d'école, principaux et proviseurs en management et gestion ;
- l'organisation de réunion de coordination, de rencontres bilan et de concertation ;
- le renforcement de capacités des organes de gestion des écoles et établissements ;
- le suivi et le contrôle de la fonctionnalité des organes de gestion des écoles et établissements ;
- la construction et l'équipement de salles informatiques ;
- la formation en TICE ;
- la réhabilitation des locaux de l'IEF de Gossas, de Fatick, du CAOSP et de l'IME ;
- la construction et l'équipement des locaux de l'IEF de Diofior ;
- la construction et l'équipement de structures au préscolaire, à l'élémentaire, au moyen et au secondaire ;

- ☞ la construction et l'équipement de structures de daaras modernes et d'écoles franco-arabe ;
- ☞ la mise à disposition d'un personnel enseignant en langue arabe ;
- ☞ l'appui aux initiatives communautaires.

CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

Le Sénégal, à l'instar des pays en développement (PED), est confronté à plusieurs défis qu'il faut affronter pour garantir à la majorité de sa population une amélioration des conditions de vie par un accès équitable et durable à des services de santé de qualité. Le gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, s'en est invité par des réformes dans son système de santé avec des politiques telles que, l'espacement des naissances, la gratuité des césariennes et la Couverture Maladie Universelle (CMU) pour la tranche d'âge comprise entre 0 et 5 ans et les personnes du troisième âge.
Aussi, à l'image de la communauté internationale, le pays a également adopté les Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) et a élaboré son Plan National de Planification Familiale pour lutter contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

V.1 SANTE

V.1.1 Les infrastructures de santé

Depuis l'année 2005, le Ministère de la Santé a élaboré un nouvel outil de planification et de régulation de l'offre de soins : la carte sanitaire. Cette carte repose sur une approche globale qui tend à organiser d'une manière rationnelle, participative et équitable, l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national.

Tableau 5.1: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Hôpital	2015	0	0	1	1
	2016	0	0	1	1
	Variation en %			0,0	0,0
Centre de santé	2015	3	1	3	7
	2016	4	1	3	8
	Variation en %	33,3	0,0	0	14,3
Poste de santé	2015	35	10	45	90
	2016	39	11	59	109
	Variation en %	11,4	10,0	31,1	21,1
Case de santé	2015	78	30	47	155
	2016	89	32	74	195
	Variation en %	14,1	6,7	57,4	25,8

Type de Structure de santé	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Total	**2015**	116	41	96	253
	2016	132	44	137	313
	Variation en %	13,8	7,3	42,7	23,7

Source : *Région médicale de Fatick*

En 2016, la carte sanitaire de la région comprend 01 hôpital, 8 centres de santé, 109 postes de santé et 195 cases de santé.

Tableau 5.2 : Les normes de l'OMS

Indicateurs	2014	2015	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1 / 7716	1/7 602	**1/10**
Nombre d'habitants par centre de santé	1 / 98	1/92 175	**1/50**
Nombre d'habitants par hôpital	1 / 787	1/737 403	**1/150**

Source : *Région médicale de Fatick*

S'agissant des normes démographiques de base, les résultats en matière de couverture sanitaire montrent que, malgré les efforts fournis par l'Etat durant ces dernières années pour la construction d'infrastructures sanitaires, la région de Fatick est encore loin des normes de l'OMS. Par rapport à l'existence de postes de santé, la couverture est correcte, soit un poste pour 7716 habitants, mais il demeure important de veiller à un bon maillage du territoire régional. Pour le nombre d'hôpitaux et de centres de santé, le gap est énorme, à l'image du pays. En effet, nous avons un centre de santé pour 98 379 habitants, alors que la norme est d'une case de santé pour 50 000 habitants. Pour les hôpitaux, nous sommes à un niveau de couverture très faible avec un ratio de 787 032 habitants pour un hôpital alors que la norme de l'OMS est de 150 000 habitants.

Cependant, il convient de signaler que la couverture en postes et centres de santé de la région de Fatick a subi une nette amélioration durant ces dernières années. C'est ainsi qu'on note que le rythme de créations d'infrastructures sanitaires est plus rapide que le rythme d'accroissement de la population.

Tableau 5.3 : Evolution de la couverture en personnel clé des structures de santé selon la qualification

Indicateurs	REALISATIONS				Normes OMS
	2013	2014	2015	2016	
Médecin pour nb d'habitants	1 / 35 719	1/36 290	1/33 118	1 /31 481	**1 méd. pour 10 000 hbts**
Infirmier pour nb d'habitants	1 / 4 826	1 /4 982	1/5 084	1 / 5077	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**

Sage-femme pour nb de FAR	1 / 2 489	1 / 2 570	1/1 824	1 / 2026	**1 SF pour 6 000 FAR**

Source *: Région médicale de Fatick*

Les effectifs du personnel soignant en activité dans la région ne permettent pas de satisfaire les normes de l'OMS. En effet dans la région, le ratio est d'un médecin pour 31 481 habitants, alors que la norme de l'OMS est de 1/10 000. Au niveau des infirmiers, la norme OMS n'est pas non plus satisfaite. Les sages-femmes sont également en manque, au regard des deux normes.

Tableau 5.4 : Liste des EPSNH[1] rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source *: Région médicale de Fatick*

V.1.2 Bilan des programmes de santé

V.1.2.1 Santé de la reproduction

La surveillance médicale de la grossesse a une influence importante sur la santé de la mère et de l'enfant. En effet, les soins prénatals permettent de déceler les complications qui peuvent mettre en danger la vie du couple mère-enfant. Il est recommandé au moins quatre consultations prénatales pour assurer un suivi correct de l'évolution de la grossesse. Les consultations prénatales (CPN) donnent l'occasion d'immuniser la future mère contre le tétanos et de faire bénéficier à celle-ci de conseils, et si besoin, de suppléments nutritionnels en cas de signes de malnutrition.
En 2016, le nombre de femmes ayant effectué la CPN dans la région a connu des hausses sur toutes les quatre CPN, comparé à 2015.

L'analyse des données sur les consultations prénatales révèle qu'une bonne partie des femmes enceintes ne respectent pas les quatre consultations préconisées, malgré son importance. En effet, en 2015, 45,9% des femmes enceintes ont fait la CPN2 sans la CPN1. A partir de la CPN3, il est à noter que le taux d'abandon de la consultation prénatale devient de plus en plus important. En effet, le nombre de femmes ayant

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

respecté la CPN 2 est de 20 380 contre 7190 pour la CPN4 correcte, soit une diminution importante de 64,7%. Aussi, le taux de consultations prénatales (CPN 1 contacts), qui est de 86,0%, est plus de 3 fois supérieur au taux d'achèvement en CPN4 (23,4%).

Tableau 5.5 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Total
Nombre de premiers contacts	2016	2231	6905	1502	4193	2160	3271	7067	**27329**
	2015	2132	6767	**1455**	4184	2056	**3239**	6826	**26659**
	Variation en %	4,6	2,0	3,2	0,2	5,0	1,0	3,5	2,5
CPN1	2016	972	2235	893	2737	719	893	2569	11017
	2015	964	2183	**874**	2314	705	**854**	2508	**10402**
	Variation en %	0,8	2,4	2,1	18,3	2,0	4,5	2,4	5,9
CPN2	2016	1783	3784	1298	3329	1797	2672	5717	20380
	2015	1756	3684	**1276**	3292	1777	**2636**	5657	**20078**
	Variation en %	1,5	2,7	1,7	1,1	1,1	1,4	1,1	1,5
CPN3	2016	1747	3708	1272	3262	1761	2619	5603	19972
	2015	1695	3585	**1192**	2955	1748	**2380**	5488	**19043**
	Variation en %	3,1	3,4	6,7	10,4	0,7	10,0	2,1	4,9
CPN4	2016	1573	3337	1145	2936	1585	2357	5042	17975
	2015	1335	2645	**803**	1822	1101	**1618**	3078	**12402**
	Variation en %	17,8	26,2	42,6	61,2	44,0	45,7	63,8	44,9
CPN4 correctes	2016	629	1335	458	1174	634	943	2017	7190
	2015	619	1174	**499**	1122	315	**600**	1197	**5556**
	Variation en %	1,6	13,7	-8,2	4,7	101,3	57,1	68,5	29,4
Taux de Consultations prénatales (CPN 1 contacts)	2016	70,7	91,8	72,2	107,5	66,5	99,7	93,7	86,0
	2015	70,0	90,9	**71,5**	106,4	65,9	**98,8**	-	**92,7**
	Variation en %	0,7	0,9	0,7	1,1	0,7	1,0		-6,7
Taux d'achèvement en CPN4	2016	30,7	18,3	33,3	26,9	16,9	19,5	18,3	23,4
	2015	29	17,4	**32,3**	26,2	15,3	**18,5**	17,5	**20,84**
	Variation en %	1,7	0,9	1,0	0,7	1,6	1,0	0,8	2,6
Taux de césarienne	2016	56,2			36,9			0,3	36,9
	2015	54,3	NA	**NA**	3600 %	NA	**NA**	26,40%	**24,40 %**
	Variation en %	1,9			0,9			0,0	36,7

Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	2016	9,2	7,6	7,1	6,9	5,8	9,3	10,2	8
	2015	7,77	5,13	**5,68**	6,15	3,1	**5,37**	8,77	**6,04**
	Variation en %	1,4	2,5	1,4	0,8	2,7	3,9	1,4	2,0

Source : *Région médicale de Fatick*

L'utilisation de la contraception générale, malgré sa faiblesse, s'est considérablement améliorée dans la région en 2016. Le taux de prévalence contraceptive, défini par le rapport entre le nombre de femmes actives sur le nombre de femmes en âge de procréer (FAR), est de 8,0% en 2016 contre 6,0% en 2015, soit une hausse de 2 points de pourcentage. La faiblesse de ce taux pourrait être expliquée par des pesanteurs socioculturelles qui empêchent l'utilisation de la contraception.

L'analyse des données révèle un certain déséquilibre au profit des districts sanitaires de Sokone (10,2%), de Passy (9,3%) et de Diofior (9,2%). Par contre, le district de Niakhar a enregistré le plus faible taux d'utilisation de méthodes contraceptives de la région, avec 5,8%.

V.1.2.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Les taux de couverture vaccinale de la région, en 2016, sont assez satisfaisants par rapport à l'année précédente dans tous les districts et pour l'ensemble des antigènes. Globalement, tous les taux de couverture vaccinale sont au-dessus de 80% dans tous les districts, à l'exception du VAR, du VAT1 et du VAT2. Certains districts dépassent même les objectifs de 90% de couverture vaccinale fixés en 2015.

Tableau 5.6 : Evolution des taux de couverture vaccinale selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés en 2014 et2015

Antigène	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région	Objectifs
Taux de couverture vaccinale (%)										
BCG	**2016**	85,2	74,9	70,7	98,1	85,3	98,0	97,0	91,5	90
	2015	69,0	72,0	68,0	105,0	82,0	106,0	106,0	88,0	90
PENTA 1	**2016**	82,7	85,3	78,0	95,0	95,7	90,4	94,6	96,7	90
	2015	73,0	82,0	75,0	102,0	92,0	103,0	113,0	93,0	90
PENTA 2	**2016**	78,0	82,2	80,1	91,0	86,3	89,2	91,9	93,6	90
	2015	75,0	79,0	77,0	98,0	83,0	101,0	107,0	90,0	90
PENTA 3	**2016**	81,1	85,3	84,2	91,0	85,3	91,3	95,5	93,6	90
	2015	78,0	82,0	81,0	96,0	82,0	100,0	104,0	90,0	90
VPO 1	**2016**	87,0	86,3	78,0	91,0	94,6	87,9	92,1	96,7	90
	2015	73,0	83,0	75,0	103,0	91,0	102,0	113,0	93,0	90

Antigène	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Région	Objectifs
Taux de couverture vaccinale (%)										
VPO 3	**2016**	83,8	83,2	84,2	91,0	85,3	91,7	90,2	92,6	90
	2015	78,0	80,0	81,0	95,0	82,0	100,0	104,0	89,0	90
Rougeole	**2016**	89,0	75,9	85,3	91,0	82,0	93,6	97,8	85,3	90
	2015	78,0	73,0	82,0	83,0	76,0	90,0	94,0	82,0	90
Fièvre jaune	**2016**	83,2	82,0	83,2	91,0	81,0	92,6	97,8	85,3	90
	2015	78,0	74,0	80,0	84,0	76,0	89,0	94,0	82,0	90
ECV	**2016**	82,2	75,9	83,2	91,0	93,0	92,6	89,4	82,2	90
	2015	79,0	73,0	80,0	83,0	65,0	89,0	86,0	79,0	90
VAT2 et +	**2016**	76,0	73,4	71,8	85,0	83,1	90,5	87,4	65,5	90
	2015	50,0	41,0	69,0	60,0	59,0	87,0	84,0	63,0	90

Source *: Région médicale de Fatick*

V.1.2.3 Programme national de lutte contre le paludisme

En 2016, le taux d'incidence palustre enregistré dans la région de Fatick est de 7,6%. Les taux les plus élevés sont observés au niveau des districts de Passy et de Sokone ; ils affichent des taux respectifs de 20,7% et de 15%. Cette situation pourrait s'expliquer par les conditions environnementales favorables au développement des moustiques au niveau de la vallée qui jouxte les zones de Niassène et Thiamène.

Tableau 5.7 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district de santé (DS)

Districts	Taux d'incidence palustre (<1,5%0)
DS DIOFIOR	3,6
DS FATICK	3,5
DS FOUNDIOUGNE	2,4
DS GOSSAS	3
DS NIAKHAR	2,9
DS PASSY	20,7
DS SOKONE	15
REGION	7,6

Source *: Région médicale de Fatick*

V.1.2.4 Programme de lutte contre la tuberculose

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, la région enregistre un taux de détection de 28,0%. Ce taux, qui était de 35,1% en 2015, a subi une baisse de 7,1 points de pourcentage entre ces deux années. En outre, la région enregistre une bonne performance dans le taux de guérison (85%) même s'il est resté inchangé entre 2015 et 2016. Toutefois, cette bonne performance régionale cache mal les grandes disparités entre les districts sanitaires. Les districts de Dioffior et Fatick ont réalisé de

bonnes performances avec des taux de guérison qui dépassent les 90% (Fatick fait un bond de 15 points de pourcentage). En revanche, Foundiougne, Gossas et Sokone enregistrent des baisses très importantes en raison d'un taux élevé d'interruption de traitement (environ 25% dans chaque district). La meilleure performance en termes de taux de guérison TPM+ est enregistrée au district de Niakhar avec 100%.

Tableau 5.8 : Evolution du taux de détection de la tuberculose selon le district (%)

Districts	Taux de guérison		Interruption de traitement		Taux de détection	
	2016	**2015**	2016	**2015**	2016	**2015**
Dioffior	94,0	93,7	0,0	0,0	35,0	50,0
Fatick	92,0	80,7	3,0	3,5	31,0	35,1
Foundiougne	56,0	72,4	26,0	10,3	47,0	42,3
Gossas	56,0	80,6	25,0	6,5	40,0	34,7
Niakhar	100,0	100,0	0,0	0,0	26,0	26,3
Passy	100,0	90,0	0,0	0,0	20,0	29,8
Sokone	61,0	80,0	7,0	4,3	38,0	33,1
Région	85,0	85,3	8,0	3,0	28,0	35,1

Source *: Région médicale de Fatick*

V.1.2.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

En 2016, les statistiques de la région médicale de Fatick ont révélé que 20 572 femmes enceintes ont fait le test de dépistage du VIH. Ce nombre, qui était de 19 038 en 2015, a connu une augmentation de 8,1% entre les deux années.

En ce qui concerne le nombre de femmes enceintes séropositives, 42 individus ont été dénombrés en 2016 contre 35 en 2015.

Tableau 5.9 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Hôpital	Région
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	**2016**	2166	4563	1460	2849	2169	2590	4609	166	20572
	2015	2099	3645	1189	3457	1164	2294	5190		19038
Nombre de femmes enceintes séropositives	**2016**	7	2	2	9	0	9	13	0	42
	2015	5	3	2	9	2	4	10		35
Nombre de femmes enceintes vues en CPN	**2016**	2170	5326	1405	4226	2198	2810	6282	178	24595
	2015	2080	4545	1237	4118	1641	2732	6659		23012

Indicateurs	Année	Diofior	Fatick	Foundiougne	Gossas	Niakhar	Passy	Sokone	Hôpital	Région
pour la première fois au niveau du site										
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	**2016**	2166	5436	1460	3352	2169	2728	5913	166	23390
	2015	2101	4431	1209	3971	1387	2500	5861		21460
Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	**2016**	6	7	4	4	4	5	10		40
	2015	2	3	1	4	5	2	23		40
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	**2016**	80	137	52	66	16	65	215	14	645
	2015	65	139	50	69	13	55	214		605

Source *: Région médicale de Fatick*

V.2 HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade d'Hygiène Régionale est chargée, sous l'autorité administrative, de l'application des dispositions relatives à la protection de la santé publique : elle exerce un contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans la région, elle a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Elle est chargée de faire appliquer les règles d'hygiène publique en s'appuyant sur les articles de la santé publique. Elle a donc un rôle de police sanitaire. Elle fait appliquer la loi dans les domaines de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, de la pollution de l'air, du sol, de l'eau, de la qualité des eaux potables, etc. Elle a aussi un rôle de conseils dans tous ces domaines. Le bilan de ses activités sera analysé à travers les visites domiciliaires.

V.2.1 Les visites domiciliaires

En 2016, la brigade et les sous brigades d'hygiène de la région de Fatick ont eu à visiter 15274 concessions au niveau de la région. Ce nombre, qui était 11618 en 2015, a enregistré une hausse de 31,5%. Cette progression est due à l'augmentation du nombre de visites observées dans tous les départements de la région, mais les plus importantes sont enregistrées à Foundiougne et à Gossas avec respectivement 32,6% et 141,7%.

Tableau 5.10 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2015		2016		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Fatick	5252	45,2	5545	36,3	5,6
Foundiougne	5186	44,6	6877	45,0	32,6
Gossas	1180	10,2	2852	18,7	141,7
Région	11618	100	15274	100	31,5

Source *: Brigade d'Hygiène Régionale*

Les visites les plus fréquentes ont été effectuées dans le département de Foundiougne (45,0%) en 2016. Elles sont suivies par celles effectuées dans le département de Fatick avec 5545 visites, soit 36,3% et enfin celles du département de Gossas (18,7%).
Les visites domiciliaires permettent à la police de l'hygiène d'effectuer des contrôles de la salubrité. Lesdits contrôles ont permis de constater en 2016 3438 infractions dans toute la région.

Tableau 5.11 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2016

Sous brigade d'hygiène SBH	Gossas	Fatick	Diofior	Foundiougne	Passy	Sokone	TOTAL	
							Nbre	%
Défaut de balayage	23	71	18	20	26	3	161	4,7
Dépôt d'ordures non conforme	19	43	5	16	19	6	108	3,1
Jets d'eaux usées (SVP)	11	96	10	31	24	0	172	5,0
Système d'évacuation non conforme	38	25	8	19	17	0	107	3,1
Défauts de poubelles réglementaires	842	487	0	170	831	78	2408	70,0
Dépôt de gravats	7	1	1	1	1	78	89	2,6
Défaut de désherbage (DDH)	9	1	32	1	1	0	44	1,3
Enclos non conforme (ENC)	1	1	1	1	1	0	5	0,1
Dépôt de fumier	1	1	1	1	1	0	5	0,1
Insalubrité (INS)	1	1	1	1	1	0	5	0,1

Défaut de sanitaire (DSS)		94	78	8	72	18	64	334	9,7
TOTAL	Nombre	1046	805	85	333	940	229	3438	100
	%	30,4	23,4	2,5	9,7	27,3	6,7	100	

Source : *Brigade régionale d'Hygiène*

Les infractions les plus fréquentes relevées lors de ces visites sont les défauts de poubelles réglementaires (2829, soit 70,0% des infractions relevées), le défaut sanitaire (9,7%), les jets d'eaux usées (5,0%), le défaut de balayage (4,7%), le défaut du système d'évacuation non conforme (3,1%), les dépôts de gravats (2,6%) et le défaut de désherbage (1,3%).

V.2.2 Les inspections des ERP

En plus des visites domiciliaires, la Brigade d'hygiène de la région de Fatick a effectué en 2016, 1568 inspections dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) contre 6331 en 2015, soit une baisse de 75,2%. Cette forte baisse est imputable au recul très important noté dans les inspections des boutiques, des restaurants et gargotes, des «autres» et des cafétériats lesquels reçoivent en général plus de 2/3 des contrôles.

Tableau 5.12 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Boutiques	955	263	-72,5	1073	216	-79,9	503	129	-74,4	1934	608	-68,6
Restaurants Gargotes	364	275	-24,5	319	77	-75,9	113	48	-57,5	642	400	-37,7
Cafétérias	160	26	-83,8	129	49	-62,0	40	40	0,0	558	115	-79,4
Dibiteries	54	7	-87,0	83	7	-91,6	2	7	250,0	100	21	-79,0
Boulangeries	29	13	-55,2	75	32	-57,3	10	9	-10,0	97	54	-44,3
Kiosques pain	4	10	150,0	84	44	-47,6	14	11	-21,4	453	65	-85,7
Kiosques à lait	4	7	75,0	1	46	4500,0	8	8	0,0		61	#DIV/0!
Vente sur la voie publique	10	3	-70,0	6	12	100,0	3	12	300,0	65	27	-58,5
Boucheries	33	7	-78,8	76	7	-90,8	26	7	-73,1	50	21	-58,0
Vente d'eau glacée	1	5	400,0	0	7	#DIV/0!	1	7	600,0		19	#DIV/0!
Marchés	10	7	-30,0	6	9	50,0	3	14	366,7	65	30	-53,8
Auberges	2	5	150,0	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	10	5	-50,0
Hôtels	4	3	-25,0	0	1	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	13	4	-69,2
Ecoles	21	7	-66,7	8	7	-12,5	0	0	#DIV/0!	65	14	-78,5

Nature ERP / Année	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Daaras	6	6	0,0	3	4	33,3	8	9	12,5	73	19	-74,0
EPS (hôpitaux, CS, PS, ….)	8	7	-12,5	12	9	-25,0	6	6	0,0	2	22	1000,0
Ateliers meuniers	25	13	-48,0	204	35	-82,8	4	7	75,0	347	55	-84,1
Epicerie	3	7	133,3	10	13	30,0	4	6	50,0	25	26	4,0
Autres	0	0		78	0		1	2	100,0	1832	2	-99,9
Total	1693	671	-60,4	2167	575	-73,5	746	322	-56,8	6331	1568	-75,2

Source *: Brigade régionale d'Hygiène*

L'examen des données selon la nature des inspections réalisées en 2016 par la Brigade régionale d'Hygiène montre que les visites auprès des boutiques sont plus représentatives (608 sorties, soit 38,8%), suivies par celles effectuées auprès des restaurants/gargotes (400 visites, soit 25,5%), puis des cafétérias (115 visites, soit 7,3%). Les kiosques à pain sont la quatrième cause des sorties (65 visites, soit 4,1%). Les kiosques à lait constituent la cinquième cause de déplacement (61 sorties, soit 3,9%), suivies des opérations pour les ateliers meuniers (55, soit 3,5%). Les boulangeries occupent la septième position avec 54 sorties, soit 3,4% ; 30 visites ont été effectuées auprès des marchés, soit 1,9%.

Tableau 5.13 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type, année 2016

SBH	Gossas	Diofior	Gossas	Foundiougne	Passy	Sokone	Total Région	%
Défauts de balayage	16	63	16	24	49	-1	167	10,5
Dépôts d'ordures non-conformes (DONC)	38	13	28	23	26	8	136	8,5
Défauts de poubelles réglementaires	21	67	10	32	22	25	177	11,1
Ventes d'aliments non protégés	74	12	10	28	18	3	145	9,1
Ventes d'aliments avariés	8	14	23	15	24	13	97	6,1
Vente d'aliments périmés	30	16	9	12	20	10	97	6,1
Défauts de visite médicale	100	65	41	50	95	66	417	26,1
Défauts de revêtement comptoir	38	65	30	42	91	12	278	17,4
Défauts de blouse et tablier	21	12	-1	11	31	8	82	5,1

SBH	Gossas	Diofior	Gossas	Foundiougne	Passy	Sokone	Total Région	%
Ventes de produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Total	346	327	166	237	376	144	1596	100
%	21,7	20,5	10,4	14,8	23,6	9,0	100,0	

Source *: Brigade régionale d'Hygiène*

Les infractions les plus fréquentes observées au niveau des districts sont les défauts de visite médicale (417 infractions, soit 26,1%), suivies des défauts de revêtement de comptoir (278 infractions, soit 17,4%) et de poubelles (177 infractions, soit 11,1%) ; ensuite viennent les défauts de balayage (167 infractions, soit 10,5%), les ventes alimentaires non protégés (145 infractions, soit 9,1%). Les dépôts d'ordures non conformes représentent 8,5% et les ventes d'aliments périmés et avariés constituent chacune 6,1% des infractions.

Près de la moitié des infractions (757, soit 47,4%) sont relevées dans le département de Foundiougne. Il est suivi par le département de Fatick qui enregistre 673 infractions, soit une proportion de 33,8% et enfin le département de Gossas arrive en dernière position avec 166 infractions équivalant à 10,4%.

V.2.3 Les activités d'IEC

Globalement, 10108 opérations de sensibilisation ont été menées en 2016, soit une baisse de 43,2 % par rapport à 2015 où ce nombre s'établissait à 19512. Selon la nature, presque la totalité de ces opérations concernait les entretiens (9692 opérations, voir un taux de 95,9%). Les causeries menées au cours de l'année étaient au nombre de 269, soit une proportion de 2,7%. Enfin, les réunions et les émissions radio comptent respectivement 100 et 15, soit des taux respectifs de 1,0% et 0,1%.

Tableau 5.14 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Entretiens	6233	2867	-54,0	9759	3706	-62,0	3075	3119	1,4	19067	9692	-49,2
Causeries	154	145	-5,8	102	103	1,0	18	21	18,2	274	269	-1,7
Projection de films	0	0		0	0		0	0		0	0	
Radios crochets	0			0	0		0	0		0	0	
Réunions	46	39	-15,2	78	61	-21,6	0	0		124	100	-19,3
Fora	0	0		0	0		0	0		0	0	

Nature	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Emission radio	8	12	50	4	3	-25	0	0		12	15	25,0
Autres à spécifier	35	32	-8,6	0	0		0	0		35	32	-8,6
Total	**6476**	**3095**	-52,2	**9943**	**3874**	-61,0	**3093**	**3140**	1,5	**19512**	**10108**	-48,2

Source *: Brigade régionale d'Hygiène*

Concernant ces opérations de sensibilisation, Foundiougne en a reçu le nombre le plus élevé (3874 opérations, soit 38,3%), ensuite vient le département de Gossas avec un nombre de 3140, soit 31,1%. Le département de Fatick enregistre le chiffre le moins élevé avec 3095 opérations, ce qui fait un pourcentage de 30,6%.

V.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1 Atouts et potentialités

Santé

- Supervisions régulières des agents ;
- Mise en œuvre du monitoring ;
- Bonne complétude des données du DHIS2 ;
- Suivi régulier des indicateurs de la région à travers la tenue régulière des réunions de suivi des PTA, des réunions de coordination et des revues régionales des différents programmes de santé ;
- Bon niveau d'atteinte des objectifs de la SR et de la vaccination ;
- Dotation en ambulances, motos et frigos.

Hygiène publique

- **Création de la Brigade régionale d'Hygiène**

Il existe une volonté politique du Gouvernement pour améliorer la situation d'hygiène des populations ; cette volonté s'est traduite depuis 2003 par la création du Service national de l'Hygiène (SNH). Cette structure est représentée dans toutes les régions administratives et les Districts sanitaires.

- **Existence d'un Code de l'hygiène**

Ce Code prend en compte tous les aspects de l'hygiène suivant les domaines d'intervention ; seulement l'inexistence d'un décret d'application de ce Code pose d'énormes difficultés aux acteurs dans l'interprétation des textes qui le régissent.

- **Implication des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des activités du secteur de l'Hygiène (UNICEF, GSK, Save the children, Word Vision internationale entre autres)**

Les organisations non gouvernementales et les associations communautaires de base constituent des partenaires dont la mobilisation et l'engagement sont des atouts considérables pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'hygiène dans la région.

V.3.2 Contraintes

Santé

- Insuffisance de centres de santé dans le district de Sokone ;
- Insuffisance de postes de santé ;
- Non fonctionnalité des cases de santé ;
- Absence de spécialité (radiologie, chirurgie, pédiatrie, gynécologie, gériatrie,
- Insuffisance du personnel qualifié (sage-femme, infirmier, etc.) ;
- Déficit de formation et de recyclage des personnels ;
- Faible motivation du personnel communautaire ;
- Manque d'équipements des cases de santé ;
- Insuffisance et vétusté des ambulances médicalisées ;
- Cherté des coûts de transport des ambulances ;
- Enclavement de certaines localités (les îles) ;
- Cherté des médicaments ;
- Médicaments contrefaits ;
- Manque de formation du personnel communautaire ;
- Non application du plan SESAME.

Hygiène publique

- Manque de moyens financiers et logistiques du niveau opérationnel (SBH) pour une couverture adéquate des zones rurales ; ce qui se traduit par des activités limitées au niveau du périmètre de la localité abritant la SBH. Néanmoins, l'appui des partenaires comme l'UNICEF dans le cadre de l'approche ATPC adopté et actuellement en œuvre a permis de résorber le gap par rapport à la couverture de ces zones ;
- Un très faible effectif du personnel technique ;
- Une insuffisance de communication pour un changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement consécutif à l'inexistence de supports et

d'outils didactiques pré-positionnés au niveau de chaque sous brigade d'hygiène pour illustrer les échanges avec les communautés.

V.3.3 Perspectives

Santé

- Mettre en œuvre le suivi communautaire des femmes enceintes, des femmes ayant accouché et des enfants à vacciner avec le système de tableau lumière ;
- Faire en routine le déparasitage et la supplémentation en vitamine A des enfants ;
- Elever le plateau technique du centre de santé de Sokone ;
- Rendre fonctionnel les trois blocs SONU de la région ;
- Systématiser l'audit des décès maternels et néonatals dans les 15 jours suivant la notification du décès ;
- Formation des agents sur le monitoring ;
- Formation de toutes les sages-femmes en MLDA.

Hygiène

- Elaboration d'un document de politique nationale de l'hygiène : un document définissant les directives et les priorités de l'Etat pour l'amélioration des conditions d'hygiène des populations constituerait un tableau de bord pour les acteurs évoluant dans le domaine ;
- Nécessité de renforcer les connaissances des agents sur la tenue des outils de gestion et sur la capitalisation de certaines informations (infractions enrayées, personnes sensibilisées sur les BPH). Outre ces deux indicateurs, toutes les autres informations sont renseignées ;
- Poursuite des actions en cours dans le suivi de l'ATPC ;
- Mise en place des kits d'hygiène ;
- Poursuite des activités de prospection de masse ;
- Renforcer les moyens logistiques et financiers du niveau opérationnel pour l'exécution de ses tâches régaliennes de contrôle et de suivi de la salubrité du milieu ;
- Doter les SBH d'outils pour la sensibilisation des communautés ;
- Doter les SBH de budget de fonctionnement et les soustraire au diktat des MCD qui détiennent les ressources qui, le plus souvent, ne sont pas dégagées pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans la communauté ;
- Aider les SBH à outiller et motiver les relais polyvalents actifs pour les visites à domicile centrées sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

CHAPITRE VI : EMPLOI

Les politiques économiques sont des mécanismes mis en place par le gouvernement et pouvant lutter contre la pauvreté ; la lutte contre cette dernière nécessite d'aborder les questions importantes que sont celles de l'emploi et du chômage. Compte tenu du fait que les ménages tirent la plus grande partie de leurs revenus des activités qu'ils mènent, la mise en place d'un dispositif de suivi de l'activité des individus est essentielle. C'est ainsi qu'un module emploi est inclus dans certaines enquêtes ménages, ce qui permet d'obtenir des indicateurs de base du marché du travail et de suivre leur évolution dans le temps.

Ce chapitre traite de la situation de l'emploi et du travail dans la région. Ainsi, nous passerons en revue la force de travail, l'activité économique, les contrats et les conflits de travail.

VI.1 LA FORCE DE TRAVAIL

Selon le RGPHAE 2013, le taux d'activité de la population de la région est de 37%. Ce taux est presque similaire dans les trois départements. Ainsi, le département de Foundiougne enregistre le taux d'activité le plus élevé de la région avec 38%. Il est suivi du département de Gossas avec 37% et de celui de Fatick avec 36%.

Tableau 6.1 : Le taux d'activité et du chômage selon le département

Circonscription administrative	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)
Fatick	36	28,5
Foundiougne	38	27,3
Gossas	37	31,6
Total	37	28,5

***Source**: ANSD. RGPHAE 2013*

Quant au chômage, le taux déclaré dans la région est évalué à 28,5%. Ce taux cache des disparités selon le département et le sexe. En effet, le département de Gossas enregistre le taux de chômage le plus élevé avec 31,6% (21,7% chez les hommes contre 54,6% chez les femmes). Au niveau du département de Fatick, ce taux est évalué à 28,5% (17,3% chez les hommes contre 47,9% chez les femmes). Foundiougne enregistre le taux le plus faible avec 27,3% (19,4% chez les hommes contre 42,0% chez les femmes). Globalement, le taux de chômage chez les hommes au niveau régional est de 18,8% contre 46,4% chez les femmes. A l'instar du niveau national, il est à noter que le chômage touche plus les femmes que les hommes.

VI.2 EMPLOI

Emploi et branche d'activité

Le commerce emploie près de la moitié (46,8%) des travailleurs de la région de Fatick. Les unités des branches Hôtels, bars et restaurants et des industries textiles regroupent respectivement 11,3% et 10,6%. Les autres branches utilisent chacune moins de 10% des employés.

Graphique 6.1 : Répartition de l'emploi selon la branche d'activité

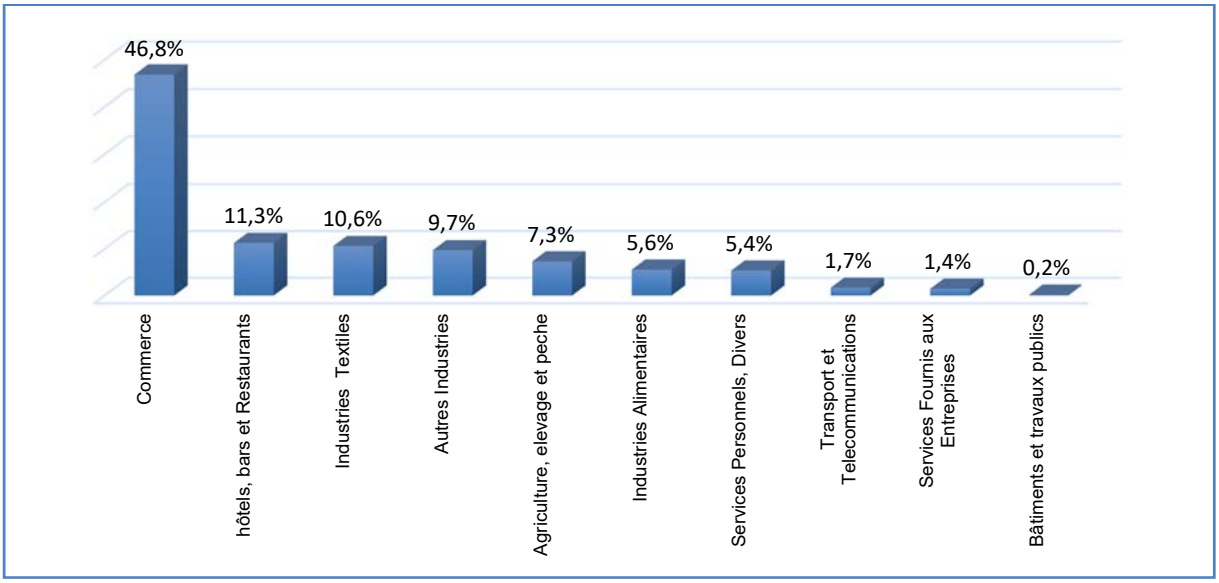

Source : ANSD. RGE 2016

Emploi et forme juridique

La répartition des unités économiques selon la forme juridique montre que 96,5% sont des personnes physiques contre 3,5% pour les personnes morales. Cependant, ces dernières utilisent 13% des employés de la région (87% pour les personnes physiques).

Graphique 6.2 : Répartition de l'emploi selon la forme juridique

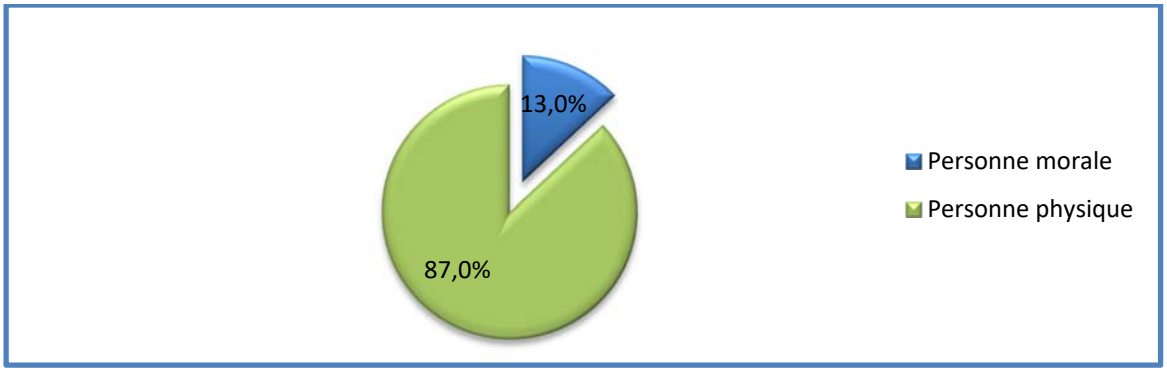

Source : ANSD. RGE 2016

Emploi et départements administratifs

Même si Foundiougne concentre le plus grand nombre d'unités économiques, le département de Fatick concentre la plus grande partie des employés. En effet, les entreprises de Fatick fournissent 42,6% des emplois de la région alors que celles de Foundiougne contribuent pour 41,2%. Seuls 16,2% des travailleurs de la région exercent dans le département de Gossas.

Graphique 6.3 : Répartition de l'emploi des entreprises selon le département

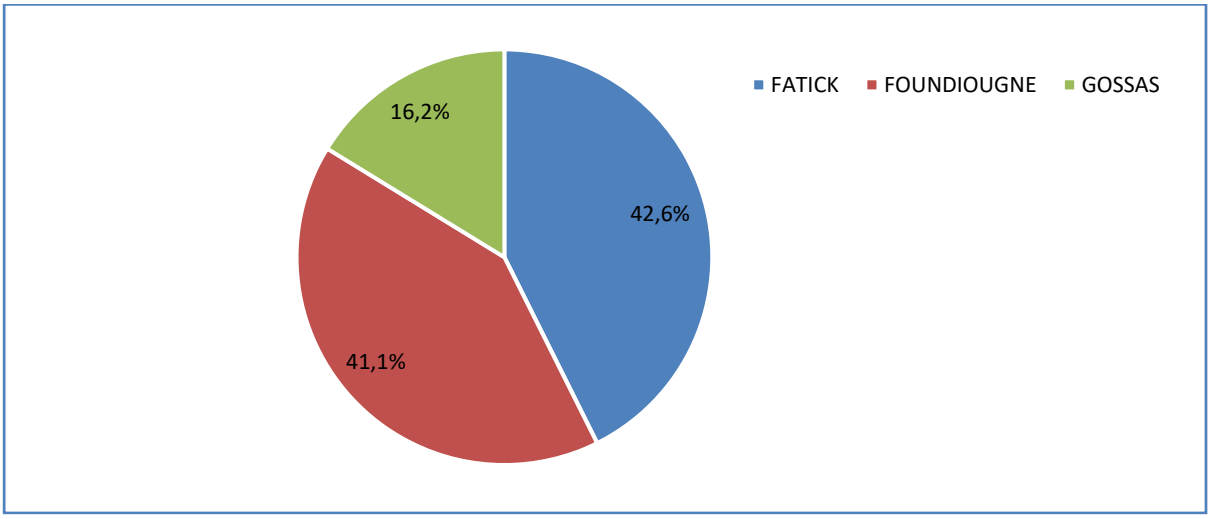

Source : ANSD. RGE 2016

Dans tous les départements, le secteur informel emploie la quasi-totalité des travailleurs. La proportion des employés du formel est plus faible à Gossas avec 0,8% et elle représente 10,3% à Fatick. Les entreprises formelles de Foundiougne regroupent 4,9% des travailleurs du département.

Graphique 6.4 : Répartition de l'emploi par département selon la forme d'exploitation des entreprises

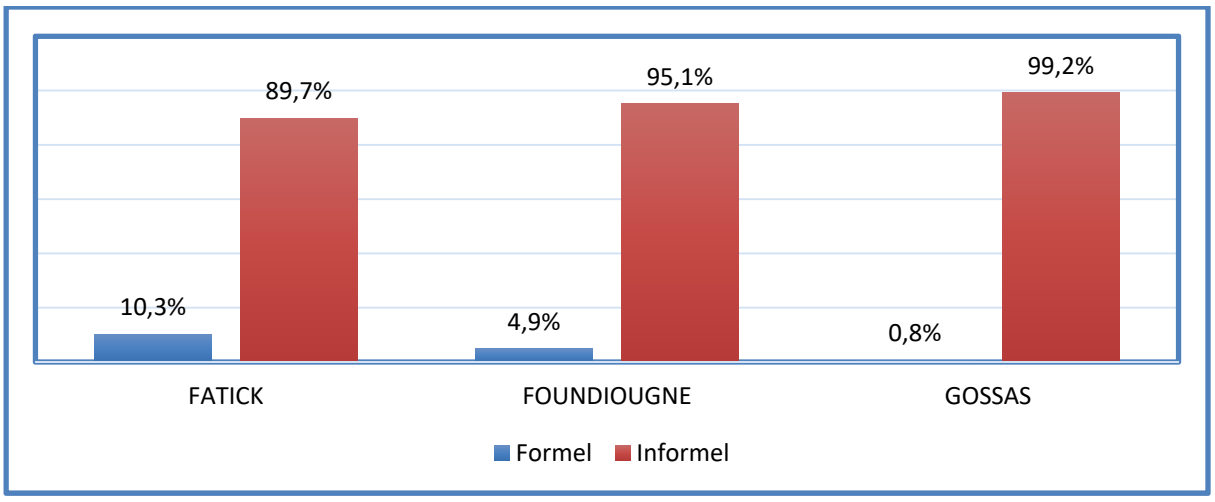

Source : ANSD. RGE 2016

III.5.4. Emploi et forme d'exploitation

Les employés du secteur formel sont plus concentrés dans le département de Fatick (67,3%), lequel abrite la capitale régionale et celui de Foundiougne (30,8%). Quant aux employés de l'informel, ils sont relativement plus nombreux à Foundiougne (41,9%) que dans les autres départements que sont Fatick (40,9%) et Gossas (17,2%).

Graphique 6.5 : Répartition de l'emploi par département selon la forme d'exploitation des entreprises (%)

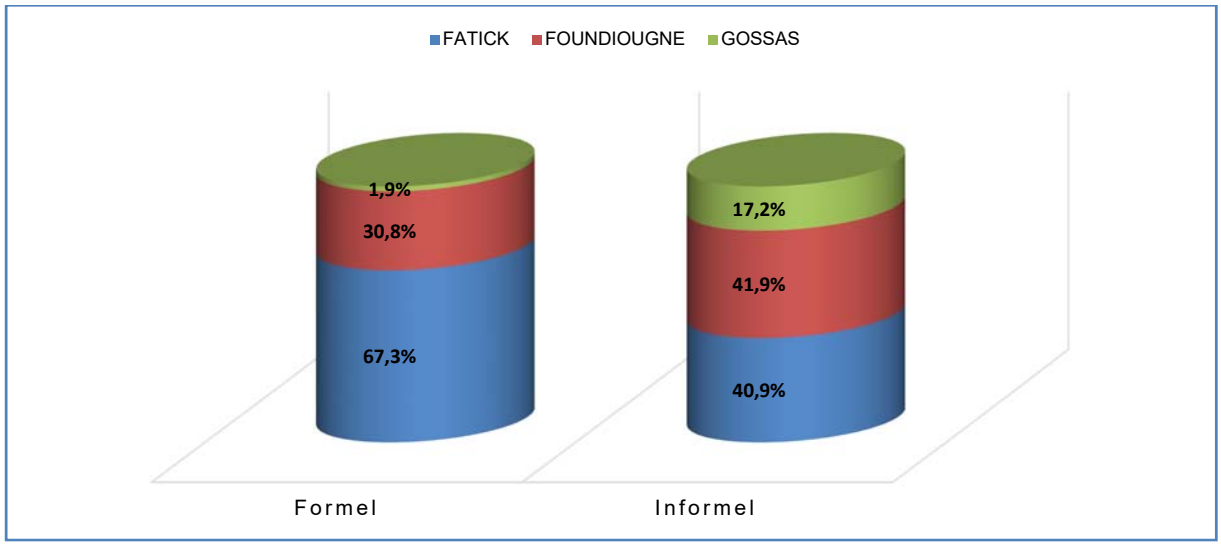

Source : ANSD. RGE 2016

III.5.5. Emploi et sexe

Les employés permanents et saisonniers de la région de Fatick sont en majorité de sexe masculin. Les hommes représentent respectivement 80,1% et 67,4% des employés permanents et saisonniers. La répartition des emplois par sexe selon le type (saisonnier ou permanent) montre que 60,0% des hommes sont des permanents alors que 56,4% des employés de sexe féminin sont des saisonnières.

Graphique 6.6 : Répartition de l'emploi selon le sexe et le type (saisonnier, permanent) (%)

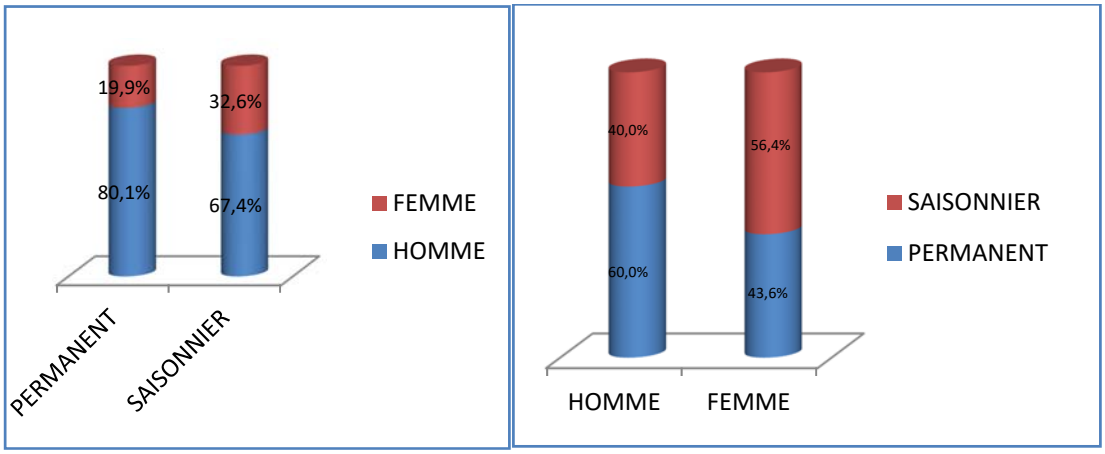

Source : ANSD. RGE 2016

III.5.6. Emploi et taille des entreprises

Dans toutes les catégories de PME exceptées les petites entreprises, la proportion des travailleurs de l'informel est beaucoup plus importante avec 98,2% pour les entreprenants, 60,0% pour les moyennes entreprises et 89,8% pour les très petites entreprises. Dans les petites entreprises, les employés exerçant dans le formel (69,4%) sont plus nombreux que ceux de l'informel (30, 6%).Tous les travailleurs des grandes entreprises sont dans le formel.

Graphique 6.7 : Répartition de l'emploi par taille selon la formalité (%)

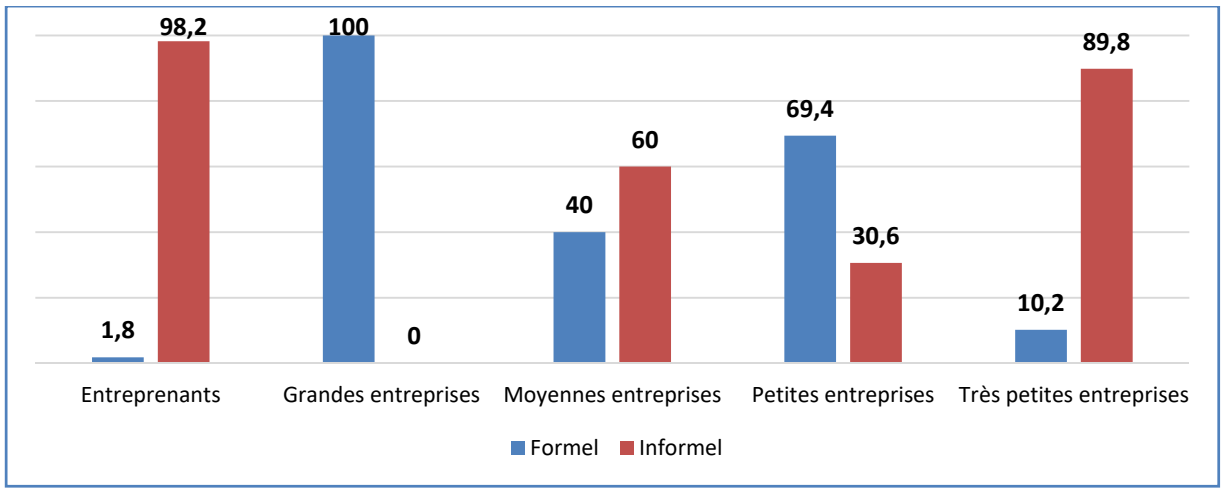

Source : ANSD. RGE 2016

VI.3 ACTIVITES

La région de Fatick a enregistré 43 établissements ouverts en 2016 contre 42 en 2015, soit une unité supplémentaire.

La répartition selon le département montre que Fatick compte 28 établissements contre 26 en 2015, Foundiougne 10 établissements contre 9 en 2015 et enfin Gossas 5 depuis 2015.

Tableau 6.2 : Etablissements ouverts selon le statut juridique

Circonscription administrative	Année	Statut juridique							Total
		EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres	
Fatick	2015	20	4	-	-	1	-	1	**26**
	2016	22	4			1		1	**28**
	Variation %	10,0	0			0		0	**7,7**
Foundiougne	2015	7	-	-	-	2	-	2	**9**
	2016	6				2		2	**10**
	Variation %	-14,3	-	-	-	0,0	-	0,0	**11,1**
Gossas	2015	5	-	-	-	-	-	-	**5**
	2016	5							**5**
	Variation %	0,0	-	-	-	-	-	-	**0,0**
Région	2015	32	4	-	-	3	-	3	**42**
	2016	33	4	0	0	3	0	3	**43**
	Variation %	3,1	100			50		0	**2,4**

Source *: IRTSS de Fatick*

Parmi ces établissements ouverts en 2016, 33 sont des entreprises individuelles, 4 Sociétés anonymes et 3 GIE.

Les unités enregistrées au niveau du département de Fatick sont au nombre de 28 en 2016, soit une hausse de 7,7% dont 22 entreprises individuelles (EI), 04 sociétés anonymes (SA), 01 GIE et 01 pour les autres statuts juridiques. Le département de Foundiougne, quant à lui, enregistre 10 établissements en 2016 avec 6 entreprises individuelles (EI), 02 GIE et 02 pour les autres statuts. Pour ce qui est de Gossas, il n'enregistre que 05 entreprises individuelles en 2016.

VI.4 CONFLITS DE TRAVAIL

L'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale est chargée de la mise en œuvre, de la gestion et de la réglementation en matière de travail.

Tableau 6.3 : Répartition des conflits de travail et des conciliations

Année	Conflits individuels			
	Conciliations	En instance	Non conciliations	Sans suite
2015	14	17	7	-
2016	22	0	49	32
Variation %	571,4	-1000,0	6000,0	

Source : *IRTSS de Fatick*

En 2016, le nombre de conflits de travail enregistrés à Fatick est de 103 cas. Ainsi, on note que 49 requêtes déposées sont des non conciliations en 2016, 32 sont sans suite et 22 ont abouti à des conciliations. Par ailleurs, aucun conflit collectif n'a été enregistré par l'IRTSS.

Tableau 6.4 : Situation du nombre de conflits de travail selon le secteur d'activité de l'établissement

Secteur d'activité	Conflits individuels			
	Conciliations	Sans suite	Non conciliations	Total
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	5	2	7	14
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	6	8	7	21
Autres commerces	4	6	21	31
Hôtels, bars et restaurants	2	12	7	21
Activités financières			7	7
Services collectifs, sociaux et personnels		4		4
Autres	5			5
Total	**22**	**32**	**49**	**103**

Source *: IRTSS de Fatick*

En outre, la plupart des conflits se sont passés dans les secteurs du BTP, des commerces, et des hôtels, bars et restaurants. Ces résultats ont été obtenus suite à une campagne de sensibilisation et d'information auprès des acteurs sociaux pour mettre en avant le dialogue social, facteur de paix sociale.

VI.5 POTENTIALITES, CONTRAINTES ET SOLUTIONS

La région de Fatick regorge de beaucoup de potentialités qui peuvent générer beaucoup d'emplois. On peut citer entre autres :

- l'existence de sites touristiques ;
- l'existence de potentialités agricoles (agriculture, élevage et pêche) ;
- des projets de création d'entreprises dans la région : « A tiek sinig » (usine de volaille), Senturc Biscuiterie, El Logistique Sarl (huilerie), UFAA (usine d'aliments avicoles), Port de Foundiougne et le Centre Universitaire du Sine.

Les contraintes et les solutions envisagées sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 6.5 : Contraintes, solutions et acteurs

Contraintes	Solutions envisagées ou envisageables	Acteurs
Manque de coordination des acteurs	Créer une structure régionale de coordination	CRF
Encadrement insuffisant de l'économie informelle	Aider l'économie informelle à se formaliser	Chambre Consulaire et IRTSS/Fatick
Secteur privé peu développé	Promouvoir la création d'entreprises, surtout les PME et PMI	Autorités locales

Source *: IRTSS de Fatick*

CONCLUSION

A la lumière des résultats ci–dessus, on s'aperçoit que l'emploi n'est pas suffisamment disponible si on se réfère au nombre de demandeurs enregistrés et au nombre très faible de contrats signés. L'emploi est d'ailleurs loin d'être garanti et demeure fragile dans la région de Fatick. Cette fragilité s'explique en partie par le nombre élevé de fermetures d'entreprises, entrainant de nombreuses suppressions d'emplois. C'est pourquoi, des mesures idoines doivent être prises par les services compétents pour mieux sécuriser l'emploi.

Les travailleurs, notamment ceux des entreprises informelles, ne bénéficient pas de protection sociale. Une faible proportion d'entreprises est inscrite aux institutions de prévoyance retraite (IPRES) et de sécurité sociale (CSS) avec respectivement 1,0% et 0,7%.

Le commerce apparaît comme la branche d'activité la plus dynamique avec 59,0% du chiffre d'affaires et 46,8% de la main-d'œuvre.

CHAPITRE VII : JUSTICE

La justice est un secteur fondamental dans un pays. Elle représente l'un des piliers pour un bon fonctionnement de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté et de la sécurité. Elle joue un rôle important dans la lutte contre les inégalités socioéconomiques en ce qu'elle constitue un pilier fondamental dans la politique de bonne gouvernance du pays.
Ce présent chapitre traite de la situation de la population carcérale au niveau des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée dans la région.

VII.1 SITUATION CARCERALE

La région de Fatick dispose de trois tribunaux départementaux et d'un tribunal régional. L'ensemble des écroués de la région sont répartis dans les trois Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) des trois départements.

VII.1.1 La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : Personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** Personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1.1 Les écroués

En 2016, les établissements pénitentiaires de la région enregistrent une population carcérale de 390 personnes dont 382 hommes et 08 femmes. Le nombre total de détenus qui était de 388 personnes en 2015, a subi une hausse de 0,5% entre ces deux années.

Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Département	Année	Homme			Femme			Total	
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% colonne
Fatick	2015	202	98,1	52,7	4	1,9	80	206	53,1
	2016	209	97,2	54,7	6	2,8	100	215	55,1

	Variation %	3,5	-0,8	2,0	50,0	0,8	20,0	4,4	2,0
Foundiougne	2015	94	100,0	24,5	0	0,0	0	94	24,2
	2016	92	100,0	24,1	0	0,0	0	92	23,6
	Variation %	-2,1	0,0	-0,5		0,0	0,0	-2,1	-0,6
Gossas	2015	87	98,9	22,7	1	1,1	20	88	22,7
	2016	81	97,6	21,2	2	2,4	0	83	21,3
	Variation %	-6,9	-1,3	-1,5	100,0	1,3	-20,0	-5,7	-1,4
Total	2015	383	98,7	100,0	5	1,3	100	388	100,0
	2016	382	97,9	100,0	8	2,1	100	390	100,0
	Variation %	-0,3	-0,1	0	60,0	0,1	0	0,5	0,0

Source *: MAC Fatick, Foundiougne, Gossas*

La population carcérale féminine est très faible en 2016 avec seulement 1,2% de l'ensemble des écroués. La répartition des écroués selon le département montre que Fatick héberge la majorité des détenus (55,1%), suivi de Foundiougne (23,6%) et Gossas (21,3%).

Graphique 7.1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Fatick selon la classe d'âges en 2015

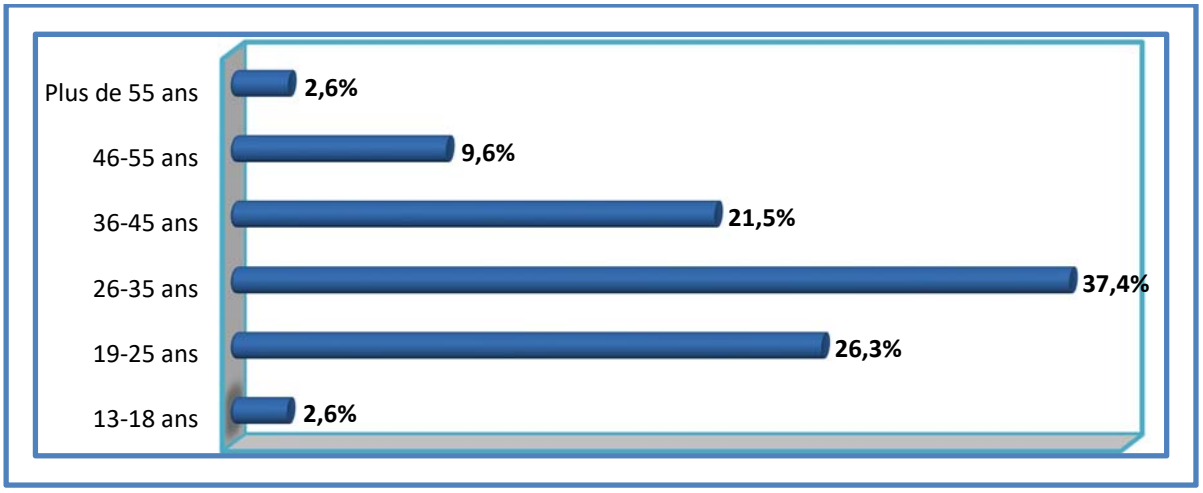

Source*: MAC Fatick, Foundiougne, Gossas*

Selon l'âge, on note que les écroués dont l'âge est compris entre 26 et 35 ans sont majoritaires ; ils représentent 37,4% des détenus. Ceux âgés entre 19 et 25 ans viennent en deuxième position avec 26,3%. Ils sont suivis par les groupes d'âges 36-45 ans (21,5%) et 46-55 ans (9,6%). Les moins de 18 ans et ceux âgés de plus de 55 ans représentent chacun 2,6%.

VII.1.1.2 Les détenus

En 2016, les MAC de la région enregistrent une population carcérale de 390 personnes dont 95 détenus provisoires et 295 condamnés.

Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2015

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Fatick	2015	98	2	100	104	2	106	202	4	206
	2016	53	1	54	156	5	161	209	6	215
	Variation %	-45,9	-50,0	-46,0	50,0	150,0	51,9	3,5	50,0	4,4
Foundiougne	2015	38	0	38	56	0	56	94	4	94
	2016	27	0	27	65	0	65	92	0	92
	Variation %	-28,9		-28,9	16,1		16,1	-2,1	-100,0	-2,1
Gossas	2015	8	0	8	79	1	80	87	1	88
	2016	13	1	14	68	1	69	81	2	83
	Variation %	62,5		75,0	-13,9	0,0	-13,8	-6,9	100,0	-5,7
Région	2015	144	2	146	250	3	253	394	4	388
	2016	93	2	95	289	6	295	382	8	390
	Variation %	-35,4	0,0	-34,9	15,6	100,0	16,6	-3,0	100,0	0,5

Source *: MAC Fatick, Foundiougne, Gossas*

Il est noté que le nombre de détenus condamnés a subi une hausse de 16,6%. Ils sont passés de 253 en 2015 à 295 en 2016. Par contre, le nombre de détenus provisoires, qui était de 146 individus en 2015, a baissé de -34,9% en 2016.

L'analyse des données du tableau ci-dessous permet d'identifier et d'apprécier la nature des infractions commises.

Tableau 7.3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions

Infraction	2015	2016	Variation (%)
Vol	141	143	1,4
Usage et trafic de stupéfiant	117	125	6,8
Coups et blessures volontaires	33	30	-9,1
Viol-Attentat aux mœurs	20	23	15,0
Escroquerie-abus de confiance	26	20	-23,1
Recel	10	10	0
Meurtre-Assassinat-Parricide	5	7	40,0

Faux et Usage de faux	4	4	0,0
Homicide Volontaire et Involontaire	7	3	-57,1
Infanticide	2	1	-50,0
Vagabondage et Mendicité	0	1	
Divers	23	23	0
Total	**388**	**390**	0,5

Source : *MAC Fatick, Foundiougne, Gossas*

Le vol, avec 36,7%, constitue l'infraction la plus fréquente qui justifie la détention. Il est suivi de l'usage et trafic de stupéfiants (32,1%), des coups et blessures volontaires (7,7%), des viols et attentats aux mœurs (5,9%), de l'escroquerie et de l'abus de confiance (5,1%), du recel (2,6%) et du meurtre-assassinat-parricide (1,8%). Les infractions diverses représentent 5,9% de l'ensemble.

VII.3 EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.
Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.3.1 Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger

En 2016, le nombre d'enfants en danger et en conflit avec la loi, pris en charge dans les services de l'AEMO de la région de Fatick, s'élève à 108 dont 66 garçons, soit 61,1%. Ce nombre, qui était de 104 enfants en 2015, a subi une hausse de 3,8% entre 2015 et 2016.

Tableau 7.4 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe

Année	Enfants en conflit avec la loi			Enfants en danger			Total		
	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
2015	28	5	33	35	36	71	63	41	104
2016	29	4	33	37	38	75	66	42	108

Variation %	3,6	-20,0	0,0	5,7	5,6	5,6	4,8	2,4	3,8

Source *: AEMO Fatick*

L'analyse des données selon la situation de prise en charge montre que les mineurs qui sont en conflit avec la loi représentent 30,6%, soit 29 garçons et 4 filles. Ceci montre que le niveau de délinquance est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Le nombre de mineurs en danger est de 75 enfants dont 38 filles.

Graphique 7.2 : Répartition des mineurs selon la nature des infractions en 2016

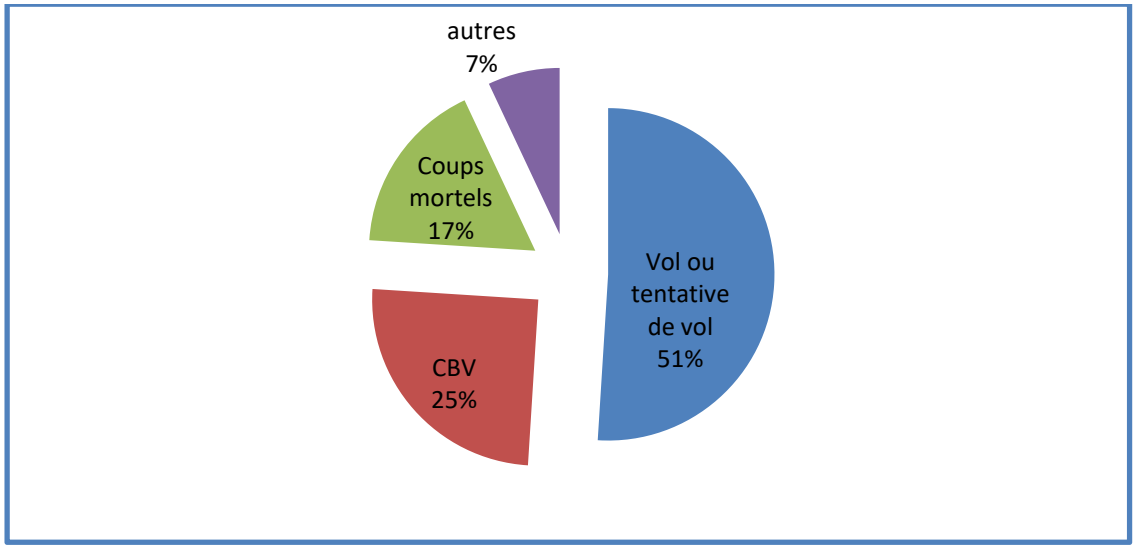

Source *: AEMO Fatick*

Les types d'infractions relevés sont divers et, parmi les plus fréquents, il est noté que le vol ou la tentative de vol représente 51,0%, le délit des coups et blessures volontaires (CBV) s'en suit avec 25,0% des infractions commises. Pour ce qui est de l'infraction liée aux coups mortels, elle est à 19% et enfin les autres délits constituent 7,0%.

VII.4 PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS-

- **Perspectives**

Les enjeux majeurs du secteur de la justice sont :

- travailler en collaboration avec les délégués de quartiers pour une meilleure sensibilisation des populations sur la protection communautaire des enfants vulnérables ;
- organiser des causeries au niveau des établissements scolaires pour une meilleure vulgarisation des droits de l'enfant et leur protection ;
- recenser toutes les structures d'accueil de la zone œuvrant dans l'illégalité et veiller à leur régularisation.

- **Recommandations**

Les recommandations majeures du secteur de la justice sont :

- La construction d'urgence d'un carré de mineurs à la prison de Fatick pour éviter le pire. En effet, son absence et les séjours quelque fois longs des mineurs qui sont gardés à côté des adultes, constituent un danger pour eux.
- La tenue mensuelle de l'audience des mineurs (flagrant délit et assistance éducative), les conditions d'acheminement des mineurs de la prison au tribunal, l'absence de boxes pour préserver l'intimité des enfants sont en contradiction avec notre arsenal juridique sur la protection des droits de l'enfant.
- La construction des locaux du tribunal de Fatick qui devra aussi prévoir dans sa disposition les bureaux de la coordination de l'AEMO, est une nécessité et pourrait permettre à l'AEMO d'être présente durant l'audition des mineurs par le parquet.
- Trouver un financement pour la construction d'un centre polyvalent à Fatick, afin d'éviter que le terrain octroyé ne soit ressaisi et créer d'autres possibilités de prévention et de prise en charge de la déviance à côté de l'AEMO.

CHAPITRE VIII – AGRICULTURE

L'agriculture a connu dans le passé un problème structurel lié à la baisse régulière de sa contribution au produit intérieur brut (PIB) alors qu'elle emploie la majorité de la population. Cependant, le Plan Sénégal Emergent (PSE), unique cadre de référence des politiques publiques, essaie de solutionner ce problème structurel.

Le programme agricole 2016-2017 a été associé à celui d'adaptation, afin d'accélérer le développement agricole et de maintenir la dynamique de faire porter la croissance par le secteur agricole.

Dans la région de Fatick, l'agriculture est essentiellement basée sur les cultures de rente (arachide, sésame, manioc, pastèque) et sur les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, niébé). Les cultures maraîchères et fruitières sont présentes surtout dans les départements de Fatick et de Foundiougne. Ce présent chapitre fait le bilan de la campagne 2016-2017 et les préparatifs de celle de 2017-2018

VIII.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Les services techniques présents dans la région de Fatick sont constitués par la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR), les Directions Départementales du Développement Rural (DDDR), l'Agence Nationale d'Encadrement rural (ANCAR/BAN) et l'Institut national de Pédologie (INP).

VIII.2 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VII.2.1 La mise en place des semences

En 2016, la mise en place des semences concerne les spéculations d'arachide, du maïs, du mil, du sorgho, de la pastèque, du niébé, du sésame et du manioc.

Tableau 8.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick

Semences		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Arachide	Reçu (T)	1533,9	1196	-22,0	2291	1776	-22,5	950	966	1,7	4774,9	3938	-17,5

	Vendu (T)	1533,9	1196	-22,0	2291	1776	-22,5	950	966	1,7	4774,9	3938	-17,5
	Reliquat (T)	0	0		0	0		0	0		0	0	
Maïs	Reçu (T)	90,5	20	-77,9	225	257	14,2	50		-100	365,5	277	-24,2
	Vendu (T)	90,5	20	-77,9	225	230	2,2	50		-100	365,5	250	-31,6
	Reliquat (T)	0	0		0	27		0	0		0	27	
Sorgho	Reçu (T)	29,9	20	-33,1	20	48	140,0	20	20	0	69,9	88	25,9
	Vendu (T)	21,1	17	-19,4	20	35	75,0	20	20	0	61,1	72	17,8
	Reliquat (T)	8,8	3	-65,9	0	13		0	0		8,8	16	81,8
Riz	Reçu (T)	38,75	53,06	36,9	85,52	132	54,3	0	0		124,27	185,06	48,9
	Vendu (T)	19,6	40,12	104,7	44,75	113,3	153,2	0	0		64,35	153,42	138,4
	Reliquat (T)	19,15	12,94	-32,4	40,77	18,7	-54,1	0	0		59,92	31,64	-47,2
Niébé	Reçu (T)	38,75	204	426,5	85,52	124	45,0	0	195		124,27	523	320,9
	Vendu (T)	19,6	204	940,8	44,75	124	177,1	0	195		64,35	523	712,7
	Reliquat (T)	19,15	0	-100	40,77	0	-100	0	0		59,92	0	-100
Sésame	Reçu (T)	3	0	-100	37	3,5	-90,5	0	0		40	3,5	-91,3
	Vendu (T)	0	0		35	2	-94,3	0	0		35	2	-94,3
	Reliquat (T)	3	0	-100	2	1,5	-25,0	0	0		5	1,5	-70,0

Source : DRDR région de Fatick

La mise en place des semences dans la région concerne principalement les spéculations suivantes : le maïs local (277 tonnes contre 365,5 en 2015, soit une variation de -24,2%), le sorgho local (88 tonnes contre 69,9 en 2015, soit une hausse de 25,9%) et l'arachide (3938 tonnes contre 4779,4, soit une baisse de 17,5%). En ce qui concerne la vente, le maïs local est toujours en tête avec 250 tonnes en 2016 contre 365,5 en 2015, soit une baisse de 31,6% entre les deux saisons. Il est suivi par le sorgho local (72 tonnes contre 62,1 en 2015, d'où une hausse de 17,8%) et le niébé (523 tonnes contre 266 en 2015, soit une augmentation importance de 712,7%).

VIII.2.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

En 2015, les variétés d'engrais mises en place dans la région pour la compagne agricole 2015/2016 sont le NPK 6-20-10 (2 232 tonnes reçues dont 2 183 tonnes vendues), le NPK 15-10-10 (1292,3 tonnes reçues et 1217 vendues), le NPK 15.15.15 (818,6 tonnes reçues et 892,5 vendues) et l'urée (1907,6 tonnes reçues et 1467 tonnes vendues). Par rapport à la campagne 2014-2015, il est à noter des hausses de quantités reçues en engrais NPK 6.20.10 et NPK 15.15.15 et de l'urée avec respectivement 34,4%,

11,8% et 5%. Pour l'engrais NPK 15.10.10, on enregistre une baisse des quantités reçues (-90,8%) et vendues (360,3 tonnes de moins).

Tableau 8.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Fatick en 2015

Engrais et autres fertilisants		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Engrais 6.20.10	**Reçu (T)**	852	775	-9,0	960	970	1,0	420	370	-11,9	1661	2115	27,3
	Vendu (T)	802,9	718	-10,6	960	970	1,0	420	370	-11,9	1591,1	2058	29,3
	Reliquat (T)	49,1	57	16,1	0	0		0	0		69,9	57	-18,5
Engrais 15.10.10	**Reçu (T)**	902,3	280,5	-68,9	225	275	22,2	165	150	-9,1	1399	705,5	-49,6
	Vendu (T)	845,5	280,5	-66,8	210	275	31,0	161,5	150	-7,1	1390,6	705,5	-49,3
	Reliquat (T)	56,8	0	-100	15	0	-100	3,5	0	-100	8,4	0	-100
Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	165	35	-78,8	720	955	32,6	30	0	-100	920	990	7,6
	Vendu (T)	160,5	0,5	-99,7	702	809	15,2	30	0	-100,	868,9	809,5	-6,8
	Reliquat (T)	4,5	34,5	666,7	18	146	711,1	0	0		51,1	180,5	253,2
Urée	**Reçu (T)**	669,6	610	-8,9	948	1060	11,8	290	170	-41,4	1817	1840	1,3
	Vendu (T)	373	453	21,4	840	872	3,8	254	170	-33,1	1473,9	1495	1,4
	Reliquat (T)	296,6	157	-47,1	108	188	74,1	36	0	-100	343,1	345	0,6

Source : DRDR région de Fatick

VIII.2.3 La mise en place des matériels et équipements agricoles

Le matériel agricole a toujours été rudimentaire et vétuste dans son grand ensemble et est essentiellement constitué de dabas, de hilaires, de houes sine et de houes occidentales. Cependant, depuis quelques années, l'Etat tente à travers des programmes nationaux, de doter les agriculteurs de matériel agricole moderne. Pour la campagne 2015-2016, un important lot composé de matériels motorisés (tracteurs, batteuse à riz, égreneuse de maïs, etc.) et de matériels à traction animale (semoir, houe sine, houe occidentale) ont été distribués aux cultivateurs pour améliorer leur niveau d'équipement.

Tableau 8.3 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et équipements agricoles	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Matériels de culture attelée												
Houe sine 9 3 dents	30	22	-26,7	75	66	-12,0	20	12	-40,0	125	100	-20,0
Houe occidentale à 3 dents	43	71	65,1	0	0		49	79	61,2	92	150	63,0
Semoir super-éco + 3 disques	402	400	-0,5	424	415	-2,1	339	385	13,6	1165	1200	3,0
Matériels de traitement de récolte												
Egretteuse maïs	2	0	-100	9	5	-44,4	2	0	-100	13	5	-61,5
Batteuse riz	2	0	-100	2	0	-100	1	0	-100	5	0	-100
Matériels de culture tractée												
Offset 22 disques	**6**	**0**	-100	**10**	**9**	-10,0	**5**	**2**	-60,0	21	11	-47,6
Semoir tracté 13 rangs	**7**	**0**	-100	**13**	**5**	61,5	**6**	**0**	-100	26	5	-80,8
Matériels de motorisation												
Tracteur	6	6	0,0	10	9	-10,0	5	2	-60,0	21	17	-19,0
Récolteuse maïs	2	2	0,0	2	0	-100	0	0		4	2	-50,0
Arracheuse arachide	1	0	-100	0	0		1	1	0,0	2	1	-50,0
Charrue 3 disques	3	1	-66,7	5	4	-20,0	2	2	0,0	10	7	-30,0

Source : DRDR région de Fatick

Les équipements et matériels acquis ont été subventionnés à hauteur de 60% par l'Etat au profit des producteurs et de leurs organisations. En 2016, 100 houes sine 9 3 dents, 150 houes occidentales à 3 dents et 1200 semoir super-éco + 3 disques ont été mis à la disposition des paysans de la région. Ainsi, une baisse de 20,0% du nombre de houes sine 9 3 dents reçues, et une hausse de 63,0% des houes occidentales à 3 dents et de 3,0% de semoir super-éco + 3 disques ont été notées par rapport à la campagne de 2015/2016.

En somme, au niveau régional, l'utilisation des matériels agricoles comme la houe occidentale à 3 dents, la houe sine et le semoir super-éco reste très fréquente avec des proportions relativement importantes dans chacun des départements. Cependant, on note l'absence de houe occidentale à 3 dents dans le département de Foundiougne.

Par ailleurs, le programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) avait acquis d'importants lots de matériels et d'équipements agricoles grâce à la coopération sénégalo-japonaise en 2016. Le matériel, composé de semoirs à 2 rangs, motoculteurs + remorques, décortiqueuses et batteuses, est destiné aux organisations rizicoles. Il s'agit de 10 décortiqueuses, 04 batteuses ASI, 04 motoculteurs + 04 remorques et 40 semoirs à 2 rangs.

Les types d'équipements, le niveau de subvention (70%) et les prix de cession sont les suivants :

- Décortiqueuse à riz : 1 008 369 F CFA ;
- Motoculteur : 1 293 728 F CFA ;
- Semoir à riz : 90 836 F CFA ;
- Batteuse à riz : 692 420 F CFA.

VIII.3 SITUATION PHYTOSANITAIRE

L'hivernage 2016-2017 est caractérisé par une accalmie sur le plan phytosanitaire. Aucune attaque de grande envergure n'a été signalée à l'exception des chenilles observées après les premières pluies. La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) a mis en place une tonne de poudre (40 sacs de 25 kg) PYRICAL 3% PP pour la protection des récoltes. En outre, la DPV avait déployé une unité de traitement UPV à Sokone dans sa Base de surveillance et d'avertissement agricole (BSAA).

2.6. SITUATION DU PROGRAMME DE PHOSPHATAGE DE FOND

Département	Prévu	Reçu	Distribué
Fatick	2 460	35	35
Foundiougne	4 700	25	25
Gossas	1 840	175	175
Total Région	9 000	235	235
Taux de mise en place %		2,61%	
Taux de distribution %			100 %

Source : DRDR de Fatick

Département de Gossas : Le quota de 35 tonnes de la commune de Colobane s'est retrouvé dans celle de Mbar pour des raisons liées à l'état des pistes durant la mise en place en 2016.

VIII.4 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Vu le rôle important que joue l'agriculture dans l'économie régionale, il demeure impératif d'analyser les principales cultures agricoles pratiquées au niveau de Fatick. Parmi ces cultures, il y'a les cultures vivrières, industrielles et celles maraichères. Ces

cultures varient d'une année à une autre et d'une spéculation à une autre. Elles sont corrélées à la quantité de pluies et à sa variabilité dans le temps et dans l'espace. Les productions sont également fortement influencées par la qualité des semences et l'utilisation des engrais chimiques et organiques.

VII.3.1 Les cultures vivrières

Dans la région de Fatick, l'activité agricole est dominée par les cultures vivrières qui sont essentiellement composées du mil, du sorgho, du maïs et du riz.

Tableau 8.4 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Mil	Sup (Ha)	45000	46361	3,0	35 052	36099	3,0	58125	59178	1,8	139077	141638	1,8
	Rdt (Kg/Ha)	946	908	-4,0	702	900	28,2	702	484	-31,1	782	729	-6,8
	Prod (T)	43430	42115	-3,0	24607	32490	32,0	40804	28657	-29,8	108840	103261	-5,1
Sorgho	Sup (Ha)	8121	8933	10,0	2963	3260	10,0	2677	2945	10,0	13761	15137	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	877	591	-32,6	1100	1100	0,0	600	750	25,0	571	731	28,1
	Prod (T)	7123	5277	-25,9	3260	3586	10,0	1606	2208	37,5	11989	11071	-7,7
Maïs	Sup (Ha)	421	463	10,0	13959	15355	10,0	4303	4733	10,0	18683	20551	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	1200	1100	-8,3	1923	2500	30,0	700	650	-7,1	1625	2042	25,7
	Prod (T)	505	509	0,9	26843	38387	43,0	3012	3077	2,1	30361	41973	38,2
Riz	Sup (Ha)	3543	4600	29,8	2141	3578	67,1	0	0		5684	8178	43,9
	Rdt (Kg/Ha)	3000	1700	-43,3	2500	1650	-34,0	0	0		2812	1678	-40,3
	Prod (T)	10329	7820	-24,3	5353	5904	10,3	0	0		15982	13724	-14,1
Total céréales	Sup (Ha)	57085	60357	5,7	54115	58292	7,7	65105	66856	2,7	177205	185505	4,7
	Prod (T)	61 387	55721	-9,2	60063	80366	33,8	45422	33942	-25,3	167172	170029	1,7

Source : DRDR de Fatick

En se basant sur le bilan de la campagne agricole 2016/2017, le volume de la production globale céréalière est estimé à 170 029 tonnes, soit une hausse de 1,7% par rapport à la campagne précédente (167172 tonnes) sur une superficie cultivée de 185 505 ha. Cette progression est consécutive à l'augmentation des emblavures du mil (1,8%), du sorgho (10,0%), du maïs (10,0%) et du riz (43,9%).

L'analyse selon les spéculations révèle que durant la campagne agricole 2016/2017, le mil a été la culture dominante avec 139 077 ha, soit 78,5% des emblavures devant le maïs (18683 ha) et le sorgho (13761 ha).

La production de mil vient largement en tête avec 1030261 tonnes suivi de celle du maïs 41 973 tonnes, celle du riz 13 724 tonnes et celle du sorgho 11 071 tonnes. Cette prédominance du mil s'explique par les habitudes alimentaires de la population locale. Globalement, la production céréalière enregistre une hausse de 1,7% entre les deux campagnes agricoles suite à la bonne performance notée pour le maïs (38,2%).

Toutefois, les autres céréales enregistrent des baisses dont la plus significative est observée dans la production du riz (-14% en valeur relative et +97% par rapport à la moyenne des 5 dernières années).

Graphique : Evolution production du riz

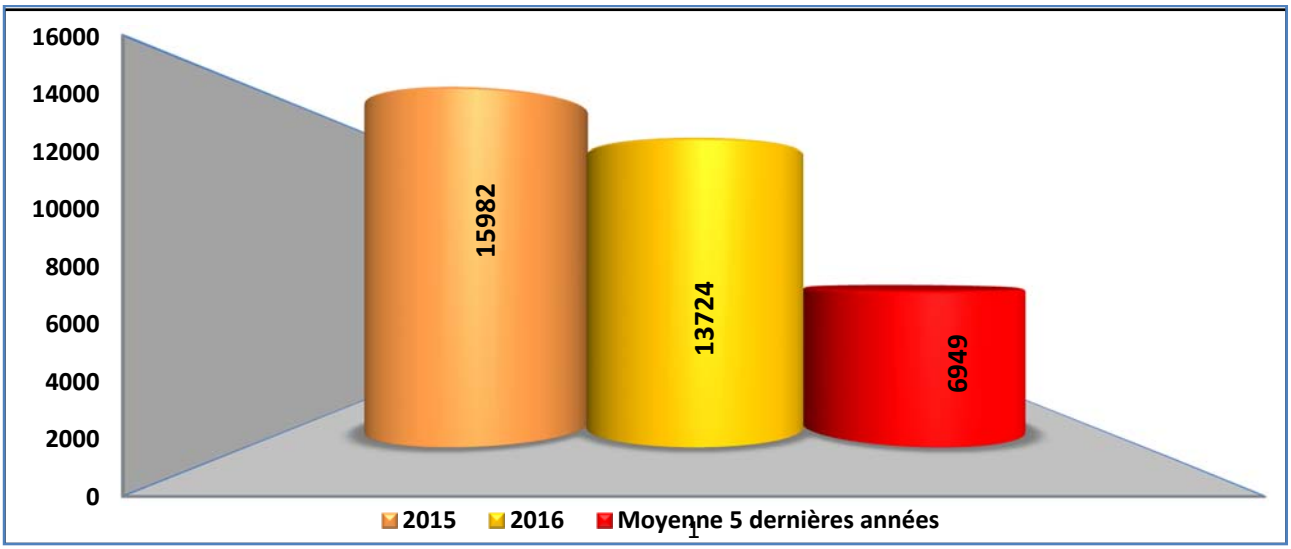

Source : DRDR de Fatick

Le rendement a connu des hausses importantes au niveau de toutes les spéculations. Ceci montre que les cultures vivrières ont enregistré de bonnes performances.
Enfin, l'analyse des données selon la circonscription administrative montre que le département de Foundiougne apparaît comme le plus gros producteur de céréales de la région. En effet, il a fourni la part la plus importante de la production céréalière de la région en 2016, avec 47,3% de la quantité globale. Il est suivi du département de Fatick qui a produit 32,8% de la production. Par contre, le département de Gossas a seulement fourni 20,0% de la quantité produite en 2016.

VIII.3.2 Les cultures industrielles

Le tableau ci-dessous montre que la production des cultures industrielles de la région a subi des hausses en 2016/2017 sur toutes les spéculations par rapport à la campagne 2015/2016.

Les principales cultures industrielles pratiquées au niveau régional sont : l'arachide, le manioc, la pastèque, le bissap, le sésame et le niébé.

Tableau 8.5 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	25173	32560	29,3	45415	50600	11,4	111429	103704	-6,9	182017	186864	2,7
	Rdt (Kg/Ha)	998	820	-17,8	862	850	-1,4	566	717	26,7	700	771	10,1
	Prod(T)	25184	26699	6,0	39148	43010	9,9	63177	74356	17,7	127386	144065	13,1
Manioc	Sup (Ha)	561	1700	203,0	446	491	10,0	554	610	10,1	1561	2800	79,4
	Rdt (Kg/Ha)	10000	9000	-10,0	7500	9000	20,0	6000	8000	33,3	7865	8782	11,7
	Prod(T)	5606	15300	172,9	3345	4415	32,0	3326	4878	46,7	11517	24593	113,5
Pastèque	Sup (Ha)	555	610	10,0	291	320	10,1	615	677	10,1	1462	1608	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	100000	10000	-90,0	8000	8000	0,0	20000	20000	0,0	12812	13812	7,8
	Prod(T)	5550	6105	10,0	2330	2563	10,0	12307	13538	10,0	20188	22206	10,0
Bissap	Sup (Ha)					81		335	168	-49,9	385	249	-35,3
	Rdt (Kg/Ha)					300		300	300	0,0	300	300	0,0
	Prod(T)					24		101	50	-50,1	101	75	-26,0
Sésame	Sup (Ha)		80		34	37	10,2	301	331	10,0	408		-100,0
	Rdt (Kg/Ha)		500		500	500	0,0	400	400	0,0	426		-100,0
	Prod(T)		40		17	19	10,2	120	132	10,4	174		-100,0
Niébé	Sup (Ha)	14238	15000	5,4	567	1500	164,6	14650	15700	7,2	29454	32200	9,3
	Rdt (Kg/Ha)	800	700	-12,5	200	434	117,0	265	455	71,7	522	568	8,8
	Prod(T)	11390	10500	-7,8	113	651	476,1	3885	7144	83,9	15389	18295	18,9

Source : DRDR de Fatick

La production arachidière est évaluée à 144 065 tonnes contre 127386 tonnes pour la précédente campagne, soit une augmentation de 16 679 tonnes en valeur absolue et 13,1% en valeur relative et + 13,1% par rapport à la moyenne des 5 dernières années (96 833 tonnes). Il s'ensuit la pastèque et le niébé avec respectivement 22 206 tonnes et 18 295 tonnes. Les autres spéculations ont enregistré une moindre production.

Les superficies globales emblavées pour l'arachide d'huilerie, le manioc, la pastèque et le niébé ont subi des hausses considérables entre 2015 et 2016, respectivement de 2,7%, 79,4%, 10,0% et 9,3%.

L'analyse selon la circonscription administrative montre que le département de Gossas concentre près de 55,5% des emblavures pour l'arachide et 42,1% en ce qui concerne la pastèque. Le manioc est plus cultivé dans le département de Fatick avec 60,7% des emblavures. Les plus importantes emblavures pour la culture du niébé sont enregistrées dans les départements de Foundiougne (48,8%) et Fatick (46,6%).

VIII.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.5.1 Atouts

Ces potentialités sont représentées notamment par :

- Des sols propices à l'agriculture ;
- L'expérience des populations ;
- L'existence d'organisations de producteurs ;
- L'existence de marchés national et international ;
- L'existence de bas-fonds et de vallées mortes propices à l'horticulture ;
- La présence de partenaires (DRDR, P2RS, PAFA, ANCAR, BARBAFOR, CARITAS) ;
- La présence d'ouvrages hydro agricoles ;
- La création de pistes de production ;
- La mécanisation progressive par l'Etat ;
- Le démarrage du programme d'amélioration de la fertilité des sols par la mise en place gratuite du phosphate ;
- L'existence d'importantes vallées encore timidement exploitées ;
- La disponibilité d'une main d'œuvre expérimentée ;
- La présence de nappe de bonne qualité (Continental Terminal).

VIII.5.2 Contraintes

Malgré les performances enregistrées, ce secteur reste toujours confronté aux contraintes suivantes :

- La vulnérabilité aux aléas climatiques à cause de sa forte exposition à la variabilité pluviométrique ;
- La dégradation des sols, particulièrement à cause de la salinisation (les tannes occupent près de 27% de la superficie régionale) ;
- L'enclavement de certaines zones de production ;
- La vétusté du matériel agricole ;

- La pression foncière ;
- La faiblesse du développement des chaines de valeur ;
- La difficulté d'accès aux intrants ;
- La faible maîtrise de l'eau ;
- La faiblesse de l'organisation des producteurs ;
- La raréfaction des terres agricoles ;
- Les difficultés d'accès des femmes à la terre ;
- Les effets du changement climatique (inondations, érosion hydrique, ravinement, etc.) ;
- La variabilité pluviométrique ;
- La faible faculté germinative du sorgho ;
- Le problème de disponibilité de parcelles répondant aux normes techniques du fait du retard noté sur la mise à disposition des semences pré base de mil et sorgho par l'ISRA ;
- L'indisponibilité des tractoristes du fait d'assèchement rapide des bas-fonds ;
- La submersion de certains bas-fonds après les premières pluies : cas de la zone de Passy Santhie ;
- La remontée du sel au niveau des communes de Djilor, Diossong et Diagane Barka ;
- La présence de chenilles après les premières pluies et le cas des parcelles inondées.

Il faut noter que dans le département de Fatick, 80 à 90% des parcelles ont été perdues à la suite de ce déficit pluviométrique. L'arrêt brusque des pluies n'a pas permis aux cultures de boucler totalement leur cycle dans les zones de Némabah, Keur Farba et Félir. Le département de Gossas aussi est dépourvu de semences (maïs) suite à une incompréhension entre la DA et l'opérateur. Il y a aussi l'installation tardive de la saison des pluies (2ème décade, mois de juillet), la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies, la pause durant le mois d'août et l'arrêt précoce en fin septembre.

CHAPITRE IX - ELEVAGE

L'élevage s'est beaucoup développé dans la région de Fatick et contribue actuellement de façon notable à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce présent chapitre, nous allons exposer son importance, son évolution, la santé animale et la mobilité du bétail, et les différents résultats tirés de l'exploitation de la pratique de l'élevage pour mieux comprendre la contribution de ce secteur dans l'économie de la région.

IX.1 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Les effectifs estimés du cheptel régional en 2016 ont augmenté modérément entre les campagnes 2015/2016 et 2016/2017 avec un taux d'accroissement global de 2,6%.

Tableau 9.1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	Campagne 2015/2016	Campagne2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne2016/2017	Variation %
Bovins	98824	100306	1,5	70018	71068	1,5	92622	94011	1,5	261464	265386	1,5
Ovins-caprins	279192	288266	3,3	209288	216111	3,3	266583	275274	3,3	755063	779650	3,3
Asins	9664	9732	0,7	27808	28003	0,7	11711	11794	0,7	49183	49528	0,7
Equins	17829	18002	1,0	44827	45262	1,0	27507	27774	1,0	90163	91038	1,0
Porcins	102982	106030	3,0	11400	11737	3,0	265	273	3,1	114647	118041	3,0
Total bétail	508491	522322	2,7	363341	372134	2,4	398688	409094	2,6	1270520	1303550	2,6
Volaille	948541	976997	3,0	63093	64986	3,0	655424	675087	3,0	1667058	1717070	3,0

Source : *Inspection Régionale des Services Vétérinaires*

Ce cheptel est composé en 2016 de bovins (265386 contre 261464 têtes en 2015), ovins et caprins (779650 contre 755063 têtes en 2015), équins (91038 contre 90163 têtes en 2015), asins (49528 contre 49183 têtes en 2015) et porcins (118041 contre 114647 têtes en 2015).

Selon la circonscription administrative, le département de Fatick apparaît comme la principale zone d'élevage de la région avec une proportion de 40,1% du bétail contre 31,4% et 28,5% respectivement pour Gossas et Foundiougne.

Pour ce qui concerne la volaille, la région de Fatick comptait 1717070 têtes en 2016 contre 1667058 têtes en 2015, soit une hausse de 3,0%. La répartition spatiale indique que le département de Fatick concentre les 56,5% ; il est suivi par Gossas avec 39,3%. Par contre, Foundiougne ne concentre que 3,8% de la volaille.

IX.2 LES PRODUCTIONS

IX.2.1 La production de viande

La production de viande de la région de Fatick est estimée à 1125884 tonnes en 2016 et à 807694 tonnes en 2015, soit une hausse de 39,4%.

Tableau 9.2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Taureaux	Nb	583	556	-4,6	771	772	0,1	22	9	-57,7	1376	1337	-2,8
	Poids (T.)	85698	83470	-2,6	101908	105679	3,7	3048	1442	-52,7	190654	190590	0,0
Bœufs	Nb	158	757	378,8	90	114	26,8	77	659	755,6	325	1529	370,6
	Poids (T.)	18670	98932	429,9	11328	13922	22,9	7123	38008	433,6	37121	150863	306,4
Vaches	Nb	985	1035	5,1	1763	2167	22,9	477	400	-16,2	3225	3602	11,7
	Poids (T.)	112815	137183	21,6	185455	227924	22,9	60573	62572	3,3	358843	427679	19,2
Veaux / vêles	Nb	410	2025	394	98	93	-4,9	208	358	71,9	716	2476	245,8
	Poids (T.)	27655	130255	371	6949	6136	-11,7	16591	21236	28	51195	157627	207,9
Total bovins	**Nb**	**2136**	**2743**	**28,4**	**2722**	**3117**	**14,5**	**784**	**818**	**4,4**	**5642**	**6678**	**18,4**
	Poids (T.)	**244838**	**315351**	**28,8**	**305640**	**350875**	**14,8**	**87335**	**96156**	**10,1**	**637813**	**762382**	**19,5**
Ovins	Nb	1152	1231	6,9	1836	2528	37,7	454	628	38,4	3442	4388	27,5
	Poids (T.)	11361	10668	-6,1	27217	36878	35,5	5181	6548	26,4	43758	54094	23,6

Espèces		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Caprins	Nb	2026	1469	-27,5	9739	12914	32,6	1275	1088	-14,7	13040	15470	18,6
	Poids (T.)	21289	17351	-18,5	93375	118960	27,4	11459	8720	-23,9	126123	145030	15,0
Total	**Nb**	**5314**	**5101**	**-4**	**14297**	**18486**	**29,3**	**2513**	**2455**	**-2,3**	**22124**	**26043**	**17,7**
	Poids (T.)	**277488**	**337148**	**21,5**	**426232**	**505084**	**18,5**	**103974**	**109693**	**5,5**	**807694**	**951925**	**17,9**

Source *: Inspection Régionale des Services Vétérinaires*

La répartition de la production de viande selon les espèces montre que 82,3% provient des bovins et 12,9% des caprins et 4,8% des ovins. Par rapport au nombre de sujets abattus, les valeurs relatives donnent 53,7% de caprins, 31,1% de bovins et 15,2% d'ovins.

IX.2.2 La production contrôlée des cuirs et peaux

Tableau 9.3 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Cuirs bovins	**Secs**	1367	1639	19,9	1100	1187	7,9				2467	2826	14,5
	Frais	966	916	-5,2	2154	2290	6,3	778	961	23,5	3898	4166	6,9
Peaux ovines	**Secs**	880	1145	30,1	744	1250	68				1624	2395	47,5
	Frais	428	315	-26,3	1580	2221	40,6	379	489	29	2387	3026	26,8
Peaux caprines	**Secs**	1469	1779	21,1	3401	4122	21,2				4870	5901	21,2
	Frais	725	471	-35	7739	8319	7,5	1600	1984	24	10064	10775	7,1
Total	**Secs**	3716	4563	22,8	5245	6559	25				8961	11122	24,1
	Frais	2119	1702	-19,7	11473	12831	11,8	2757	3434	24,5	16349	17967	9,9

Source *: Inspection Régionale des Services Vétérinaires*

La production contrôlée de cuirs et de peaux frais a augmenté de 9,9% entre 2015 et 2016, en passant respectivement de 16349 pièces à 17967 pièces. Pour ce qui est des cuirs secs, le nombre produit a subi aussi une hausse durant cette période, en passant

de 8961 unités à 11122 durant ces deux années, soit une variation importante de 24,1%.

Il convient de noter aussi que la région ne dispose pas d'infrastructures adéquates de traitement de cuirs et peaux. Il existe cependant quelques installations sommaires au niveau desquelles le traitement par salage est effectué, comme à Fatick et à Gossas avec les GIE de femmes.

IX.3 LES MOUVEMENTS DU BETAIL

IX.3.1 Les entrées et sorties

Le solde migratoire du bétail qui correspond à la différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant a accusé en 2016 un déficit plus important, comparé à l'année 2015 avec un solde passant de -600 espèces à -3752. On relève que ce déficit a été accentué dans une large mesure par le déficit enregistré au niveau des bovins (-4444), des porcins (-4171) et des caprins (-10683).

Tableau 9.4 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Fatick		Foundiougne		Gossas		Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
Bovins	Entrées	5540	4432	3383	2775	10638	12918	19561	20125	2,88
	Sorties	9757	7893	1703	1822	12839	14854	24299	24569	1,11
	Solde	-4217	-3461	1680	953	-2201	-1935	-4738	-4444	
Ovins	Entrées	9091	11501	8806	9163	25367	26199	43264	46863	8,32
	Sorties	9639	3558	781	559	29748	30862	40168	34979	-12,92
	Solde	-548	7943	8025	8604	-4381	-4663	3096	11884	
Caprins	Entrées	10143	12240	6994	7068	20142	21702	37279	41010	10,01
	Sorties	13157	16848	2337	4043	22102	30802	37596	51694	37,50
	Solde	-3014	-4609	4657	3025	-1960	-9100	-317	-10683	
Equins	Entrées	931	846	1731	2056	2662	2854	5324	5755	8,10
	Sorties	1184	1034	457	495	2396	2689	4037	4218	4,47
	Solde	-253	-188	1274	1561	266	165	1287	1538	
Asins	Entrées	464	282	2167	2608	2631	2877	5262	5767	9,60

Espèces		Fatick		Foundiougne		Gossas		Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Variation %
	Sorties	1131	1200	26	32	2197	2411	**3354**	**3643**	**8,62**
	Solde	-667	-918	2141	2576	434	466	1908	2124	
	Entrées			1439	1607	1439	1039	**2878**	**2646**	**-8,08**
	Sorties	265	625	2092	3069	2357	3122	**4714**	**6816**	**44,59**
Porcins	**Solde**	-265	-625	-653	-1463	-918	-2083	-1836	-4171	
	Entrées	26169	29300	24520	25277	62879	67590	**113568**	**122167**	**32,6**
	Sorties	35133	31158	7396	10021	71639	84740	**114168**	**125919**	**-3,7**
Total	**Solde**	-8964	-1858	17124	15256	-8760	-17150	-600	-3752	

Source *: Inspection Régionale des Services Vétérinaires*

Par contre, le solde est excédentaire pour les espèces ovins (+11884), équins (1538) et asins (2124). Par rapport aux sorties, la région de Fatick est l'une des plus pourvoyeuses de caprins du Sénégal. Elle enregistre 51694 sorties en 2016 à ce niveau.

IX.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1 Atouts et potentialités

- Position géographique favorable ;
- Disponibilité de la biomasse herbacée, notamment en hivernage ;
- Pratiques de réserves fourragères ;
- Multiplication des infrastructures hydrauliques ;
- Existence de nombreux marchés et acteurs organisés ;
- Présence de partenaires ;
- Niche d'emplois par le biais d'un encadrement du secteur ;
- Existence de races rustiques.

IX.4.2 Contraintes

La contrainte majeure à la pratique de l'élevage dans la région est la réduction permanente des espaces pastoraux causée par plusieurs facteurs dont le plus important est la salinisation des terres. Pour y faire face, en particulier dans le département de Fatick, les éleveurs effectuent un mouvement de transhumance

périodique du bétail vers les régions frontalières du bassin arachidier et de la zone sylvo-pastorale.

Dans le département de Gossas, zone pastorale par excellence et carrefour pour le mouvement commercial du bétail, l'accès à l'eau est la principale contrainte pour la pratique de l'Elevage. Pour aider à la prise en charge de cette problématique, le PAPIL et d'autres acteurs déroulent un important programme d'aménagement de mares pastorales.

Dans le département de Foundiougne, la pression glossinaire avec comme conséquence une forte prévalence du trypanosome animal peut être considérée comme une contrainte non négligeable. Cependant, la résistance des races à cette maladie et la prophylaxie permettent de faire face à cette pathologie.

De plus, d'autres contraintes sont notées, à savoir :

- L'insuffisance des espaces pastoraux : salinisation, décret sur les parcours du bétail pas toujours appliqué, difficultés d'accès au foncier, feux de brousse ;
- le vol de bétail ;
- L'insuffisance des infrastructures d'élevage : foirails, abattoirs et aires d'abattage, parcs à vaccination, magasins de stockages ;
- La cherté de l'aliment de bétail et les difficultés d'abreuvement ;
- La récurrence des foyers de maladies : faiblesse des taux de couverture vaccinale, faible implication des acteurs dans la surveillance des maladies animales ;
- La menace sur la santé publique : une importante population de chiens errants ;
- La divagation des animaux et transhumance ;
- La problématique du suivi des métis issus de l'insémination artificielle ;
- La cherté des soins vétérinaires.

IX.4.3 Perspectives

- Favoriser l'amélioration génétique (sélection et insémination artificielle) ;
- Renforcer la protection zoo sanitaire ;
- Construire des parcs à vaccination ;
- Poursuivre le programme d'identification électronique du cheptel ;
- Réhabiliter et/ou construire des abattoirs et aires d'abattage ;
- Matérialiser les zones de pâturage ;
- Mettre en place des unités laitières ;
- Achever les travaux de construction de l'abattoir de Fatick.

Conclusion

L'élevage est un véritable créneau porteur dans la région. Toutefois, il faudrait lever certaines contraintes majeures qui sont la timide intégration de l'élevage aux activités agricoles, l'insuffisance de financement de ce secteur, le maillage insuffisant en forages et en bassins de rétention pour l'abreuvement du bétail, la construction et la remise en état de nombreux parcs à vaccination aujourd'hui défectueux et la récession continue de l'espace pastoral.

CHAPITRE X – PECHE

Compte tenu de son importance, le secteur de la pêche est identifié parmi les moteurs de croissance dans l'Axe I du PSE. La pêche et l'économie maritime doivent ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois. Elle occupe, par son apport au Produit Intérieur Brut, une place de choix dans l'économie tant régionale que nationale.

Ce chapitre passe en revue les infrastructures et les évolutions de la pêche artisanale et diagnostique le secteur de la pêche.

X.1 LES INFRASTRUCTURES

X.1.1 Les services techniques

Dans la région de Fatick, l'essentiel des services de la pêche se concentre au niveau du département de Foundiougne avec une proportion de 71,4% en 2015. Les services de pêche de la région sont composés de 07 postes de contrôle, 09 Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), 03 Comités Locaux de Pêche (CLP), 01 centre de pêche et 01 centre de surveillance côtière.

Tableau 10.1 : Répartition des services selon le département

Départements	Postes de contrôle	CLPA	CLP	Centre de pêche	CENTRE COTIERE
FATICK	3	2	1	1	01
FOUNDIOUGNE	7	7	2	1	0
Total	**10**	**9**	**3**	**1**	**1**

Source *: Service Régional des Pêches*

Tableau 10.2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Fatick		Foundiougne		Région		
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Variation %
Quais de pêche	1	1	0	0	1	1	0
Complexes frigorifiques	0		0	0	0	0	
Fabriques de glace	0	2	1	1	1	3	200
Marchés modernes aux poissons	0	0	1	1	1	1	0
Usines de transformation de produits halieutiques	0	0	0	0	0	0	
Quincailleries maritimes	0	0	1	1	1	1	0
Centres de pêche	0	0	1	1	1	1	0

Source *: Service Régional des Pêches*

En ce qui concerne les infrastructures de pêche, la région compte 01 quai de pêche, 03 unités de fabrique de glace, 01 marché moderne aux poissons, 01 quincaillerie maritime et 01 centre de pêche. Comparé à l'année 2015, seulement les structures de fabrique de glace ont augmenté d'une unité supplémentaire.

Tableau 10.3 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[1]		Fatick		Foundiougne		Région		
		2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	Variation %
Ingénieur des pêches	Masc.	2	1	1	0	0		3	1	200,0
	Fem.	1	0	0	0	0		1	0	
	Tot.	3	1	1	0	0	0	4	1	300,0
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0		0	0	
	Fem.	0	0	0	0	0		0	0	
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	
Technicien supérieur des pêches	Masc.	1	0	2	0	1	1	4	1	300,0
	Fem.	0	0	0	1	0		0	1	-100,0
	Tot.	1	0	2	1	1	1	4	2	100,0
Agent technique des pêches	Masc.	1	0	1	2	5	2	7	4	75,0
	Fem.	0	0	0	0	0		0	0	
	Tot.	1	0	1	2	5	2	7	4	75,0
Autres	Masc.	5	0	3	7	3	2	11	9	22,2
(ASP)	Fem.	3	0	1	4	3	4	7	8	-12,5
	Tot.	8	0	4	11	6	6	18	17	5,9
Ensemble	Masc.	9	1	7	9	9	5	25	15	66,7
	Fem.	4	0	1	5	3	4	8	9	-11,1
	Tot.	13	1	8	14	12	9	33	24	37,5

Source *: Service Régional des Pêches*

En 2016, les services de pêche de la région comptent 33 agents dont 24,2% de femmes. Le personnel de la pêche, qui était de 24 en 2015, a subi une hausse de 37,5% entre ces deux années. Il est composé d'un ingénieur, 04 techniciens supérieurs des pêches, 07 agents techniciens de pêches (tous des hommes) et 18 ASP dont 7 femmes. Il faut souligner l'absence de docteur vétérinaire parmi ce personnel.

X.1.2 Les autres intervenants

La pêche fait partie des secteurs les plus importants dans l'activité économique de la région. Ainsi, nombreuses sont les ONG ou associations qui interviennent dans ce secteur à travers des projets (BM/PRAO, USAID/COMFISH, JICA, UE/ADUPES) ou programmes de développement.

Tableau 10.4 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
BM/PRAO	Projet	Pêche	Toute la région
USAID/COMFISH	Projet	Pêche, transformation des produits halieutiques, sécurité,	Département de Foundiougne
JICA	Projet	Pêche	Toute la région
UE/ADUPES	Projet	Aménagement pêcherie poulpe	Djifère
VSF	ONG	Santé, sécurité des pêcheurs	Département de Foundiougne
FENATRAMS, FENAGIE Pêche, REFEPAS…	Organisations Professionnelles du secteur de la pêche	Pêche et transformation des produits halieutiques	Toute la région

Source *: Service Régional des Pêches*

X.2 LA PECHE ARTISANALE

X.2.1 Les sites et l'armement de pêche

Le nombre de sites polarisés par les structures des CLPA dans la région s'élève à 74 dont 63,5%, soit 47 sites terrestres et 27 sites insulaires. La répartition des sites selon le département montre que le département de Foundiougne abrite un nombre plus élevé de sites, soit 30 sites terrestres et 23 sites insulaires. Le département de Fatick concentre 17 sites terrestres et 04 sites insulaires.

Tableau 10.5 : Répartition des sites selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	CLPA	Sites polarisés		TOTAL	
		Insulaires	Terrestres	Nombre	%
Foundiougne	Foundiougne	8	9	17	23

	Sokone		7	7	9,5
	Toubacouta	1	11	12	16,2
	Missirah	4	3	7	9,5
	Niodior	3		3	4,1
	Bassoul	7		7	9,5
Fatick	Fimela-Ndangane	4	11	15	20,3
	Djifère-Palmarin		6	6	8,1
Total		27	47	74	100

Source *: Service Régional des Pêches*

En 2016, la région de Fatick compte 1 087 pirogues immatriculées dont 904 motorisées, soit une proportion de 83,2%. Par rapport à l'année 2015 (653), l'armement de la pêche artisanale immatriculé a enregistré une hausse de 66,5% en 2016.

Tableau 10.6 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale immatriculé selon le type, par circonscription administrative

Région	Pirogues			Nombre de Pêcheurs
	Pirogues avec moteur	Autres pirogues	Total	
2016	904	183	1 087	5 338
2015	502	151	653	3 573
Variation (%)	80,1	21,2	66,5	49,4

Source *: Service Régional des Pêches*

X.2.2 La production

Les poissons, les mollusques et les crustacés sont les trois groupes zoologiques les plus exploités dans la région.
La quantité de mises à terres de la pêche artisanale de la région est estimée à 10498 tonnes en 2016 contre 14 320,2 tonnes en 2015, soit une baisse de 26,7%. Cette régression entraine également la diminution de la valeur commerciale de 32,8%.

La région représente 2,64% des débarquements totaux du pays et occupe la 5ème place. Il faut noter que depuis 2014, une baisse continue est observée au niveau de la région avec une production passant de 16 474 tonnes en 2014 à 10 499 tonnes en 2016. Cette baisse est imputable en partie à la diminution des sorties à cause des alertes météo et à l'absence de collecte de données au niveau de certains postes de contrôle. Les espèces les plus débarquées sont indiquées dans le tableau ci-dessous et les détails des différentes espèces capturées dans le tableau 10.8.

Tableau 10.7 : Evolution des quantités produites et la valeur commerciale par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)
2015	8155	2923918200	5118	5326364690	1047	1208383570
2016	8051	3262425230	1950	2489476550	497	600521700
Variation %	-1,3	11,6	-61,9	-53,3	-52,5	-50,3

Source *: Service Régional des Pêches*

En 2016, les poissons constituent l'essentiel des produits de la pêche artisanale avec une proportion de 76,7%. Les mollusques représentent 18,6% et les crustacés seulement 4,7%. Comparées à 2015, toutes les espèces ont vu leurs quantités débarquées régresser mais les plus sévères ont été observées au niveau des mollusques et des crustacés avec des taux respectifs de 61,9% et de 53,3%. Malgré la baisse de la quantité de poissons de 1,3%, sa valeur commerciale a augmenté de 11,6%.

Tableau 10.8 : Les espèces les plus débarquées de la région de Fatick

Espèces		2016		2015		Evolution	
		Qté (tonnes)	VCE (x1000)	Qté (tonnes)	VCE (x1000)	Qté(%)	VCE(%)
Poissons	Sardinelle plate	2 261	271 305	1 342	154 379	68,5	75,7
	Ethmalose	1 416	212 376	2 051	230 305	-31,0	-7,8
	Sole langue	548	493 479	391	294 763	40,2	67,4
	Mulet	402	183 159	654	203 671	-38,5	-10,1
	Sardinelle ronde	361	43 372	643	49 804	-43,9	-12,9
	Tilapie	326	163 180	378	121 216	-13,8	34,6
Crustacés	Crevette blanche	497	596 299	1 041	1 197 639	-52,3	-50,2
Mollusques	Seiche	734	1 138 869	870	1 112 108	-15,6	2,4

Source *: Service Régional des Pêches*

La valeur commerciale des débarquements de la région de Fatick est estimée en 2016 à 6,352 milliards FCFA contre 9,457 milliards FCFA en 2015.

X.2.3 Transformation

La production de produits transformés a connu une baisse de 39% cette année, imputable naturellement à la baisse des captures et débarquements entre 2015 et 2016. Elle se chiffre à 822 tonnes en 2016 contre 1141 tonnes en 2015 pour une valeur commerciale évaluée à 584 millions FCFA en 2016. La production est constituée

essentiellement de « Guedj » (31%), de « Ketiakh » (29%) et de « Tambadjang » (17%).

Tableau 10.9 : Volume mensuel des produits transformés - (Tonnes) en 2016

Produits/mois	Quantité	Vce x 1000
Guedj	257,8	204 206,2
Tambadjang	139,7	62 613,2
Ketiakh	239,9	92 196,2
Metorah	15,8	8 716,8
Yet	43,1	51 379,0
Toufa	23,3	43 656,5
Yokhos	1,7	6 803,9
Sale séché	10,4	2 312,0
Pagne	88,2	99 140,5
Aileron	0,1	475,0
Crevette	2,1	12 410,6
Autres	0,0	0,0
Total	822,3	583 909,9

Source *: Service Régional des Pêches*

X.2.4 Exportations de produits halieutiques

Comme pour la quantité débarquée et celle transformée, on note, en 2016, une baisse de 170% de la consommation locale par rapport à 2015. Elle est passée de 1 235 tonnes en 2015 à 458 tonnes en 2016. La quantité exportée vers les pays de la sous-région représente 23% de la production. Dans le pays, la plus importante quantité a été acheminée vers les régions de Dakar (32,4%), de Kaolack et de Thiès (14,0%).

Graphique 10.1 : Distribution des produits transformés selon la destination (%) en 2016

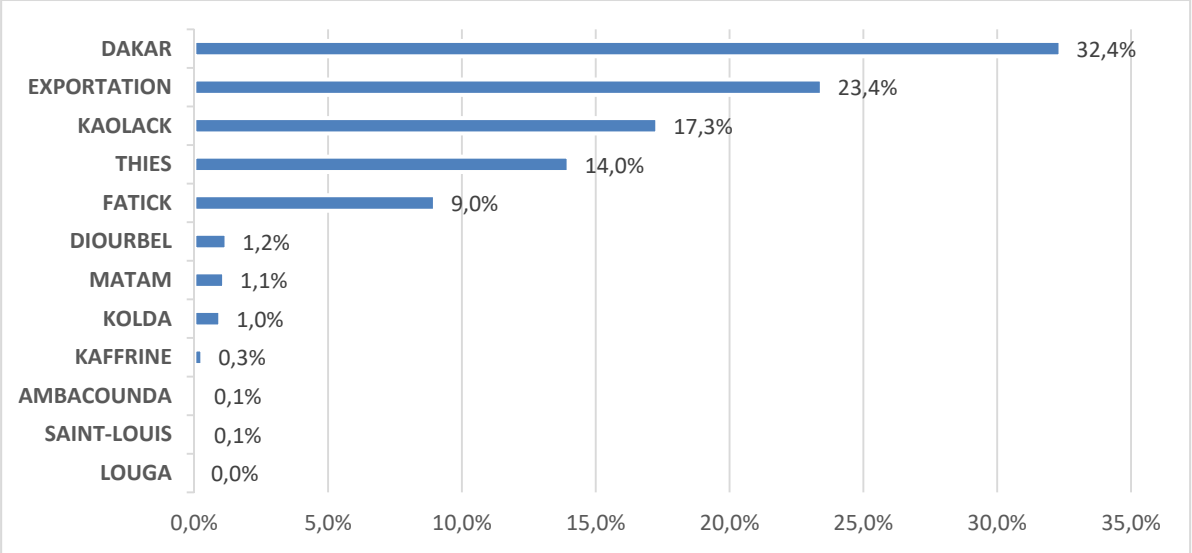

Source *: Service Régional des Pêches*

X.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.3.1 Atouts et potentialités

- L'aquaculture, bien que peu développée dans la région, reste une filière d'avenir, à cause de nombreux cours présents dans les départements de Fatick et de Foundiougne ;
- La façade maritime qui s'étend de Palmarin à Djinack sur une distance d'environ 65 kms ;
- La présence de cours d'eau pérennes (Saloum, Sine, et de leurs affluents) ;
- La présence de la mangrove ;
- La diversité des espèces ;
- L'existence d'organisations professionnelles de pêcheurs ;
- L'existence de conseils locaux de pêche artisanale (Fimela et Djifère, Foundiougne, Missirah, Niodior, Bassoul, Toubacouta) ;
- Les interventions actives d'ONG et de projets (WAME, WULA NAFAA, IUCN, PISA/FAO, ENDA GRAF, COGEPAS, PRAO, ADF YUNGAR) pour le développement du secteur ;
- L'existence d'un marché important de consommation de produits halieutiques ;
- L'existence de comités locaux de pêche (accords de cogestion des ressources halieutiques avec l'Etat) ;
- L'existence de conventions locales.

X.3.2 Contraintes

Parmi les contraintes auxquelles le secteur est confronté, on peut citer :

- La faible connaissance du potentiel halieutique ;
- La surexploitation de certaines espèces ;
- L'insuffisance des infrastructures (réception, conservation et transformation) ;
- La destruction des habitats et dégradation des écosystèmes ;
- L'insécurité dans la pêche artisanale et de la navigation ;
- Les mauvaises pratiques de pêche ;
- La sous-capacitation des acteurs ;
- Le non-respect du Code de la Pêche dont le port du gilet de sauvetage ;
- L'enclavement des zones de débarquement (transport et commercialisation) ;
- Le sous–équipement des femmes transformatrices de poissons et autres produits de la mer ;
- Le système de financement assez contraignant ;
- La hausse de la fréquence des conflits entre acteurs utilisant des engins de pêche différents ;
- L'inexistence de plan d'aménagement des stocks exploités ;
- La léthargie des cadres de gouvernance locale (CLPA) ;
- Les effets et impacts négatifs liés aux changements climatiques (ensablement des bolongs et des vasières, érosion côtière).

X.3.3 Perspectives

Pour assoir un développement durable du secteur de la pêche et renforcer sa contribution à l'émergence économique de la région, les principales actions et mesures à mettre en œuvre sont :

- La mise en place d'une chaine de froid, surtout à Ndangane Sambou, Djifère et Fatick commune (pour le département de Fatick), à Missirah et à Foundiougne (pour le département de Foundiougne) ;
- La construction d'un marché au poisson à Fatick ;
- La construction d'un quai de pêche (Foundiougne, Sokone, Ndangane) ;
- La construction et l'aménagement d'atelier de transformation (Ndangane, Djirnda, Bassoul) ;
- La connexion du quai de Kadd Diakhanor au réseau de la SENELEC ;
- La mise aux normes sanitaires et l'agrément du quai de Diakhanor, agrément à l'exportation vers l'Union Européenne ;
- L'amélioration des conditions techniques de débarquement au quai (dragage ou ponton) ;

- La mise en place d'un important programme de lutte contre l'avancée de la mer (Djifère, Palmarin, Dionewar, etc.) ou alors la proposition d'alternatives claires et durables pour les sites exposés (déplacement-recasement) ;
- Le balisage du chenal navigable de Niodior et Dionewar et de toutes les zones à risques ;
- L'appui (subvention) à l'atelier de confection de gilets de sauvetage de Mbam pour une production suffisante de gilets de qualité et à des prix abordables.

CONCLUSION

La région de Fatick est marquée par une baisse de 27% de sa quantité de débarquements. Cette baisse est imputable en partie à la diminution des sorties à cause des alertes météo, aux repos biologiques. Il faut aussi noter que l'essentiel de sa production est constituée de poissons. Cette quantité produite est en majorité acheminée vers les marchés des régions de Dakar, de Kaolack, de Thiès. En outre, une partie est destinée à la transformation en « Guedj », en « Ketiakh » et en «Tambadjang».

CHAPITRE XI – RESSOURCES NATURELLES

L'environnement naturel de la région de Fatick est menacé par la salinisation des terres et par l'érosion côtière. Ainsi, une meilleure préservation des ressources naturelles de la région est nécessaire et demande beaucoup d'efforts et de moyens.
Dans les lignes qui suivent, est présentée la gestion du domaine forestier et de la faune.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XI.1.1. Le personnel des Services des Eaux et Forêts

En 2016, l'effectif du personnel de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) se chiffre à 42 agents dont 41 hommes et 4 femmes. Ce nombre, qui était de 39 en 2015, a subi une hausse de 7,7% entre ces deux années.

Tableau 11.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[1]			Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0,0	0	0		0	0		0	0		1	1	0,0
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Total	1	1	0,0	0	0		0	0		0	0		1	1	0,0
Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0,0	0	0		1	1	0,0	1	1	0,0	3	3	0,0
	Fem.	0	0		1	1	0,0	0	0		0	0		1	1	0,0
	Total	1	1	0,0	1	1	0,0	1	1	0,0	1	1	0,0	4	4	0,0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	2	3	50,0	6	7		8	10	25,0	6	6	0,0	22	26	18,2
	Fem.	0	0		0	0		1	1	0,0	0	0		1	1	0,0
	Total	2	3	50,0	6	6	0,0	9	9	0,0	6	6	0,0	23	24	4,3
Autres	Masc.	2	4	100,0	2	2	0,0	4	4	0,0	1	1	0,0	9	11	22,2
	Fem.	1	1	0,0	1	1	0,0	0	0		0	0		2	2	0,0
	Total	3	5	66,7	3	3	0,0	4	4	0,0	1	1	0,0	11	13	18,2
Ensemble	Masc.	6	9	50,0	8	9	12,5	13	15	15,4	8	8	0,0	35	41	17,1

	Fem.	1	1	0,0	2	2	0,0	1	1	0,0	0	0		4	4	0,0
	Total	7	10	42,9	10	10	0,0	14	14	0,0	8	8	0,0	39	42	7,7

Source : *Rapports annuels IREF/Fatick (2015-2016)*

Parmi les agents des Eaux et Forêts, les agents techniques sont les plus représentés avec 57,1%, suivis des autres diplômés (31,0%), des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (9,5%) et enfin des Ingénieurs des Eaux et Forêts qui ne représentent que 2,4% du personnel.

Pour ce qui est de la répartition des agents au niveau de la région, le département de Foundiougne regroupe la part la plus importante avec 33,3%, suivi du département de Fatick avec 23,8%, du département de Gossas (19,0%), et l'IREF (23,8%).

XI.1.2. Les autres intervenants

Tableau 11.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention par département
Projet CODEVAL	Projet	Lutte contre la dégradation des terres	Foundiougne et Fatick
ANEV	Agence	Lutte contre la pauvreté	Foundiougne, Fatick, Gossas
Wetlands	ONG	Reboisement mangrove	Foundiougne

Source *: Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.2.1 Présentation du domaine forestier régional

Tableau 11.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Forêts classées		Taux de classement (%)
	Nombre	Superficie (Ha)	
Fatick	02	1902	0,71
Foundiougne	11	84900	28,69
Gossas	01	775	
Région	**14**	**87577**	**13**

Source *: Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

La région de Fatick comporte 14 forêts classées avec une superficie totale de 87 577 ha, soit un taux de classement de 13%. L'essentiel des forêts classées se trouve dans le département de Foundiougne avec 11 forêts, soit 97% de la superficie. Le reste est

réparti entre les deux autres départements avec 2 forêts pour Fatick, soit 2% de la superficie et enfin 1 seule pour Gossas, soit 1%.
En plus des massifs classés, il faut compter dans le département de Foundiougne la Zone d'Intérêt Cynégétique du Niombato et le Parc National du Delta du Saloum.

XI.2.2 Lutte contre les feux de brousse

Les feux de brousse constituent de sérieuses menaces pour les ressources naturelles dans la région. L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts est chargée de coordonner la lutte contre les feux de brousse. Cette lutte est menée au double plan préventif et actif.

XI.2.3 Lutte préventive

Tableau 12.4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015	2016	Variation (%)
Fatick	23	27	17,4
Foundiougne	122	123	0,8
Gossas	0	0	-
Région	145	150	3,4

***Source** : Inspection Régionale des Eaux et Forets*

En 2016, il existe 150 comités de lutte contre les feux de brousse contre 145 en 2015, soit une hausse de 3,4%. 80,9% de ces comités se trouvent à Foundiougne, parce qu'il est le département qui enregistre la quasi-totalité des forêts de la région et les 17,8% restants sont concentrés dans le département de Fatick. Ainsi, on compte seulement 2 comités actifs à Gossas.

XI.2.4 Lutte active

Tableau 11.5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015		2015		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Fatick	5	154	6	103	20	-33,1
Foundiougne	0	0	0	0		
Gossas	1	5	3	15	200	200,0
Région	**6**	**159**	**9**	**118**	50	-25,8

***Source** : Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

La surface totale brulée dans la région de Fatick est de 118 ha en 2016 contre 159 en 2015, soit une baisse considérable de 25,8%, alors que le nombre de cas de feux de brousse a augmenté de 50%. Ainsi, il est passé de 6 cas en 2015 à 9 en 2016. Par

ailleurs, il faut signaler que la quasi-totalité des superficies brulées est recensée dans le département de Fatick avec 103 ha, soit 87,3% et les 12,7% restants sont enregistrés dans le département de Gossas. Il n'y a donc aucune superficie brulée dans le département de Foundiougne, sans doute parce qu'il enregistre plus de la moitié des comités de lutte contre les feux de brousse. Le nombre de cas de feux de brousse est passé de 5 à 6 dans le département de Fatick entre 2015 et 2016, soit une progression de 33,1%.

XI.2.5 Reboisement et conservation des sols

XI.2.5.1 Production de plants

L'année 2016, comparée à 2015, est marquée dans la région par une baisse des plants et pépinières produits, avec respectivement des taux de 47,2% et 32,3%.
Pour ce qui est de la répartition des végétaux dans les différents lieux, les pépinières sont beaucoup plus produites dans les villages en 2016 avec 53,0%, suivis de la régie avec 19,4%. Les 14,9% sont produits par les privées/individuelles et les 11,5% par les privées/ONG.

Tableau 11.6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département

Type de pépinière		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Régie	Pépinières	1	1	0	1	1	0	1	1	20	3	3	6,7
	Plants	112100	136538	21,8	39289	39289		11672	18465	58,2	163061	194292	19,2
Villageoises	Pépinières	7	8	10	8	14	76,7				15	22	45,6
	Plants	124964	275046	120,1	174257	257378	47,7				299221	532423	77,9
Communautaires	Pépinières				9	12	33				9	12	33,0
	Plants				13192	12717	-3,6				13192	12717	-3,6
Privées/ Individuelles	Pépinières	6	7	24,1				2	2	0	8	9	18,1
	Plants	76900	108121	40,6	47314	32552	-31,2	7988	8875	11,1	132202	149548	13,1
Privées/ONG	Pépinières	10	13	30,9		0					10	13	30,9
	Plants	63200	101815	61,1	11208	13225	18				74408	115041	54,6
Total	Pépinières	24	29	21,8	18	27	50,6	3	3	6,7	45	60	32,3
	Plants	377164	621520	64,8	285260	355161	24,5	19660	27340	39,1	682084	1004021	47,2

Source *: Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

En ce qui concerne le nombre de pépinières, elles sont plus nombreuses dans les villages, soit 36,4%, suivis par les privées/ONG avec 21,8%, 20% par les communautaires et seulement 5,3% par les régies.

Au niveau départemental, Fatick enregistre une hausse de la quantité de plants de 64,8%, 39,1% à Gossas et 24,5% à Foundiougne. Il en est ainsi pour les pépinières produites qui sont en hausse dans les différents départements de la région.

XI.3 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XI.3.1 Potentiel faunique

Le potentiel faunique existant dans la zone se présente comme suit : les phacochères, les gangas, les pigeons verts, les rôniers, les poules de roche, les pintades, les cailles, les lièvres, etc.
Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées, un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau 11.7 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2016	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Fatick	0	0				
Foundiougne	6	6	0	138500	140993	1,8
Gossas	0	0				
Région	6	6	0	138500	140993	1,8

Source *: Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

La totalité des 6 zones amodiées dans la région en 2016 sont localisées dans le département de Foundiougne. Ces zones couvrent une superficie de 140 993 ha contre 138 500 en 2015, soit une évolution de 1,8%.

XI.3.2 Résultats des campagnes de chasse

Le nombre de chasseurs qui est de 125 en 2016, a connu une hausse de 21,4%, comparé à l'année précédente. Les abattages de la chasse ont chuté dans la région entre 2015 et 2016, quelle que soit l'espèce considérée (9,5% pour le gibier à poils et 1,9% pour le gibier à plumes).

Tableau 11.8 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Nombre de chasseurs	0	0		103	125	21,4	0	0		103	125	21,4
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	0	0		21	19	23,8	0	0		21	26	-9,5
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	0	0		4739	4647	-1,9	0	0		4739	4647	-1,9
Nb de pièces de reptiles abattus	0	0		0	0		0	0		0	0	

Source *: Inspection Régionale des Eaux et Forêts*

Cette baisse du nombre de gibiers abattus peut être expliquée le fait que certaines espèces sont protégées pour éviter leur disparition.

XI.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.5.1 Atouts

Le code forestier est l'un des atouts qui permet plus ou moins de protéger certaines ressources, malgré la pression que subit le forestier face au politique.

XI.5.2 Contraintes

Les contraintes majeures sont surtout le non engagement effectif de certaines communes dans la gestion des ressources naturelles, à savoir la lutte contre les feux de brousse et le reboisement pour ne citer que ces deux volets.

A cela, s'ajoutent les aléas climatiques que le technicien ne peut pas maîtriser et qui sont une des conditions de la réussite de toutes les opérations.

Les besoins grandissants en terres de cultures et les demandes de déclassement font de plus en plus des empiétements au niveau des forêts classées.

Dès lors, la région se trouve dans une problématique de gestion durable des ressources forestières.

Les forêts classées de la région sont aujourd'hui confrontées à un processus de dégradation qui est dû à divers facteurs qui sont :

- les coupes illicites et abusives pour l'exploitation du charbon de bois, du bois de chauffe, du bois d'œuvre et service ;
- la pression foncière de l'agriculture et de l'élevage qui occasionne les défrichements et le surpâturage ;
- l'effet de sursalure des estuaires qui menace dangereusement les mangroves ;
- la progression des terres salées ;
- les feux de brousse qui causent des dégâts considérables sur les rejets et les jeunes pousses non pyro tolérantes ;
- la coupe des racines des palétuviers du fait de la récolte anarchique des huîtres ;
- la délimitation imprécise des forêts classées.

En résumé, la forte tendance est la perte de superficie et de densité de forêts dans la région.

Les principales contraintes d'origine naturelle, anthropique et institutionnelle partagées sont :

- ***Les contraintes d'origine naturelle*** : la sécheresse qui entraîne une baisse de la réserve hydrique des sols, compromettant ainsi la régénération de la végétation, les érosions éolienne et hydrique qui entraînent une perte de fertilité des sols, la salinisation des eaux et des sols, etc.

- ***Les contraintes d'origine anthropique*** **:** ce sont les défrichements, les feux de brousse, la surexploitation des produits forestiers ligneux, le surpâturage (surcharge du cheptel, émondage abusif), l'exploitation des mines et carrières avec comme conséquences les pollutions, la perturbation de la photosynthèse, la destruction de la végétation, la réalisation des infrastructures routières, etc.

- ***Les contraintes d'ordre institutionnel et politique :*** elles sont nombreuses et variées : i) inadéquation de certaines politiques de développement, ii) faible capacité des collectivités territoriales, iii) non maîtrise des ressources naturelles

par les collectivités locales, iv) manque de synergie et difficulté de coordination des différentes interventions, v) faible capacité d'intervention des services techniques, vi) inadéquation de certains textes de lois, etc.

Toutefois, il faudrait saluer la prise en main de la dimension environnement par les populations locales.

XI.5.3 Perspectives

- Ouverture de 85 km de pare-feu en 2017 ;
- Restauration de 250 ha de terres dégradées en 2017 ;
- Organisation du reboisement de 35 ha ;
- Réalisation de RNA sur 23,5 ha ;
- Distribution de 100 foyers améliorés ;
- Mise en défens de la forêt de Samba Dia.

CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT

Dans la région de Fatick, l'environnement est confronté à plusieurs contraintes liées à la salinisation des terres et à l'érosion côtière.
Ainsi, des solutions doivent être apportées pour la restauration des équilibres écologiques menacés et une meilleure prise en charge des questions liées aux changements climatiques.

XII.1 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le nombre d'ICPE de la région s'élève à 57 en 2016 contre 49 en 2015, soit une progression annuelle de 16,3%. En 2016, la région compte 29 stations-services, 21 boulangeries, 6 dépôts de gaz butane et 1 usine.

Tableau 12.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		2015	2016	Variation	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation	2015	2016	Variation
Stations-services	**2ième**	11	12	9,1	11	13	18,2	3	4	33,3	25	29	16,0
Boulangeries	**2ième**	11	14	27,3	2	3	50,0	4	4	0,0	17	21	23,5
Dépôts de gaz butane	**2ième**	4	4	0,0	1	1	0,0	1	1	0,0	6	6	0,0
Usines	**2ième**	0	0	0,0	0	0		1	1		1	1	
Total		26	30	15,4	14	17	21,4	9	10	11,1	49	57	16,3

Source : *D.R.E.E.C de Fatick*

La répartition spatiale montre que l'essentiel des ICPE se concentre dans les départements de Fatick et de Foundiougne avec respectivement 30 et 17 unités. La région dispose d'une seule usine localisée au niveau de Gossas.

XII.2 L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EE)

C'est un processus systématique qui consiste à faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général tout en prévoyant de gérer les impacts négatifs dans l'exécution d'un projet. Elle permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Tableau 12.2 : Evolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'évaluations environnementales		Variation %
	2015	2016	
Fatick	3EIES	4	**33,3**
Foundiougne	0	1 AEI	**-**
Gossas	0	0	**0**
Régionale	5EES	5	**0**
Région	**8**	**10**	**25,0**

Source : *D.R.E.E.C de Fatick*

Selon les catégories de projets, la législation sénégalaise, notamment le Code de l'Environnement, exige une Evaluation Environnementale pour tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement. Soit c'est une étude légère qui est réalisée (Analyse Environnementale Initiale (AEI) ou une Etude Spécifique (Etude d'Impact Approfondie (EIA). Dans le cas d'une Etude d'Impact Approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation pour identifier, analyser et maîtriser les dangers liés à la présence de conditions et de matériaux dangereux sur le site d'un projet.
Cette dernière a fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter des impacts potentiels au niveau des installations classées et de proposer des mesures appropriées d'atténuation, de gestion et de suivi.

En 2016, 09 Evaluations Environnementales (EE) et une AEI ont été réalisées dans la région. Ce nombre, qui était égal à 8 en 2015, a subi une hausse de 25,0% durant ces deux années. Selon la circonscription administrative, 04 Etudes d'impact Environnementales et sociales ont été effectuées dans le département de Fatick, 01 à Foundiougne et 5 Evaluations Environnementales Stratégiques d'envergure régionale.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

La région de Fatick subit des impacts du changement climatique. Ainsi, on note le recul de 1 à 2 m par endroit et par an, selon l'intensité de la houle, du trait de côte au niveau de la frange côtière (façade océanique) dans la Commune de Palmarin. Il faut également ajouter que les villages insulaires, protégés jadis par la mangrove contre l'érosion insulaire due en partie par l'hydrodynamique (marée), subissent de plein fouet les effets de cette érosion. Cette situation de vulnérabilité est le

résultat de la dégradation de ces écosystèmes par l'homme et accélérée par l'impact du changement climatique.

Il faut aussi signaler la salinisation des terres avec les déficits hydriques notés pendant les périodes sèches. Ceci a accéléré le processus de salinisation qui est beaucoup plus accentué au niveau des vallées (« vallées mortes ») et aux abords des bras du Sine et du Saloum. Ce phénomène est en partie responsable de la dégradation des terres qui impacte négativement sur les rendements agricoles et limite les extensions. La région est aussi touchée par le phénomène de la remontée saline qui affecte les puits et les puisards (remontée du biseau salé).

Il faut également souligner que les inondations sont souvent le fruit d'une pluviométrie irrégulière, mais aussi accentuées par les divers aménagements (parcellaire, terres de cultures, etc.) dans des zones humides et les voies d'eau.

Enfin, le changement climatique se manifeste également dans la région par l'augmentation de la température qui a un impact considérable sur les parasitoses, favorisant les maladies du bétail et l'évapotranspiration.

XII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.3.1 Atouts et potentialités

Les principales potentialités environnementales sont les suivantes :

- disponibilité des ressources forestières (séquestration carbone) ;
- existence de nombreux cours d'eau pérennes et d'une façade océanique ;
- présence de la mangrove ;
- variété de la biodiversité ;
- présence des parcs et réserves naturelles.

XII.3.2 Contraintes

Malgré les nombreuses potentialités et opportunités, le sous-secteur de l'environnement fait face à des enjeux importants :

- inondation ;
- érosion côtière (recul du trait de côte, variation entre 1 et 2 m/an) ;
- disparition des plages ;
- insuffisance de digue de protection ;
- pollution de l'océan par les déchets solides et liquides ;
- vulnérabilité des villages insulaires (remontée niveau de la mer) ;

- menace de la sécurité alimentaire ;
- dégradation des écosystèmes marins, lacustres, côtiers et forestiers ;
- salinisation des terres et des eaux (près d'1/3 des sols disponibles sont salinisés surtout dans les départements de Fatick et Foundiougne) ;
- insuffisance des projets d'adaptation et d'atténuation au CC ;
- non maîtrise des aléas climatiques ;
- non maîtrise de l'eau productive.

XII.3.3 Perspectives

Les perspectives de ce secteur sont :

- le développement des projets et programmes de résilience ;
- l'introduction de la problématique des changements climatiques dans les documents de planification ;
- la gestion des risques et catastrophes naturelles (structures à mettre sur pieds) ;
- le développement de projets sobres en carbone.

CHAPITRE XIII– COMMERCE ET ARTISANAT

Le secteur du commerce est à un niveau de développement très faible dans la région. Il reste dépendant dans son approvisionnement des régions de Kaolack, Diourbel, Thiès et Dakar. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la région ne dispose d'aucune infrastructure industrielle d'envergure. Seules les micro-entreprises s'activant dans la transformation des produits agricoles, des produits de la pêche et du traitement du sel y sont installées.

L'artisanat joue un rôle régulateur de premier plan dans le développement socio-économique et représente une part importante de l'activité économique de la région. Toutefois, ce secteur est souvent oublié dans les différentes stratégies de lutte contre la pauvreté malgré son fort potentiel.

Dans ce chapitre, le point est fait sur la situation commerciale et artisanale dans la région.

XIII.1 COMMERCE

XIII.1.1 Les marchés

En 2016, le nombre total de marchés répertoriés dans la région est de 46 dont 27 permanents et 19 hebdomadaires. On note que les départements de Fatick et de Foundiougne sont les plus dotés. Ils disposent respectivement de 11 et 9 marchés permanents et de 8 et 7 marchés hebdomadaires. En revanche, le département de Gossas a comptabilisé 11 marchés dont 7 permanents.

Tableau 13.1 : Répartition des marchés selon le statut et le département

Infrastructures	Départements			Total 2016
	Fatick	Foundiougne	Gossas	
Marchés permanents	11	9	7	27
Marchés hebdomadaires	8	7	4	19
Total	**19**	**16**	**11**	46

***Source** : Service Régional de commerce de Fatick*

XIII.1.2 Les stocks

L'activité de commerce au niveau de la région en 2016 est essentiellement caractérisée par les produits de consommation. Elle se développe autour du commerce de détail et ne permet surtout pas une meilleure évaluation des marges commerciales. Par ailleurs,

l'opération de suivi des stocks renseigne sur les évolutions de ces dernières, et sur les niveaux de consommations propres à chaque denrée.

Tableau 13.2 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit (en tonne)

Désignation	Stocks trimestriels 2015					Stocks trimestriels 2016					Variation (%)
	T1	T2	T3	T4	Total	T1	T2	T3	T4	Total	
Riz	372,1	358,5	273,9	366,0	1370,5	632,6	609,5	465,6	585,6	2293,3	67,3
Huile (en m^3)	25,7	25,9	19,0	24,7	95,3	43,7	44,0	32,3	39,5	159,5	67,4
Sucre	104,6	103,6	25,7	107,5	341,4	177,8	176,1	43,7	172,0	569,6	66,9
Lait en poudre	15,5	18,5	4,6	18,5	57,1	26,4	31,5	7,8	29,6	95,2	66,8
Pomme de terre	6,8	5,2	3,1	11,8	26,9	11,6	8,8	5,3	18,9	44,6	65,6
Oignon	12,6	22,3	10,3	13,6	58,8	21,4	37,9	17,5	21,8	98,6	67,7
Farine	73,8	54,5	65,9	71,8	266,0	125,5	92,7	112,0	114,9	445,0	67,3
Mais	55,1	86,2	42,7	54,1	238,1	93,7	146,5	72,6	86,6	399,4	67,7
Tomate	9,3	7,0	4,4	8,3	29,0	15,8	11,9	7,5	13,3	48,5	67,1
Gaz butane	1,7	2,2	1,6	1,7	7,2	2,9	3,7	2,7	2,7	12,1	67,6
Fer	411,3	697,2	873,9	399,3	2381,7	699,2	1185,2	1485,6	638,9	4009,0	68,3
Savon	20,0	19,2	3,9	14,0	57,1	34,0	32,6	6,6	22,4	95,7	67,5
Ciment	697,8	1765,1	1654,3	697,8	4815,0	1186,3	3000,7	2812,3	1116,5	8115,7	68,6

***Source** : Service Régional de commerce de Fatick*

En 2016, l'activité commerciale de la région est marquée par une hausse importante des stocks de 68,2% par rapport à l'année 2015. Ce résultat est imputable à une performance notée dans tous les produits. Ainsi, 2 293,3 tonnes de riz ont été injectées dans la région contre 1370,5 tonnes en 2015, soit une hausse de 67,3%. En outre, les produits de première nécessité comme le sucre (66,9%), le lait (66,8%), le fer (68,3%) et le savon (67,5%) ont vu leur stock augmenter substantiellement, comparés à 2015.

XIII.1.3 Les prix

Les prix observés dans la région de Fatick sont stables et ne présentent pas de grande variabilité entre 2015 et 2016.

Tableau 13.3 : Prix observés

Circonscriptions administratives	Fatick		Foundiougne		Gossas		Région	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Riz brisé parfumé (kg)	450	450	450	450	450	450	450	450
Riz brisé non parfumé (kg)	280	280	280	280	280	280	280	280
Riz local (kg)	400	400	400	400	400	400	400	400
Sucre en morceaux (kg)	800	800	800	800	800	800	800	800
Sucre cristallisé (kg)	600	600	600	600	600	600	600	600
Lait en poudre (kg)	2800	2800	2800	2800	2800	2800	2800	2800

Circonscriptions administratives	Fatick		Foundiougne		Gossas		Région	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Huile en fût (litre)	920	920	920	920	920	920	920	920
Ciment (tonne)	80000	75000	80000	75000	80000	75000	80000	75000
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3480	3480	3480	3480	3490	3480	3480	3480
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1670	1670	1670	1670	1670	1670	1670	1670

Source *: Service Régional de commerce de Fatick*

Les prix des denrées de grande consommation, sauf celui du ciment, restent stables entre 2015 et 2016. Le prix de la tonne du ciment est passé de 80 000 à 75 000 F CFA, soit un repli de 6,3%.

XIII.2 ARTISANAT

L'artisanat, l'un des secteurs clés du pays, joue un rôle capital dans la dynamique économique. C'est aussi un secteur pourvoyeur d'emplois aux jeunes surtout pour les non instruits. A cet égard, la lutte contre la pauvreté devrait passer impérativement par la valorisation du potentiel artisanal.

XIII.2.1 Les infrastructures

La région de Fatick dispose d'un seul village artisanal localisé dans le département de Fatick. Le village artisanal joue un rôle important pour la vulgarisation et l'écoulement des produits artisanaux. Il est aussi un moyen attractif de touristes. De ce fait, des politiques doivent être menées allant dans le sens de doter chaque département de villages artisanaux.

Tableau 13.3 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux	
	2015	2016
Fatick	1	1
Foundiougne		
Gossas		
Région	**1**	**1**

Source *: Chambre de métiers de Fatick*

En 2016, la région de Fatick compte seulement 01 village artisanal. Vu son importance, le redressement du secteur artisanal s'impose et cela ne peut se faire qu'à travers une bonne volonté politique des gouvernants de ce secteur prometteur.

XIII.2.2 Les artisans inscrits à la Chambre de métiers

Le nombre d'artisans inscrits à la Chambre des métiers de Fatick s'élève à 6647 contre 5531 en 2015, soit une hausse de 20,2%. On observe, selon la section, une nette prédominance des entreprises individuelles (97,5%, correspondant à 6 482 acteurs) contre 165 GIE. Une analyse de la répartition suivant la classification socio-économique permet de constater que plus de la moitié du nombre de ces artisans (54,4%) évoluent dans la fabrication. Le reste œuvre dans l'artisanat d'art (28,3%, soit 1520 artisans) et l'artisanat de service (17,3%). L'analyse des données selon la répartition spatiale montre que l'essentiel des entreprises individuelles inscrites se concentre dans le département de Fatick avec une proportion de 56,0%. Celles exerçant leurs activités dans les départements de Foundiougne et de Gossas représentent respectivement 27,0% et 17,0%.

Tableau 13.4 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative en 2015

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Foundiougne	Production	852	1021	19,8			
	Service	253	311	22,9			
	Art	345	385	11,6			
Gossas	Production	591	683	15,6			
	Service	121	175	44,6			
	Art	202	242	19,8			
Fatick	Production	1482	1952	31,7			
	Service	556	611	9,9			
	Art	973	1102	13,3			
Total	Production	**2925**	**3656**	25,0			
	Service	**930**	**1097**	18,0			
	Art	**1520**	**1729**	13,8			
	Total	5375	6482	20,6	156	165	5,8

Source : *Chambre de métiers de Fatick*

- **Potentialités**

- L'existence d'une Chambre de métiers qui entreprend des activités de formation professionnelle et d'encadrement avec l'aide de l'Etat et d'autres acteurs du développement ;
- L'existence d'un village artisanal ;
- L'existence de nombreux corps de métiers ;

- L’existence d’une organisation des artisans.

- **Contraintes**

- Le manque d’organisation et leur faible capacité de gestion ;
- Le faible développement des réseaux des mutuelles d'artisans ;
- La faiblesse de la surface financière des artisans ;
- Les moyens limités de la chambre des métiers ;
- La faiblesse du niveau d'équipement ;
- Les difficultés d’accès aux crédits ;
- Le caractère incertain du marché de produits artisanaux (difficulté à vendre régulièrement les produits préfabriqués et caractère aléatoire de la commande) ;
- L’insuffisance de centre de formation dans les métiers porteurs.

CHAPITRE XIV- SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Fatick est aujourd'hui une région en pleine mutation démographique et économique où le taux de pauvreté est très élevé (67,8%). Elle a donc besoin de structures financières permettant aux agents économiques de mener à bien leurs activités. Ces structures financières telles que les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) permettent, entre autres, aux agents économiques de faire des transactions fiables et rapides, d'épargner et d'emprunter pour financer leurs activités économiques ou pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Ces structures constituent donc dans le contexte actuel, un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région, surtout les SFD qui offrent des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles et précaires.

XIV.1 Couverture en SFD de la région

En 2016, la région de Fatick enregistre 23 infrastructures de Systèmes financiers décentralisés contre 22 en 2015, soit une hausse de 1 établissement en valeur absolue et 4,5% en valeur relative.

Tableau 14.1 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2015	2016	Variation %
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	9	10	11,1
IMCEC isolées	13	13	0
Sociétés commerciales	0	0	0
Total	**22**	**23**	4,5

Source : *Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés (DRS-SFD)*

Selon la nature d'établissement des SFD, l'examen des données a montré que les IMCEC isolées sont plus présentes dans la région. Elles concentrent 56,5% des structures, soit 13 unités. Les SFD affiliés sont chiffrés à 10 unités. Cependant, les structures faitières et de sociétés commerciales sont absentes dans la région.

Le secteur de la microfinance de la région a enregistré 49 593 sociétaires en 2016 contre 53 003 en 2015, soit une baisse annuelle de 6,4%.

Tableau 14.2 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, selon le milieu de résidence

Type de sociétaires	2015			2016			Variation %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Homme	16087	11378	27465	15226	10185	25411	-5,4	-10,5	-7,5
Femme	9558	5049	14607	9659	4471	14130	1,1	-11,4	-3,3
Personnes morales	7597	3334	10931	7095	2957	10052	-6,6	-11,3	-8,0
Région	**33 242**	**19 761**	**53 003**	**31 980**	**17 613**	**49 593**	-3,8	-10,9	-6,4

Source : *Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Selon le milieu de résidence, le secteur des systèmes financiers décentralisés est dominé par le milieu urbain qui totalise 31 980 sociétaires en 2016, soit une proportion de 64,5% contre 17 613 sociétaires en zone rurale. L'analyse de la variation du nombre de sociétaires montre que la régression est plus importante en milieu rural, soit -10,9% entre 2015 et 2016 contre -3,8% pour le milieu urbain.

L'analyse des données selon le régime juridique montre que 79,7% sont des personnes physiques dont 35,7% de femmes. Par contre, les personnes morales sont au nombre de 10052, soit 20,3% de l'ensemble en 2016.

XIV.2 L'épargne et les crédits

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) jouent un rôle capital pour les agents économiques, en ce sens que ces derniers financent leurs activités économiques à travers l'épargne des sociétaires et les crédits accordés.
En 2016, le nombre d'épargnants de la région s'établit à 23 876 contre 27 938 en 2015, soit une baisse de 14,5%. Les personnes physiques représentent 81,2% des épargnants (dont 12 130 hommes et 7 253 femmes) contre 18,8% pour les personnes morales (4 493). Selon le milieu de résidence, l'essentiel des épargnants réside dans le milieu urbain (62,1%).

S'agissant du nombre de crédits en cours, il se chiffre à 13 577 en 2016 contre 14 359 en 2015, soit une baisse de 5,4%. Selon la nature du sociétaire, le nombre de crédits en cours est plus élevé chez les personnes physiques lesquelles concentrent 69,7% de l'ensemble. Parmi ces personnes physiques, le nombre de crédits en cours accordés aux femmes est très faible, soit une proportion de 39,6%. Par ailleurs, la plupart des crédits en cours est enregistrée en milieu urbain (74,8%).

Tableau 14.3 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2015			2016			Variation (%)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	8214	6141	14 355	6966	5164	12 130	-15,2	-15,9	-15,5
	Femmes	5243	2973	8 216	4810	2443	7 253	-8,3	-17,8	-11,7
	Personnes morales	3527	1840	5 367	3060	1433	4 493	-13,2	-22,1	-16,3
	Total	16 984	10 954	27 938	14 836	9 040	23 876	-12,6	-17,5	-14,5
Nombre de crédits en cours	Hommes	3834	2571	6 405	3509	2202	5 711	-8,5	-14,4	-10,8
	Femmes	2523	1106	3 629	2791	959	3 750	10,6	-13,3	3,3
	Personnes morales	4032	293	4 325	3859	257	4 116	-4,3	-12,3	-4,8
	Total	10 389	3 970	14 359	10 159	3 418	13 577	-2,2	-13,9	-5,4
Nombre de crédits accordés	Hommes	3438	2199	5 637	3160	1801	4 961	-8,1	-18,1	-12,0
	Femmes	2449	1022	3 471	2608	846	3 454	6,5	-17,2	-0,5
	Personnes morales	799	294	1 093	607	194	801	-24,0	-34,0	-26,7
	Total	6 686	3 515	10 201	6 375	2 841	9 216	-4,7	-19,2	-9,7

***Source** : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Quant au nombre de crédits accordés, la région enregistre 9 216 en 2016 contre 10 201 en 2015, soit une régression de 9,7%. Le nombre de crédits accordés aux personnes morales est de 801. En revanche, les personnes physiques concentrent l'essentiel des crédits accordés, avec 8 415, soit 91,3%. Cependant, sur ces 8 415 crédits accordés aux personnes physiques, les femmes n'occupent que 41,0%. Suivant le milieu de résidence, les données montrent que 69,2% des crédits accordés sont destinés à des résidents du milieu urbain.

L'épargne collectée auprès des sociétaires de la région est estimée à 8,4 milliards en 2016 contre 6,38 milliards en 2015, soit une hausse de 31,9%. L'analyse selon la nature du sociétariat montre que la distribution du montant épargné suit pratiquement la répartition du nombre d'épargnants. Ainsi, on note que les personnes physiques sont les principales détentrices de cette épargne collectée (6,47 milliards, soit 76,8%) avec 4,21 milliards pour les hommes et 2,26 milliards pour les femmes. Par contre, le montant de l'épargne des personnes morales se chiffre à 1,95 milliards. Par rapport au milieu de résidence, 52,0% du montant épargné de 2016 se trouvent dans le milieu rural.

Tableau 14.4 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2015 (en millions de FCFA)			2016 (en millions de FCFA)			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	1 640,30	1 407,58	3 047,88	1 736,42	2 471,12	4 207,54	5,9	75,6	38
	Femmes	993,816	708,24	1 702,06	1 071,73	1 190,75	2 262,48	7,8	68,1	32,9
	Personnes morales	1 127,74	506,965	1 634,70	1 231,35	720,7	1 952,05	9,2	42,2	19,4
	Total	3 761,85	2 622,79	6 384,64	4 039,50	4 382,57	8 422,07	7,4	67,1	31,9
Encours de crédit	Hommes	1 325,98	1 703,98	3 029,96	1 338,99	2 975,19	4 314,18	1	74,6	42,4
	Femmes	1 123,16	351,04	1 474,20	893,44	442,57	1 336,00	-20,5	26,1	-9,4
	Personnes morales	1 707,90	225,821	1 933,73	1 798,18	409,18	2 207,36	5,3	81,2	14,2
	Total	4 157,04	2 280,84	6 437,88	4 030,60	3 826,94	7 857,54	-3	67,8	22,1
Montant des crédits accordés	Hommes	2 174,66	3,704	2 178,36	2 439,98	3,71	2 443,69	12,2	0,1	12,2
	Femmes	684,118	0,859	684,977	710,33	0,89	711,22	3,8	3,4	3,8
	Personnes morales	479,654	0,42	480,074	553,23	0,37	553,6	15,3	-10,8	15,3
	Total	3 338,43	4,983	3 343,41	3 703,55	4,97	3 708,52	10,9	-0,2	10,9

Source : *Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Le montant de l'encours de crédits s'élève à 7,86 milliards en 2016, soit une hausse de 22,1% par rapport à l'année 2015 où le montant se chiffrait à 6,44 milliards. En 2016, les personnes physiques sont les principales bénéficiaires de ces crédits (71,9%, soit 5,65 milliards) avec 4,31 milliards pour les hommes et 1,33 milliards pour les femmes. Il convient de noter que l'encours de crédits des hommes et des femmes évolue presque au même rythme entre 2015 et 2016. Cependant, sa progression est beaucoup plus importante chez les personnes physiques que chez les personnes morales (25,4% contre 14,2%).

En ce qui concerne les crédits accordés, la région enregistre un montant de 3,28 milliards en 2016. Ce montant a connu une augmentation en 2016 (10,9%) pour atteindre 3,34 milliards. Selon la nature du sociétaire, les données montrent que la somme octroyée aux personnes physiques est plus importante. En effet, elles bénéficient de 3,15 milliards en 2016 avec 2,44 milliards pour les hommes et 0,71 milliards pour les femmes. La part des crédits accordés aux personnes morales est estimée à 0,55 milliards.

Tableau 14.5 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	2015	2016	Variation %
Encours d'épargne	**5 166,54**	**8 438,56**	**63,3**
Dépôts à vue	1 179,14	2 512,20	113,1
Dépôts à terme	1 004,47	1 438,99	43,3
Autres dépôts	2 982,94	4 487,38	50,4
Encours de crédits (en million de FCFA)	**5 803,89**	**7 974,23**	**37,4**
Court terme	2 140,36	3 151,65	47,2
Moyen terme	1 098,76	1 437,71	30,8
Long terme	2 353,25	3 128,55	32,9
Crédits en souffrance	211,52	256,31	21,2
Emprunts	**1 192,06**	**978,21**	**-17,9**
Court terme	1,78	0,10	-94,2
Moyen et long termes	1 190,28	978,10	-17,8

Source *: Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

L'encours d'épargne s'établit à 8,44 milliards en 2016 contre 5,17 milliards en 2015, soit une hausse de 63,3%. Par ailleurs, les dépôts à vue ont connu la plus forte évolution entre ces deux années avec 113,1% contre 50,4% pour les autres dépôts et 43,3% pour les dépôts à terme. Toutefois, il est important de noter que les autres dépôts sont plus représentés que les autres formes d'épargne en 2016, soit 4,49 milliards contre 2,51 milliards pour les dépôts à vue et 1,44 milliards pour les dépôts à terme.

L'encours de crédits s'élève à 7,97 milliards en 2016 contre 5,80 milliards en 2015, soit une hausse de 37,4%. Les encours de crédits à moyen terme ont enregistré la variation la plus importante avec 30,8%, suivis des encours de crédit à long terme (32,9%), 47,2% pour les encours de crédits à court terme et les crédits en souffrance ferment la marche (21,2%). L'analyse du tableau montre qu'en 2016, les encours de crédits à court terme sont plus importants avec 3,15 milliards, soit 39,5% contre 39,2% pour les encours de crédits à long terme, 18,0% pour les encours de crédits à moyen terme et enfin 3,2% pour les crédits en souffrance.

.

XIV.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

Selon l'objet, les crédits accordés à la production s'élève à 3,24 milliards en 2016 contre 2,92 milliards en 2015, soit une progression de 10,9% en valeur relative. Par ailleurs, les crédits de trésorerie sont largement dominants avec 90,7% contre 6,9% pour les crédits d'équipement, 1,2% pour les autres types de crédits et 0,8% pour les crédits à la consommation. Les crédits immobiliers restent les plus faibles avec seulement 0,4%.

Tableau 14.6 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités (en million)

Désignation	2015			2016			Variation en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés									
Crédits immobiliers	15,6	0,0	15,6	14,4	0,0	14,4	-7,6		-7,6
Crédits d'équipement	193,6	3,1	196,7	221,1	3,6	224,7	14,2	14,8	14,2
Crédits à la consommation	43,7	0,1	43,8	25,9	0,1	26,0	-40,8	8,4	-40,7
Crédits de trésorerie	2655,3	1,1	2656,5	2937,9	1,1	2939,0	10,6	-8,0	10,6
Autres	9,8	0,6	10,4	37,6	0,2	37,8	285,5	-65,1	265,1
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	199,1	1,4	200,5	194,6	1,2	195,8	-2,3	-11,7	-2,4
Industries extractives	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	-15,3		-15,3
Industries manufacturées	80,5	0,2	80,7	100,9	0,4	101,3	25,3	124,0	25,5
BTP	48,9	0,1	49,0	50,3	1,4	51,7	2,9	1204,6	5,5
Commerce, restaurants, hôtels	2264,9	1,7	2266,6	2470,2	1,6	2471,7	9,1	-6,5	9,1
Electricité, gaz, eau	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	-71,6		-71,6
Transport, entrepôts et communication	71,5	0,2	71,7	74,7	0,2	74,9	4,5	11,5	4,5
Assurances, services aux entreprises	142,4	0,0	142,4	201,6	0,0	201,6	41,5		41,5
Immobilier	29,0	0,0	29,0	37,1	0,0	37,1	28,1		28,1
Services divers	81,3	0,5	81,8	107,5	0,3	107,7	32,3	-47,8	31,8

Source *: Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés*

Par rapport au secteur d'activités, il convient de signaler une prédominance des entreprises du commerce, de restaurants et d'hôtels bénéficiant de 76,2% des crédits

accordés, suivies de celles de l'assurance et des services aux entreprises (6,2%) et de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (6,0%). En revanche, les autres branches d'activités ont une faible part des crédits accordés avec moins de 4%.

XIV.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.4.1 Atouts et potentialités

Les institutions de micro finance présentent trois atouts majeurs :

- La proximité qui permet un accès plus facile des populations ;
- La simplicité des procédures qui encouragent les bénéficiaires potentiels à formuler des demandes de financement ;
- L'existence de plusieurs organisations de base assez bien structurées.

XIV.4.2 Contraintes

Les principales contraintes des institutions de micro finance sont :

- La gestion informelle de certaines IMF ;
- L'absence de synergie des acteurs de micro finance ;
- La faible diversification des produits financiers offerts par les mutuelles ;
- La faiblesse des capacités des dirigeants des mutuelles ;
- Une faiblesse de l'épargne due en partie aux croyances socioculturelles du milieu (pratiques de la thésaurisation) ;
- Les taux d'intérêt très élevés.

Conclusion

En 2016, la région de Fatick enregistre un taux de pénétration dans le système financier décentralisé de 6,3% dont 26,3% en zone urbaine et de 2,6% en milieu rural. Le secteur de la microfinance de la région totalise 49 593 sociétariats, 23876 épargnants et 7,86 milliards du montant total de l'encours de crédit. Elle est également le siège de vingt-trois (23) SFD dont dix (10) IMCEC affiliées et treize (13) IMCEC non affiliées. Selon le milieu de résidence, 64,5% du sociétariat est urbain.

CHAPITRE XV- TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

La région de Fatick présente d'énormes potentialités propices au développement du tourisme. En effet, elle dispose d'un patrimoine culturel diversifié et offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et ''bolongs''[2], les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. Ce qui fait que le tourisme occupe une place de choix dans le tissu économique de la région.

Ce chapitre mettra d'abord en exergue la situation touristique de la région avant de faire un état de la culture et des loisirs.

XV.1 TOURISME

La région possède un réel potentiel touristique grâce à l'existence d'une zone côtière, de la réserve de biosphère du Delta du Saloum et surtout un important patrimoine historique et socio-culturel.

XV.1.1 Situation des réceptifs

L'hébergement touristique constitue un élément majeur de la chaîne de valeur touristique et une étape primordiale dans l'expérience du touriste. La région offre un large éventail d'établissements touristiques. Ainsi, en 2016, elle comptait 79 établissements d'hébergement. Ils sont répartis en diverses catégories : hôtel, auberge, campement touristique, campement de chasse, gîte, lodge et centre d'accueil.

Tableau 15.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs		Fatick			Foundiougne			Région		
		2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)
Hôtel	Réceptifs	4	4	**0,0**	4	4	**0,0**	8	8	**0,0**
	Chambres	134	155	**15,7**	175	175	**0,0**	309	330	**6,8**
	Lits	271	271	**0,0**	424	424	**0,0**	695	695	**0,0**
Auberge	Réceptifs	5	8	**60,0**	7	9	**28,6**	12	17	**41,7**
	Chambres	27	40	**48,1**	47	60	**27,7**	74	100	**35,1**
	Lits	58	60	**3,4**	82	90	**9,8**	140	150	**7,1**
Campement touristique	Réceptifs	30	30	**0,0**	20	20	**0,0**	50	50	**0,0**
	Chambres	214	214	**0,0**	166	166	**0,0**	380	380	**0,0**

[2]Bolong = mot mandingue signifiant cours d'eau

	Lits	413	413	**0,0**	351	351	**0,0**	764	764	**0,0**
Campement de chasse	**Réceptifs**				2	2	**0,0**	2	2	**0,0**
	Chambres				36	36	**0,0**	36	36	**0,0**
	Lits				90	90	**0,0**	90	90	**0,0**
Gîte	**Réceptifs**	3	3	**0,0**	1	1	**0,0**	4	4	**0,0**
	Chambres	32	32	**0,0**	11	11	**0,0**	43	43	**0,0**
	Lits	63	63	**0,0**	39	39	**0,0**	102	102	**0,0**
Lodge	**Réceptifs**	2	2	**0,0**	-	-		2	2	**0,0**
	Chambres	20	20	**0,0**				20	20	**0,0**
	Lits	31	31	**0,0**				31	31	**0,0**
Centre d'accueil	**Réceptifs**				1	1	**0,0**	1	1	**0,0**
	Chambres				20	20	**0,0**	20	20	**0,0**
	Lits				40	40	**0,0**	40	40	**0,0**
Total	**Réceptifs**	44	47	**6,8**	35	37	**5,7**	79	84	**6,3**
	Chambres	458	461	**0,7**	381	468	**22,8**	882	929	**5,3**
	Lits	836	838	**0,2**	1026	1034	**0,8**	1862	1872	**0,5**

Source *: Service Régional du Tourisme de Fatick*

Ces établissements comptent 1 872 lits en 2016, soit une hausse de 0,5% par rapport à 2015. Le nombre de chambres a aussi augmenté de 5,3%, en passant de 882 en 2015 à 929 en 2016. L'augmentation de l'offre d'hébergement est liée à la création accélérée d'auberge.

Réceptifs		**2016**	**Variation (%)**
Hôtel	**Lits**	695	**37,1%**
Auberge	**Lits**	150	**8,0%**
Campement touristique	**Lits**	764	**40,8%**
Campement de chasse	**Lits**	90	**4,8%**
Gîte	**Lits**	102	**5,4%**
Lodge	**Lits**	31	**1,7%**
Centre d'accueil	**Lits**	40	**2,1%**
Total	**Lits**	1872	**100,0%**

L'analyse des données selon la nature de l'hébergement, en 2016, montre que l'essentiel des réceptifs de la région est constitué de campements, soit 61,9% dont 59,5% de campements touristiques et 2,4% de chasse. Ils contribuent ainsi à hauteur

de 45,6% de la capacité litière. Ils sont suivis par les hôtels qui comptabilisent seulement 0,4% des réceptifs de la région et contribuent à hauteur de 37,1% dans la capacité litière. Les auberges, représentant 11,4% de l'ensemble des réceptifs de 2016, viennent en troisième position et enregistrent une progression de 41,7% par rapport à 2015 avec 150 lits.

XV.1.2 Portrait des touristes en partance au Sénégal

XV.1.2.1 Nationalités des touristes ayant séjourné à Fatick

L'analyse de la nationalité des touristes fait ressortir une prédominance des citoyens gambiens. Toutefois, on note la présence des ressortissants des pays européens et asiatiques.

Tableau 15.2*: **Répartition des touristes selon la nationalité (%)***

Nationalités	Basse saison	Haute saison	Total
Autres Nationalités Américaines	0,0	0,6	0,3
Autres Nationalités Européennes	1,1	8,1	4,8
Nationalités Asiatiques	0,7	2,1	1,4
Nationalités Maghrébines	0,0	0,3	0,2
Autres Nationalités Africaines	1,4	4,0	2,8
Autres Nationalités de l'UEMOA	1,6	5,6	3,7
Sénégalaise	12,9	10,1	11,4
Gambienne	82,4	69,2	75,4
Ensemble	**100**	**100**	**100**

***Source** : ANSD. Enquête Nationale sur la Demande Touristique au Sénégal (ENDTS)-2015-2016*

Selon la saison touristique, il apparaît que les touristes européens, américains et asiatiques sont plus représentés en haute saison (10,8% du total) qu'en basse saison (1,2%) de même que les Maghrébins, les autres nationalités africaines et celles de l'UEMOA avec 9,9% du total en haute saison contre 3% en basse saison. Par contre, les touristes de nationalité sénégalaise et gambienne sont plus présents durant la période de basse saison. En effet, 12,9% des touristes en basse saison sont de nationalité sénégalaise contre 10,1% en haute saison et 82,4% des touristes en basse saison sont de nationalité gambienne contre 69,2% en haute saison.

XV.1.2.2 Motif du voyage

Les motifs de voyage des touristes pour la destination Fatick sont principalement les visites à des parents ou amis (50,9%), les affaires et motifs professionnels (21,0%),

les détentes et vacances (13,3%). Il convient de signaler une fréquentation non négligeable pour des motifs de pèlerinages (6,0%), de traitement médical (4,0%), de loisirs et autres motifs (2,8% et 1,9%).

La majorité des Sénégalais de la diaspora viennent rendre visite à des parents ou amis (64,0%). Toutefois, ceux dont le déplacement est motivé par les vacances et les affaires représentent respectivement 5,9% et 16,9%.

Enfin, les principaux motifs avancés par les touristes de nationalité française sont les vacances et loisirs (90,0%), les visites à des parents ou amis (10,0%). Les touristes de nationalité gambienne viennent essentiellement pour les visites à des parents et amis (54,3%) et pour des affaires et motifs professionnels (19,1%).

Tableau 15.3 ***: Répartition par la nationalité et par âge selon le principal motif de voyage (en %)***

	Activités de loisirs	Détente et vacances	Visite à des parents, amis	Affaires et motifs professionnels	Traitement médical	Religion, pèlerinages	Autres motifs	Total
ENSEMBLE	**2,8**	**13,3**	**50,9**	**21**	**4**	**6**	**1,9**	**100**
NATIONALITE								
Bissau guinéenne	0	11,1	33,3	55,6	0	0	0	100
Sénégalaise	0,7	5,9	64	16,9	2,2	5,9	4,4	100
Française	10	80	10	0	0	0	0	100
Gambienne	2,1	11,3	54,3	19,1	4,6	6,8	1,8	100
Mauritanienne	5	0	25	50	10	10	0	100
Malienne	0	0	50	50	0	0	0	100
Guinéenne	5,9	0	41,2	41,2	11,8	0	0	100
Belge	0	57,1	0	28,6	0	0	14,3	100
Autres nationalités européennes	17,1	60	14,3	8,6	0	0	0	100
Autres nationalités africaines	28,6	0	57,1	14,3	0	0	0	100
Autres nationalités de l'UEMOA	15,4	23,1	7,7	53,8	0	0	0	100
Autres nationalités du RDM	0	47,8	8,6	47,8	0	0	0	100
AGE								
-18 ans	8,3	75	12,5	0	0	4,2	0	100
18-34 ans	2,1	12,5	54,5	20,9	3,4	5,4	1,3	100
35-59 ans	3	12	49,8	22,5	4,6	5,7	2,5	100
60 ans et +	12,5	4,2	37,5	8,3	8,3	25	4,2	100

Source : ANSD. ENDTS-2015-2016

XV.1.2.3 Durée moyenne de séjour des touristes

La durée de séjour du touriste est déterminée par le nombre de nuits passées au Sénégal. En moyenne, elle est de 12 nuits au Sénégal.

Les touristes de nationalité malienne, belge et guinéenne restent plus longtemps au Sénégal avec respectivement 65 nuits, 57 nuits et 30 nuits en moyenne.

Graphique 15.1*: Durée moyenne de séjour selon la nationalité*

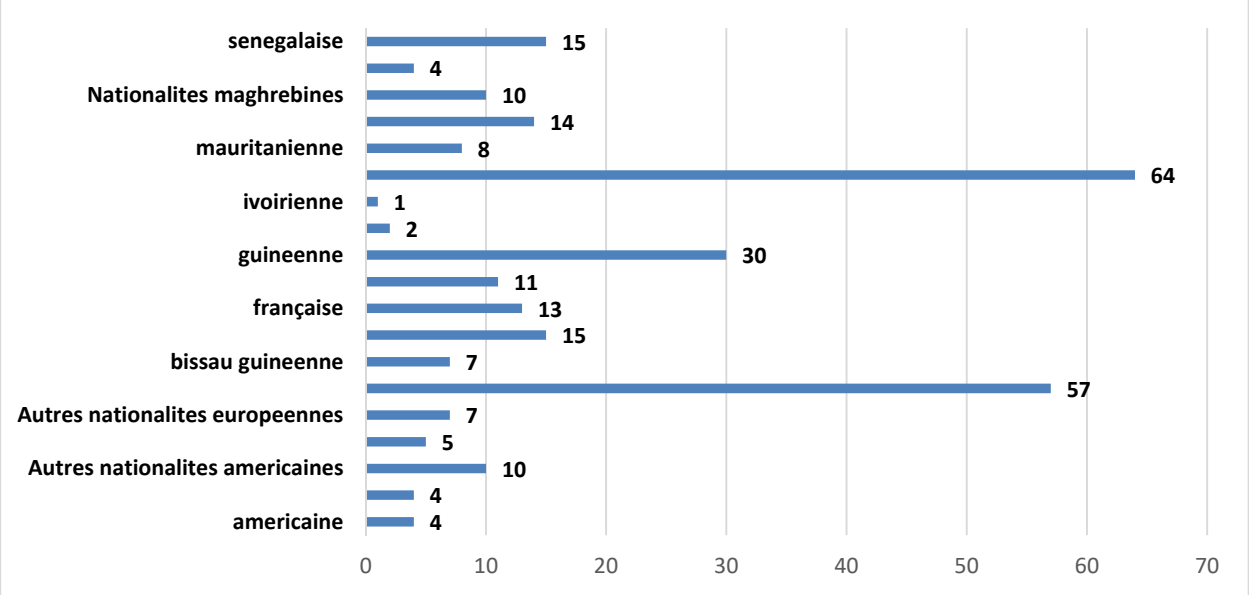

***Source** : ANSD. ENDTS-2015-2016*

La distribution selon la saison touristique indique que le nombre moyen de nuits passées dans les structures d'hébergement est légèrement plus important en basse saison (15 nuits) qu'en haute saison (10 nuits). En basse saison, les structures d'hébergement où les touristes passent plus de temps sont les camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe (51 nuits), bateau de croisière (31 nuits), propre maison ou appartement (18 nuits) et les chambres/maisons d'hôtes (17 nuits). Cependant, durant la haute saison, les touristes ont tendance à occuper plus les campements écotouristiques (98 nuits), les résidences (13 nuits) et les camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe (12nuits).

Tableau 15.4 ***: Durée moyenne de séjour selon la structure d'hébergement***

Saisons	**Hébergements**	**Durée moyenne du séjour**
Basse saison	Bateau de croisière	31
	Camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe	51
	Chambre d'hôtes / maison d'hôtes	17
	Chez des amis/parents/relations/propre	14
	Hôtels/motels/auberges et tout lieu pro	12
	Logement à la campagne	9
	Propre maison ou appartement	18
	Total	**15**
Haute saison	Campement écotouristique	98
	Camps de vacances, auberge de jeunesse/logement de groupe	12
	Chambre d'hôtes / maison d'hôtes	7
	Chez des amis/parents/relations/propre	10
	Hôtels/motels/auberges et tout lieu pro	7
	Logement à la campagne	5
	Propre maison ou appartement	6
	Résidence	13
	Total	**10**
Total général		**12**

***Source** : ANSD. ENDTS-2015-2016*

Les touristes de nationalité sénégalaise, qui passent plus de temps au Sénégal, sont ceux qui viennent pour les motifs suivants : détente et vacances (25 nuits), visites à des parents (18 nuits), religion, affaires et motifs professionnels, activités de loisirs, transit/escale et traitement médical qui représentent respectivement 10 nuits, 9 nuits, 7 nuits, 6 nuits, 5 nuits.

S'agissant des touristes de nationalité étrangère, la durée de séjour la plus importante concerne ceux qui viennent pour des raisons de détente et vacances (18 nuitées), traitement médical (18 nuits), activités de loisirs et visites à des parents et amis qui représentent chacun 11 nuits, affaires et motifs professionnels (10 nuits) et enfin 6 nuitées pour la religion, pèlerinage et pour transit/escale.

Cette étude met en évidence que le motif « détente et vacances » est beaucoup plus recherché par les touristes dans la région de Fatick avec 19 nuitées en moyenne, suivi du traitement médical 13 nuitées, les visites de parents et amis (12 nuitées) les

activités de loisirs (11 nuitées), les affaires et motifs professionnels (10 nuitées), religion, pèlerinage et transit/escale avec 6 nuitées chacun.

Graphique 15.2***: Durée moyenne de séjour des touristes par nationalité et par motif de voyage***

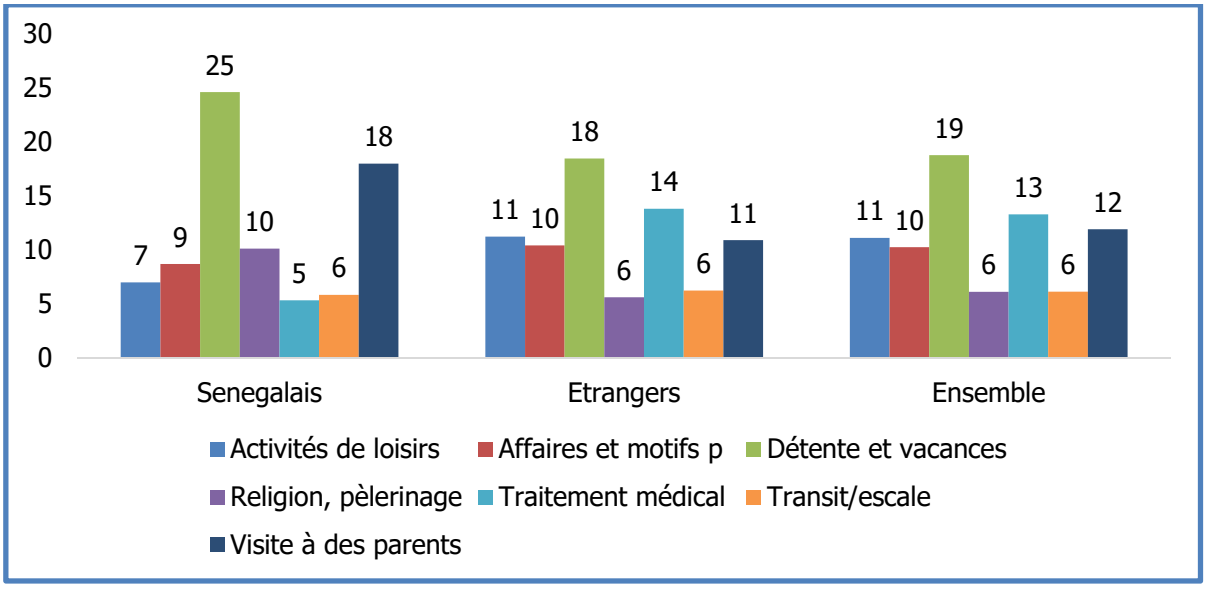

***Source** : ANSD. ENDTS-2015-2016*

XV.2 CULTURE ET LOISIRS

XV.2.1 Infrastructures culturelles

Entre 2015 et 2016, le nombre d'infrastructures culturelles de la région est resté le même (14). Toutefois, les nombres de centres culturels et de salles de théâtre et aires de spectacle ont augmenté respectivement de 100% et 75% (passant de 4 à 7), alors que les studios d'enregistrement et les galeries d'art ont diminué respectivement de 100% et 80%.

Tableau 15.5 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)
Bibliothèque et centre de documentation	2	1	-50	1	1	0	0	0	0	**3**	**2**	-33,3
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	1	4	300	2	2	0	1	1	0	**4**	**7**	75

Infrastructures culturelles	Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)	2015	2016	Variation (%)
Centre culturel	1	1	0	0	1		0	0	0	**1**	**2**	100
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	5	1	-80	0	0	0	**5**	**1**	-80
Musée	0	1		0	1		0		0	**0**	**2**	
Studio d'enregistrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1s**	**0**	-100
Total	4	7	75	8	6	-25	1	1	0	14	14	0

Source *: Centre Culturel Régional de Fatick*

Le département de Foundiougne concentre la plus grande part des infrastructures avec 6 structures en 2015, soit 42,9% de l'ensemble. Il est suivi par le département de Fatick qui enregistre 07 structures en 2016 contre 4 en 2015, soit une variation de 75%, et enfin le département de Gossas qui compte seulement une seule structure (théâtre et aire de spectacle) en 2016 comme en 2015. Les statistiques révèlent, qu'en 2016, les salles de théâtre et d'aires de spectacle sont plus nombreuses (07 structures). Ces dernières sont présentes dans tous les départements. Les galeries d'art, qui étaient au nombre de 5 en 2015, connaissement une baisse drastique en 2016 en se réduisant en 1. La région ne dispose que d'un seul studio d'enregistrement localisé à Fatick et n'a ni centre de lecture et d'animation culturelle ni salle de cinéma.

XV.2.2 Patrimoine culturel

XV.2.2.1 Patrimoine matériel

La région de Fatick, du fait de sa diversité ethnique et de son histoire, dispose d'un patrimoine culturel très riche et varié, composé de 21 sites et monuments historiques localisés pour la plupart dans le département de Fatick (13), suivi de Foundiougne (4) et Gossas (4).

Tableau 15.6 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Fatick	1. Mbind Ngor Mindiss (site de libations et d'offrandes, situé sur le bras de mer) 2. Jab Ndeb (arbre sacré, situé à Ndiaye-Ndiaye) 3. La Maison Royale de Diakhao 4. La Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak 5. Les Tombes des Guélwars à Diakhao 6. Les Tombes des Lingères à Diakhao Thioupane 7. Le Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libations des Rois du Sine

Département	Sites historiques
	8. Le Mausolée de Maba Diakhou Bâ, à Mbel Fandane 9. La Tombe de Meïssa Waly Dione à Mbissel 10. Les Puits et Mosquée d'El Hadji Omar à Simal 11. La Maison familiale Senghor à Djilor Djidiack 12. Les Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye 13. Le Centre Expérimental de Médecine traditionnelle (CEMETRA) ou Malango
Foundiougne	1. La Mosquée de El Hadj Amadou Dème à Sokone 2. Le Site de Laga Ndong, à Ndorong-Log, fangool du panthéon sereer 3. Le Pecc, lieu de culte des Guélwars du Saloum 4. Les Sites mégalithiques de Niodior et Toubacouta
Gossas	1. Le Mausolée de Serigne Khar Kane 2. Le Mausolée de Ndamal Gossas (Oumar Gueye) 3. Le Marigot de Danki, champ de bataille 4. Le Puits de Ndiéné

***Source** : Centre Culturel Régional de Fatick*

XV.2.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel est très varié ; il s'agit essentiellement des fêtes populaires traditionnelles, des contes, mythes et légendes, des joutes sportives, notamment les luttes traditionnelles organisées dans presque tous les villages où existent également des troupes folkloriques**.**

Tableau 15.7 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Raan de Toucar	
Miss de Ndiadiaye	
Xooy de Malango et de Diakhao	
Séance de lutte traditionnelle	

***Source** : Centre Culturel Régional de Fatick*

Cet ancrage dans les valeurs traditionnelles et cet enracinement culturel sont symbolisés par le Centre Expérimental de Médecine traditionnelle (CEMETRA) ou centre Malango de Fatick et le Xoy qui ont été proposés à l'Unesco pour figurer sur la liste du patrimoine mondial.

XV.2.3 Activités culturelles

En 2015, plusieurs événements culturels ont été promus, ce qui est un atout pour relever le potentiel culturel et touristique de la région. Toutefois, la région ne dispose

pas encore d'un calendrier culturel pouvant permettre une promotion réelle du secteur et son entrainement sur l'économie locale.

Tableau 15.8 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2015

Activités	Localités ou lieux
72 H de LOUL SESSENE	Loul Sesséne
FESTIVAL NGARIT NE	Fatick
XOOY NIAL DE MBELLACADIAO	Mbéllacadiao
FESFOU	Foundiougne
FESICS	Ndangane Campement
FESTIVAL DE DIOFIOR	Diofior
SALON REGIONAL DU TOURISME	Djilor Ddjidiack

***Source** : Centre Culturel Régional de Fatick*

XV.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.3.1 Atouts et potentialités

La région de Fatick, du fait de sa diversité ethnique et de par sa situation géographique, présente des potentialités culturelles très riches et variées favorables au développement socio-économique.

A cet effet, elle regroupe un patrimoine matériel et immatériel considérable. Il faut par ailleurs signaler l'importance du patrimoine naturel de la région composé de la forêt classée de Samba Dia (725 ha de rôniers) et de la Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum classée patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le secteur de la culture connaît également un développement fulgurant noté par son classement au premier rang lors du dernier Festival National des Arts et Cultures (FESNAC 2017) et l'apport des initiatives privées dans le domaine.
Sur un autre registre, certains artistes ont pu bénéficier du Fonds d'aide aux artistes, du Fonds des cultures urbaines. Ces opportunités visent à les sortir de l'informel et de tendre vers une professionnalisation dans leurs domaines d'activités. L'activité culturelle de la région de Fatick est dominée par la danse et la musique, ce qui fait d'elle un point de mire dans ces domaines.
Au regard de ce qui précède, l'action culturelle régionale est dynamique mais manque beaucoup de cadres d'expression adéquat, excepté le Centre Culturel régional et le Centre d'interprétation de Toubacouta.

- Potentialités culturelles
- Richesse de sites et monuments historiques
- Diversités culturelles
- Pluralité ethnique
- Situation géographique
- Dynamisme des acteurs culturels
- Revitalisation et conservation des aires culturelles.

XV.3.2 Contraintes

Les contraintes sont pour la plupart d'ordre financier. Le budget de fonctionnement du service culturel régional est inférieur aux besoins et à la demande. Pour les artistes, en plus des difficultés qu'ils rencontrent pour la subvention, il est noté une lenteur dans l'exécution des procédures administratives.
D'autres contraintes, qui entravent le développement du secteur à Fatick sont :

- Manque de conservateurs pour beaucoup de sites et monuments historiques ;
- Défaut de conception dans la construction des infrastructures culturelles comme le centre culturel ;
- Absence d'agenda culturel fixe des manifestations culturelles ;
- Insuffisance d'infrastructures culturelles et d'espaces de loisirs ;
- Manque de formation et de professionnalisation des acteurs ;
- Absence de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) pour promouvoir la lecture publique ;
- Absence de village artisanal fonctionnel ;
- Faible implication des collectivités territoriales dans l'action culturelle ;
- Manque de professionnalisme ;
- Faiblesse de l'implication financière des Collectivités locales ;
- Faible mise en valeur des sites et monuments historiques ;
- Absence d'infrastructures : centre culturels départementaux, maison de production audiovisuelle, théâtre de verdure, ateliers d'artistes et annexes au sein du centre culturel, galeries ;
- Faiblesse de la logistique (Studio d'enregistrement, sono de grande capacité, podium, ponts lumière).

- Manque de formation des acteurs ;
- Amateurisme dans l'exercice des disciplines artistiques ;
- Exode des meilleurs talents vers Dakar ou Mbour ;
- Faible implication des collectivités locales ;
- Insuffisance d'infrastructures culturelles (musée, …) ;
- Manque de formalisation et de formation des troupes artistiques ;
- Manque d'appui aux acteurs culturels ;
- Faible financement de la culture ;
- Manque de formation, d'encadrement et des accompagnements des acteurs culturels ;
- Manque de promotion du patrimoine culturel et historique.

XV.3.3 Perspectives

Au regard de la situation du secteur de la culture à Fatick, il serait souhaitable de réaliser les actions suivantes :

- La réalisation des mesures prises lors du Conseil des ministres décentralisé : la construction d'une maison des arts et de la culture, la construction d'un théâtre de verdure dans la commune de Fatick, la création d'une galerie d'art à Foundiougne ;
- La réhabilitation du centre culturel régional ;
- L'équipement du centre culturel en matériel haute fonction de sonorisation et de spectacle ;

Hormis ces propositions émanant du Conseil des ministres décentralisé, d'autres perspectives sont visées pour le développement du secteur de la culture. Il s'agit de :

- La réalisation d'une maison de production audiovisuelle avec studios de filmage et de prise de son ;
- L'organisation d'un festival régional qui sera le point d'attraction de toute la communauté artistique ;

- La protection et la promotion des sites historiques et leur vulgarisation auprès de la jeunesse ;
- La construction d'une salle de cinéma moderne à Fatick ;
- La création d'un studio d'enregistrement (le matériel est déjà disponible) ;
- La formation des acteurs en élaboration de projet, entreprenariat culturel, mise en scène et jeux d'acteurs ;
- La réhabilitation de la salle de spectacle du centre culturel et la construction d'un théâtre de verdure au dit centre ;
- La fonctionnalité de l'écomusée de Diakhao.